

Patrick Veillard

# DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES AGROÉCOLOGIQUES EN BELGIQUE

Pour une approche  
territoriale et équitable



**OXFAM**

Magasins du monde

L'auteur tient à remercier les personnes interviewées pour leurs échanges d'expériences et leurs points de vue ainsi que toutes les personnes ayant formulé des commentaires. Un remerciement spécial à Véronique Rousseaux pour ses différentes corrections, de même qu'à Lorent Fritsche pour la mise en page et la conception graphique. Pour toute remarque ou question, veuillez envoyer un courriel à [Patrick.Veillard@mdmoxfam.be](mailto:Patrick.Veillard@mdmoxfam.be).

Une publication d'Oxfam-magasins du monde – Décembre 2022

Éditeur responsable : Sabine Clausse – Rue provinciale, 285 - 1301 Bierges

© 2022 Oxfam-Magasins du monde



**Belgium**  
partner in development



**OXFAM**  
Magasins du monde

# TABLE DES MATIÈRES

<b>0. Résumé exécutif</b> .....	<b>7</b>
<b>1. Introduction</b> .....	<b>8</b>
<b>2. Méthodologie</b> .....	<b>10</b>
<b>3. Analyse de contexte</b> .....	<b>11</b>
3.1 L'agroécologie en Belgique.....	11
3.2 Un faible soutien à l'agroécologie dans le monde.....	16
3.3 De nombreux verrous à la transition agroécologique.....	20
<b>4. Principaux constats</b> .....	<b>22</b>
4.1 Des infrastructures de transformation insuffisantes et/ou inadaptées.....	22
4.2 Des circuits-courts de proximité à la plus-value économique et à la durabilité non acquise.....	28
4.3 Une faible articulation entre critères économiques et agroécologie.....	33
<b>5. Exemple d'une filière équitable et biologique de légumes secs et céréales en France</b> .....	<b>39</b>
5.1 Historique.....	39
5.2 Réponses aux constats précédents.....	41
5.3 Conclusions.....	46
<b>6. Analyse d'initiatives en Belgique</b> .....	<b>49</b>
6.1 Une initiative de commerce équitable Nord/Nord : jus de pomme De Drie Wilgen d'OFT.....	50
6.2 Un regroupement et une structuration de circuits-courts : le collectif 5C.....	56
6.3 Une filière locale et biologique de céréales alimentaires : Bel'grains.....	59
6.4 Un réseau de fermes et filières ABC en grandes cultures : Farm For Good.....	62
6.7 Analyse globale.....	66
<b>7. Conclusions</b> .....	<b>70</b>

# LISTE DES ENCADRÉS

1.	Agriculture et changement climatique .....	12
2.	La « Loi d’Avenir », une politique de soutien à l’agroécologie en France.....	14
3.	Le plan wallon de transition agroécologique.....	15
4.	La stratégie UE « De la ferme à la table ».....	16
5.	Politique Agricole Commune (PAC) et agroécologie .....	18
6.	Chaines d’approvisionnement, filières et chaînes de valeur .....	23
7.	Systèmes alimentaires conventionnels vs. territorialisés .....	27
8.	Circuits-courts .....	30
9.	Circuits de proximité.....	32
10.	Les lois successives sur le commerce équitable en France.....	36
11.	Le commerce équitable Nord / Nord en Belgique .....	38
12.	L’intérêt des légumineuses.....	39
13.	Le label Bio Equitable en France, exemple de label de CE N/N.....	44
14.	L’agriculture Biologique de Conservation (ABC) .....	47
15.	Le label Prix Juste Producteurs 51	
16.	Le label Biogarantie Belgium.....	53
17.	La coopérative Faircoop et la marque Fairebel 54	
18.	Les Systèmes Participatifs de Garantie (SPG).....	57
19.	Le plan de relance de la Wallonie .....	67

# LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.	Liste des personnes et organisations interviewées.....	11
Tableau 2.	Avantages et inconvénients supposés de la commercialisation en circuits-courts de proximité .....	33
Tableau 3.	Liste de 14 critères utilisables pour définir un prix juste.....	35
Tableau 4.	Aperçu des coûts de production du lait en Belgique (2019) selon la méthode de l’European Milk Board utilisée par Faircoop .....	55

# LISTE DES FIGURES

Figure 1.	Variation des rendements agricoles prévus en 2050 (verte = changement positif, rouge = négatif). .....	13
Figure 2.	Représentation des différentes étapes d’un système alimentaire (source : Vivre en Ville).....	26
Figure 3.	Empreinte carbone de différents types de régimes alimentaires.....	31
Figure 4.	Croissance des ventes de produits de commerce équitable origine France en 2021. ....	37
Figure 5.	Schématisation des engagements entre les acteurs des filières équitables Chassagne-Biocoop et Chassagne-Ethiquable .....	43
Figure 6.	Les différents labels de commerce équitable en France, dont les labels CE OF.....	45
Figure 7.	Boussole ABC de Farm for Good : performances agroécologiques de différents types de pratiques agricoles. ....	63
Figure 8.	Illustration de la différence entre des circuits longs et un SyAM.....	64

# ACRONYMES

AFN : Alternative Food Networks

AFSCA : Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire

AiA : Agroecology in Action

AM : Agriculture du Milieu

AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

BEF : Bio Equitable en France

BFTF : Belgian Fair Trade Federation

CIRAD : Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement

CEF : Commerce Equitable France

CE OF : Commerce Equitable Origine France

COP : Conference Of the Parties

COPA-Cogeca : Comité des Organisations Professionnelles Agricoles - Confédération Générale des Coopératives Agricoles

CPA : conseil de politique alimentaire

CRA-W : Centre Wallon de Recherches Agronomiques

CSA : Community Supported Agriculture

D3W : De 3 Wilgen

EMB : European Milk Board

FAO : Food and Agriculture Organisation

FCC : Farming For Climate

FdC : Fermes de Chassagne

FFG : Farm For Good

FIDA : Fonds International de Développement Agricole

FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles

FRR : Facilité pour la Reprise et la Résilience

FUGEA : Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs

FWA : Fédération Wallonne de l'Agriculture

GASAP : Réseau des Groupes d'Achat Solidaires de l'Agriculture Paysanne

GIEC : Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat

GIRAF : Groupe Interdisciplinaire Recherche Agroécologie FNRS

GMS : Grandes et Moyennes Surfaces

IDDRI : Institut du Développement Durable et des Relations Internationales

IFOAM : International Federation of Organic Agriculture Movements

IGP : Indication Géographique Protégée

INRAE : Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

MAEC : Mesures agro-environnementales et climatiques

MHF : Max Havelaar France

MR : Mouvement Réformateur

NIMA : Non Issu du Milieu Agricole

OFT : Oxfam Fair Trade

OGM : Organismes Génétiquement Modifiés

ONU : Organisation des Nations Unies

PAC : Politique Agricole Commune

PAM : Programme Alimentaire Mondial	SPG : Systèmes Participatifs de Garantie
PIB : Produit Intérieur Brut	SSA : sécurité sociale de l'alimentation
PJP : Prix Juste Producteurs	SSA : Sommet sur les Systèmes Alimentaires
PME : Petites et Moyennes Entreprises	SyAM : Systèmes Alimentaires du Milieu
PS : Parti Socialiste	TDC : Trade Development Center
RBC : Région de Bruxelles-Capitale	UE : Union Européenne
RW : Région Wallonne	UCL : Université Catholique de Louvain
ReSAP : Réseau de Soutien à l'Agriculture Paysanne	ULB : Université Libre de Bruxelles
SAA : Systèmes Alimentaires Alternatifs	UNAB : Union Nationale des Agrobiologistes Belges
SCOP : Société Coopérative de Production	VLIF : fonds d'investissement agricole flamand

# 0. RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'agroécologie est souvent présentée comme LA solution aux défis que connaissent aujourd'hui nos systèmes alimentaires, que ce soit en matière de pauvreté (rurale), de malnutrition, de changement climatique ou de perte de biodiversité. Mais si cette approche holistique gagne en reconnaissance, elle souffre encore d'un **faible soutien dans les politiques** (inter)nationales, en particulier au niveau financier. Or, les changements qu'elle implique sont énormes – à la fois agronomiques, économiques, sociétaux ou encore éducatifs – et nécessitent donc un accroissement considérable de ses budgets.

Cette étude explore une piste complémentaire aux financements publics de la transition agroécologique en Belgique, celle de la **sécurisation économique**. Elle analyse plus spécifiquement les verrous associés aux maillons situés en aval de la production agricole, sur les étapes de transformation et de distribution des produits. Avec comme principale question : comment (re)concevoir les filières et leur organisation dans les territoires afin de les adapter aux agrosystèmes agroécologiques et les mettre à l'échelle, le tout en sécurisant économiquement les producteurs/rices engagés dans cette transition ? L'objectif étant bien sûr qu'à terme l'agroécologie finisse par supplanter les systèmes alimentaires industriels dominants.

Trois constats sont d'abord dressés :

- Les infrastructures de transformation et de distribution existantes sont souvent inadaptées aux productions agroécologiques ou bien en nombre largement insuffisant.
- Les circuits-courts de proximité sont appropriés à la production agroécologique mais présentent une série de limites, notamment en matière de débouchés économiques et de durabilité environnementale.
- Il n'existe pas en Belgique d'outils permettant d'articuler les critères économiques avec l'agroécologie, au contraire d'un pays comme la France, qui dispose d'un « arsenal » de lois et de référentiels liant un commerce équitable dit « Nord / Nord » avec des pratiques agroécologiques.

Sur base de ces constats, le reste de l'étude s'appuie sur une **étude de cas en France** – les Fermes de Chassagne (FdC) en Charente – pour démontrer qu'il existe une voie « du milieu ». Complémentaires aux circuits-courts de proximité, des canaux de commercialisation dits « semi-longs » permettent à des groupements de producteurs/rices tels que les FdC de diversifier leurs débouchés et de remonter la chaîne de valeur, sur des volumes importants et à des conditions commerciales équitables. Cette approche se révèle particulièrement pertinente dans le cas des grandes cultures du type céréales car elles impliquent davantage d'étapes intermédiaires et nécessitent donc une plus grande structuration des échanges commerciaux.

L'étude examine enfin dans quelle mesure ce type de structuration de filières agroécologiques et équitables, dans une logique de construction d'un système alimentaire territorialisé, existe déjà en Belgique. Les **forces et les limites de quatre démarches** aux profils et origines variés sont analysés, puis des exemples de soutiens financiers récents de la Région Wallonne sont étudiés. Une première conclusion est que les défis rencontrés par ces initiatives sont encore nombreux, qu'ils soient de nature sociale, environnementale ou économique. Clairement, un cadre législatif sécurisant, de type commerce équitable Nord / Nord, pourrait favoriser la transition agroécologique de ces tentatives pionnières et des autres.

Une autre conclusion est que si des financements relativement importants ont été débloqués en RW, ils restent **centrés sur la relocalisation** (et non la durabilité ou l'équité) des systèmes alimentaires. Ils souffrent par ailleurs d'une forme de « saupoudrage » [en lieu et place d'une nécessaire planification spatiale et temporelle, pour aboutir à un maillage d'infrastructures] tout en n'étant pas nécessairement opérés à la bonne échelle [potentiellement supra régionale].

L'objectif affiché de ce travail est de permettre à Oxfam-Magasins du monde de contribuer au développement de filières agroécologiques en Belgique, au travers de ses propres canaux de commercialisation, mais aussi pour tenter d'influencer les politiques publiques, notamment dans le cadre de sa future campagne et des élections législatives, régionales et européennes à venir.

# 1. INTRODUCTION

L'année 2022 aura été l'année de tous les records climatiques dans le monde, en particulier en Europe : été et mois d'octobre les plus chauds jamais enregistrés ; sécheresse d'une intensité et d'une durée exceptionnelles ; méga-incendies en France, en Espagne ou au Portugal<sup>1</sup>, etc. Le dérèglement climatique s'accélère, dépassant les prévisions les plus pessimistes du GIEC. Et il n'est plus réservé qu'aux seuls « lointains » pays en voie de développement mais concerne aussi de plus en plus nos contrées<sup>2</sup>.

« *L'agriculture est à la fois victime et responsable du changement climatique* », dicit Olivier De Schutter, rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation de 2008 à 2014 et professeur de droit international à l'UCLouvain. Très émettrice, l'agriculture est aussi très affectée par les événements climatiques extrêmes, que ce soit dans les grandes cultures, l'élevage ou l'horticulture (voir encadré 1). Face à ces impacts amenés à s'intensifier, il est urgent de développer des systèmes alimentaires alternatifs, capables de répondre à ce défi climatique et aux multiples autres dépassements des limites planétaires et sociales<sup>3</sup>.



Olivier De Schutter, rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation de 2008 à 2014 et professeur de droit international à l'UCLouvain

Reconnue par un nombre croissant d'acteurs, l'agroécologie est souvent présentée comme LA solution aux défis de « *la pauvreté rurale, de la malnutrition, du changement climatique ou de la perte de biodiversité* »<sup>4</sup>. Son caractère systémique et sa nature politique font d'elle une alternative réellement transformatrice, à l'inverse d'approches plus réformistes ou « bidons », telles l'intensification durable ou l'agriculture climato-intelligente<sup>5</sup>. D'aucuns considèrent ces dernières comme des variantes « verdurisées » de l'agriculture industrielle dominante, qui ne proposent que de simples « *adaptations technologico-écologiques pour hausser la productivité et atténuer les dégâts de l'agro-industrie* »<sup>6</sup>.

1 Le Soir, 01/09/2022. Climat: 2022, l'été de l'accélération.

2 Même si l'amplitude des catastrophes y reste sans commune mesure, à l'image des méga-inondations au Pakistan du mois d'août 2022, qui ont causé la mort de plus de 1 700 personnes, affecté 33 millions d'autres et entraîné des pertes et dommages estimés à plus de \$30 milliards. Le Monde, 09/11/2022. Au Pakistan, les pires inondations de l'histoire du pays ont eu l'effet d'un électrochoc sur la population.

3 Voir à ce titre le concept d'économie du donut de l'économiste britannique Kate Raworth, qui définit les balises sociales et environnementales au sein desquelles toute activité humaine devrait selon elle s'inscrire. Raworth K. 2017. Doughnut economics: seven ways to think like a 21st-century economist.

4 De Schutter O. 20/12/2010. Rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation. Assemblée générale des Nations Unies.

5 Veillard P. Décembre 2022. Pour une agroécologie transformatrice. Analyse de différentes alternatives agricoles au regard de l'agroécologie. Analyse Oxfam-Magasins du monde.

6 SÔS Faim. 25/11/2021. Agroécologie bidon versus agroécologie transformatrice.



Une fois ce constat de la nécessité d'une transition agroécologique posé, une (sinon la) question essentielle est de savoir comment faire changer d'échelle l'agroécologie, afin qu'elle surpasse un jour le modèle dominant. Actuellement, elle n'est soutenue que très minoritairement dans les politiques publiques à travers le monde, étant confrontée, comme on le verra, à une série de barrières économiques, culturelles et financières. Sur ce dernier point, les financements en faveur de la transition manquent cruellement, à la fois en quantité et en qualité, que les fonds soient publics ou privés, à destination des pays développés ou des pays en développement.

Mais au-delà des financements proprement dits, d'autres questions se posent quand on considère le développement du secteur agroécologique au sens large. Faut-il et si oui, comment, mettre à l'échelle l'agroécologie au travers des marchés ? Comment assurer la pérennité économique des producteurs/trices adoptant ces pratiques ? Quels types de canaux de commercialisation faut-il développer, avec quelle complémentarité ? Autrement dit, comment développer des filières, incluant les étapes de transformation et de distribution, afin d'assurer des débouchés pérennes et rémunérateurs aux producteurs/rices agricoles impliqués dans une démarche agroécologique ? Le commerce équitable, notamment dans sa dimension Nord/Nord, n'a-t-il pas un rôle à jouer pour aider à créer un tel cadre « sécurisé » économiquement, en particulier en matière de prix ? En fonction de la taille d'une exploitation agricole, les circuits-courts de proximité constituent-ils l'unique solution ou faut-il essayer de les équilibrer avec des chaînes plus longues ?

Alors qu'elle est loin d'être triviale, cette question du développement et de la sécurisation économique des filières et systèmes alimentaires agroécologiques ne semble pas être l'objet d'une abondante littérature scientifique, l'attention étant plus souvent portée sur le changement des modèles et la diffusion des pratiques agricoles. L'objectif de cette étude est d'explorer ce développement des filières agroécologiques en Belgique, dans ses différentes dimensions environnementales, économiques, sociales et politiques, en prenant appui sur une étude de cas en France.

Pour Oxfam-Magasins du monde, ce travail est aussi un moyen de mieux comprendre l'écosystème agroécologique en Belgique, afin d'œuvrer à son développement, aussi bien d'un point de vue commercial (offre potentielle de produits agroécologiques équitables dans nos magasins) que politique (contribution notamment au plaidoyer en réseau d'Agroecolgy in Action (AiA) pour le développement de politiques publiques de soutien au secteur).

## 2. MÉTHODOLOGIE

L'objet de cette étude étant essentiellement qualitatif, exploratoire et synthétique, la méthodologie adoptée a surtout consisté à conduire des entretiens semi-directifs<sup>7</sup> avec différent-e-s acteurs et actrices du secteur (voir le tableau 1 pour la liste complète des interviews). Ces acteurs et actrices ont été identifié-e-s via différents canaux, au sein des mouvements équitables et agroécologiques, en Belgique mais aussi en France. Ce travail d'interviews a été complété et enrichi par de la recherche documentaire.

Nom	Organisation	Fonction	Date d'entretien
Vincent De Greele	Ethiquable Benelux	Co-fondateur	18-05-22
Julie Maisonhaute	Commerce Equitable France	Déléguée générale adjointe	30-06-22
Vincent Rousselet	Bio Equitable en France	Directeur général	30-06-22
Diane Thomas	Biocoop	Sociétaire magasin	30-06-22
Valeria Rodriguez	Max Havelaar France	Responsable plaidoyer et mobilisation	30-06-22
Stéphane Comar	Ethiquable	Cofondateur	30-06-22
Amandine Lecerf	Les Vergers de Beaudignies / Norabio	Arboricultrice / Présidente	04-07-22
Céline Peloquin	La Ferme de Chassagne / SAS Les Fermes de Chassagne	Productrice agricole / Coordinatrice	05-07-22
François Peloquin	La Ferme de Chassagne / SAS Les Fermes de Chassagne	Producteur agricole / Trésorier	05-07-22
Joachim Perrocheau,	La Tournerie / Biolait	Producteur laitier / Administrateur	06-07-22
Olivier De Schutter	UCL	Professeur de droit international	01-07-22
Jan Hellemans	De Drie Wilgen	Fondateur	01-07-22
David Hermaans	De Drie Wilgen	Arboriculteur	01-07-22
Laurence Lewalle	Réseau GASAP	Coordinatrice	31-08-22
Pierre Laviolette	Collectif 5C	Coordinateur	30-09-22
François Wiaux	Graines d'Avenir - Agroécologie SRL	Bioingénieur indépendant	11-10-22
Pascal Durdu	Farming For Climate	Co-fondateur	29-08-22
Samuel Poos	Trade for Development Centre (Enabel)	Coordinateur	31-08-22
Guillaume Serillon	Ethiquable	Responsable Filières	13-09-22
Thierry Van Hentenryk	UNAB	Chargé de communication	14-09-22

<sup>7</sup> L'entretien semi-directif est une technique qualitative de recueil d'informations permettant de centrer le discours des personnes interrogées autour de thèmes définis préalablement et consignés dans un guide d'entretien. Contrairement à l'entretien directif, l'entretien semi-directif n'enferme pas le discours de l'interviewé dans des questions prédéfinies, ou dans un cadre fermé. Il lui laisse la possibilité de développer et d'orienter son propos, les différents thèmes devant être intégrés dans le fil discursif de l'interviewé. Source : Eureval. 2014. Réaliser un entretien semi-directif. Fiche technique.

Maxime Goudeseune	Biogarantie	Chargé de communication	14-09-22
Erwin Schöppges	Faircoop	Président	15-09-22
Emmanuel Grosjean	Prix Juste Producteurs	Directeur	20-09-22
Francisco Davila	Agroecology lab (ULB)	Chercheur	28-09-22
Noémie Maughan	Agroecology lab (ULB)	Chercheuse	30-09-22
Benoît Dave	Paysans Artisans	Directeur	07-10-22
François Wiaux	Graines d'Avenir	Producteur agricole, formateur et consultant	11-10-22
Clotilde de Montpellier	Farm For Good	Présidente	14-12-22
Alban Bouvy	Microfarmap	Fondateur	27-12-22

Tableau 1. Liste des personnes et organisations interviewées

## 3. ANALYSE DE CONTEXTE

### 3.1 L'agroécologie en Belgique

Avant toute chose, il semble indispensable de brosser le portrait de l'agroécologie en Belgique, son historique, son état actuel ainsi que les freins faisant obstacle à son développement.

Nous ne reviendrons pas ici en détail sur la ou les définition(s) de l'agroécologie, déjà couverte(s) dans de précédentes analyses d'*Oxfam-Magasins du monde*<sup>8</sup>. Rappelons simplement qu'alliant historiquement écologie et agronomie, elle propose une alternative au modèle agro-industriel intensif en s'appuyant « *sur les capacités socio-environnementales à re-naturaliser les systèmes alimentaires* »<sup>9</sup>. A la fois discipline scientifique, ensemble de pratiques et mouvement social, c'est une approche holistique se basant sur divers principes clefs (ex. autonomie, circularité, relocalisation, forte intensité en connaissances, caractère systémique, utilisation des savoirs traditionnels) pour rencontrer les besoins locaux de manière durable<sup>10</sup>.

8 Voir notamment : Veillard P. Décembre 2022. L'agroécologie, une critique et une solution au système alimentaire dominant. Analyse Oxfam-Magasins du monde.  
9 Stassart P.M., Baret P., Grégoire J.C., Hance T., Mormont, Reheul D., Stilman D., Vanloqueren G., Visser M. 2011. L'agroécologie : trajectoire et potentiel. Pour une transition vers des systèmes alimentaires durables. In 'Agroécologie entre pratiques et sciences sociales', Educagri édition.  
10 Parmentier S. January 2014. Scaling-up agroecological approaches : what, why and how ? Oxfam Solidarity discussion paper.

Pour la première fois, l'agriculture et les systèmes alimentaires ont été largement discutés lors de la dernière COP<sup>11</sup> en Egypte en novembre 2022<sup>12</sup>. Un pavillon spécial était notamment dédié aux systèmes alimentaires, tandis que l'agriculture faisait l'objet d'une journée dans l'agenda officiel ainsi que d'une table ronde avec des représentants politiques de haut niveau<sup>13</sup>. Une avancée importante tant le sujet avait l'habitude d'être relégué au second plan, lors d'événements parallèles ou au détour de débats sur d'autres sujets<sup>14</sup>. Pourtant, l'agriculture et l'alimentation sont à la fois des victimes et des acteurs majeurs du réchauffement. Elles sont ainsi responsables d'environ un tiers du total des émissions<sup>15</sup>, en particulier du fait de l'élevage (émissions de méthane par les ruminants), de la déforestation associée (en particulier dans les zones tropicales telles que l'Amazonie) et de l'utilisation d'engrais azotés (émissions de protoxyde d'azote).

Les impacts des changements climatiques sur l'agriculture sont eux très importants et visibles. Même si les effets sur les rendements agricoles varient fortement selon les régions (voir Figure 1)<sup>16</sup>, l'impact est globalement très négatif. Cela est essentiellement dû à la sensibilité de la plupart des cultures et systèmes agricoles aux aléas climatiques tels que les vagues de chaleur, les sécheresses, la salinisation des terres, la pluviosité plus aléatoire, la réduction des réserves en eau par endroits, ou les inondations et la prolifération des parasites et des maladies dans d'autres (avec les risques associés de recours accrus aux pesticides)<sup>17</sup>. Les stress thermiques (périodes prolongées de températures extrêmement élevées) et hydriques (réduction en quantité et qualité des ressources en eau douce de surface et souterraines) ont un impact particulièrement important sur les rendements, aussi bien chez les plantes (ex. « échaudage » du blé<sup>18</sup>) que chez les animaux (ex. baisse de production laitière jusqu'à 20% chez les bovins).

Comme d'habitude, les conséquences sont plus graves dans les pays des Sud, d'autant plus que leurs populations sont plus pauvres et plus dépendantes des fluctuations des prix des matières premières. Cela ne signifie pas que les pays européens seront épargnés : le changement climatique y est déjà l'une des principales causes de la stagnation et de la variabilité des rendements agricoles de cultures telles que le blé, et ce en dépit des progrès continus en matière de sélection végétale. Les niveaux de sécheresse extrêmes d'aujourd'hui vont ainsi devenir la norme d'ici une trentaine d'années. Les filières d'élevage vont devoir faire face à une forte diminution des ressources fourragères tandis que la dépendance à l'irrigation va se renforcer et les tensions pour l'usage de l'eau vont se multiplier<sup>19</sup>.

Avec le réchauffement climatique, les arbres fruitiers connaissent par exemple une croissance prématurée au redoux du printemps, ce qui les expose fortement à des gelées tardives en mars ou en avril. Amandine Lecerc, arboricultrice dans les Hauts de France (Les Vergers de Beaudignies), témoigne ainsi : « On a des hivers plutôt doux donc la végétation avance plus rapidement. Il gèle en général fin mars ou début avril, à la période où les arbres sont en pleine floraison. Presque tous les ans, on a ce phénomène de gel sur fleur qui nous fait perdre une bonne partie de la récolte »<sup>20</sup>. L'arboricultrice tente de contrer ces phénomènes en réchauffant par exemple ponctuellement les arbres (utilisation de bougies, de brulis de paille ou d'une éolienne portative pour brasser de l'air plus chaud). Il est évident que l'agriculture devra multiplier ce type de mesure d'adaptation, en particulier changer les espèces cultivées et les méthodes de culture. Le taux d'assurance des agriculteurs devra également être fortement augmenté, ce taux étant actuellement très faible<sup>21</sup>.

11 Pour rappel, une COP est une conférence internationale sur le climat qui réunit les États engagés depuis 1992 (date du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro) par la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). COP signifie « Conference of parties », les « parties » étant les signataires de la Convention (196 pays ainsi que l'Union européenne). C'est notamment lors de ces COP que les États signataires peuvent entériner des accords sur la réduction des émissions, avec des objectifs communs ou différenciés. La 27ème du nom a eu lieu à Charm el-Cheikh en Egypte, avec comme principal résultat la création d'un fonds pour les pertes et préjudices des pays les plus vulnérables. Coalition Climat. 21/11/2022. COP 27 : une avancée historique et beaucoup de surplace.

12 GRET. 14/12/2022. Promouvoir des systèmes alimentaires sains et durables dans les arènes internationales.

13 A noter qu'a été créé durant la COP23 de novembre 2017 un groupe de travail dédié exclusivement aux questions agricoles, le « Koronivia Joint Work on Agriculture » (KJWA), remplacé lors de la COP 27 par un « Travail conjoint sur la mise en œuvre de l'action climatique sur l'agriculture et la sécurité alimentaire ». UNCC. 18/11/2022. Joint work on implementation of climate action on agriculture and food security.

14 Le Monde. 06/11/2022. COP27 : l'agriculture et l'alimentation, enjeux négligés des négociations sur le climat.

15 Surtout dans les domaines de la production agricole (de 40 à 60% des émissions, du fait notamment de l'élevage et de l'utilisation massive d'intrants et de carburants fossiles pour le matériel) et du changement d'affectation des terres (de 25 à 40%, essentiellement la déforestation) mais aussi sur les étapes de transformation, distribution, consommation et déchets (de 10 à 25%, en lien notamment avec les processus industriels énergivores, un transport essentiellement routier et le gaspillage alimentaire). IC4E. Février 2019. Politiques alimentaires et climat : une revue de la littérature.

16 Les effets sont plutôt positifs aux latitudes élevées mais négatifs partout ailleurs, avec comme résultat net davantage de pertes que de gains. Les effets positifs sont liés à l'augmentation de la concentration de CO2 dans l'atmosphère (qui favorise la croissance des plantes par photosynthèse, même si le facteur limitant est surtout la disponibilité en eau) et dans les hautes latitudes, à l'extension des zones cultivables, l'augmentation de la durée de la saison de croissance et la diminution des vagues de froid. Climat.be. Conséquences sur l'agriculture. Consulté le 22/12/2022.

17 Greenpeace France. 2016. Agriculture et dérèglements climatiques. Consulté le 22/12/2022.

18 L'échaudage est une courte période de forte chaleur qui intervient souvent au printemps, au moment de la croissance de la céréale. Il affecte fortement la productivité du blé en bloquant le remplissage des grains. Agriculture-de-conservation.com. Le blé prend un coup de chaud. Consulté le 22/12/2022.

19 Les Greniers d'Abondance. Février 2022. Qui veille au grain ? Du consensus scientifique à l'action publique.

20 On peut ajouter à ce problème le phénomène de désynchronisation des pollinisateurs, qui s'activent plus tôt et sont donc décalés par rapport aux arbres fruitiers, qui dépendent pourtant entièrement de cette pollinisation pour se reproduire.

21 Il est par exemple en France égal à 34 % pour les vignes, 33 % pour les céréales, oléagineux, protéagineux et plantes industrielles, 28 % pour les légumes, 3 % pour l'arboriculture et 1 % pour les prairies. Les Echos. 11/01/2023. Epidémies précoces, risque de gel... l'agriculture craint le pire après les températures records.

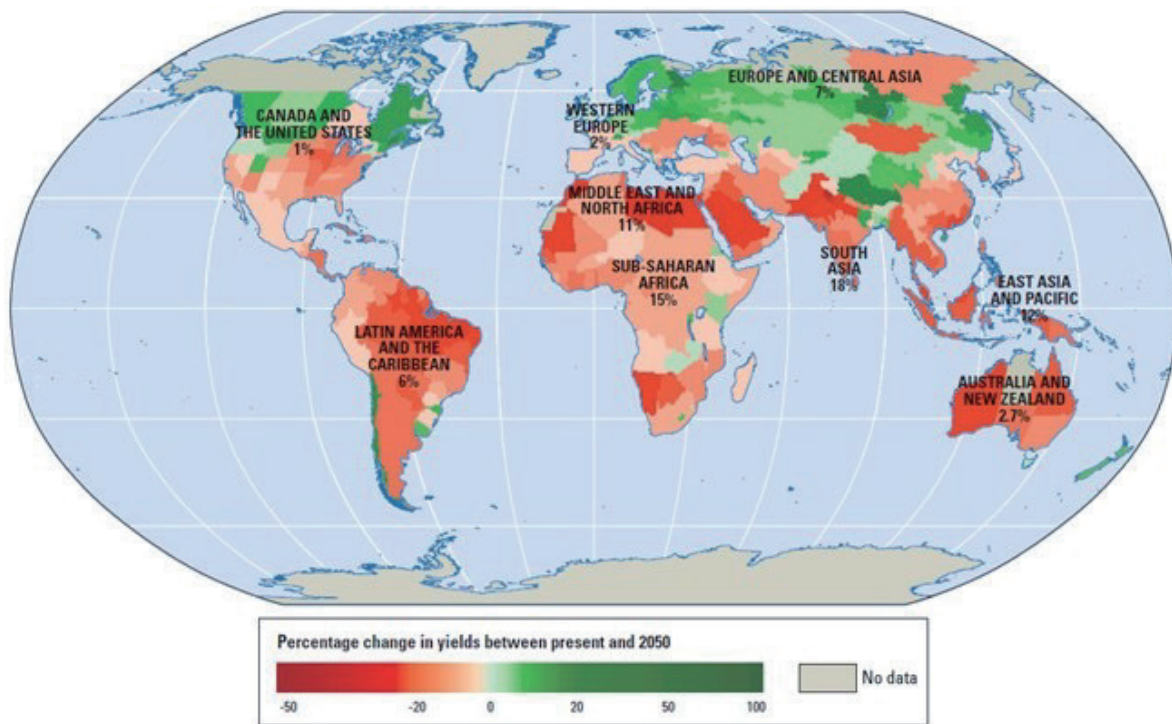


Figure 1. Variation des rendements agricoles prévus en 2050 (verte = changement positif, rouge = négatif)<sup>22</sup>.

Originaire du continent américain, l'agroécologie a été relativement lente à se développer dans une Europe absorbée par la prééminence et l'institutionnalisation de l'agriculture biologique. En Belgique, divers facteurs ont contribué à son développement à partir des années 2010 : le combat contre des essais de pommes de terre OGM ; la création d'un groupe interdisciplinaire de recherche en agroécologie du FNRS (GIRAF<sup>23</sup>) ; la défense du concept par le belge Olivier De Schutter (alors rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'alimentation) ; sa promotion par les ONGs de coopération puis les syndicats paysans. Elle s'est depuis structurée autour d'organisations telles que le Réseau de soutien à l'agriculture paysanne (ReSAP)<sup>24</sup> et *Agroecology in Action* (AiA)<sup>25</sup>, qui au travers de leur travail de mobilisation et de plaidoyer, ont permis la reconnaissance croissante de l'agroécologie au niveau politique<sup>26</sup>.

Néanmoins, le concept manque encore de visibilité et la dynamique agroécologique belge reste largement non institutionnelle<sup>27</sup>. A l'inverse par exemple de la France (voir Encadré 2), aucune politique agroécologique réellement ambitieuse n'a encore été mise en place en Belgique. L'agroécologie est néanmoins reconnue, dans une certaine mesure, dans les différentes déclarations politiques régionales actuelles (2019-2024). Celle de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC) mentionne ainsi le soutien à l'agriculture urbaine agroécologique, y compris un centre de référence scientifique et une banque de semences. La RBC dispose par ailleurs d'une stratégie dite « Good Food »<sup>28</sup>, qui aborde la question de l'alimentation durable sous les angles économiques, sociaux et environnementaux et qui vise notamment une autonomie en fruits et légumes à hauteur de 30% d'ici 2035. En dépit de cette ambition élevée (voire irréaliste pour beaucoup), l'opérationnalisation de cette stratégie reste à la traîne et n'intègre que trop peu la vision forte de l'agroécologie défendue par AiA, malgré la participation active de cette dernière au conseil participatif de Good Food.

<sup>22</sup> Climat.be. Conséquences sur l'agriculture. Consulté le 22/12/2022.

<sup>23</sup> Créé en 2009, le GIRAF est un réseau d'acteurs académiques (UCL, ULg, ULB, CRA-W, UGent, UNamur, ILVO) rattachés. Il s'est fait [re]connaître plus particulièrement en 2012 avec la publication d'un positionnement sur l'histoire et le potentiel de l'agroécologie : Stassart P.M., Baret P., Grégoire J.C., Hance T., Mormont, Reheul D., Stilmant D., Vanloqueren G., Visser M. 2011. L'agroécologie : trajectoire et potentiel. Pour une transition vers des systèmes alimentaires durables. In 'Agroécologie entre pratiques et sciences sociales', Educagri édition. Il est également connu pour avoir créé en octobre 2013 le premier cursus belge de formation interuniversitaire en agroécologie ainsi qu'une école internationale d'été en agroécologie. Malgré ce travail et contrairement à la France, l'agroécologie reste peu intégrée aux programmes de recherche académiques en Belgique. <https://www.agroecology-giraf.be/>. Consulté le 15/12/2022.

<sup>24</sup> Essentiellement tourné vers la mobilisation (cf. par exemple la journée internationale des luttes paysannes), le ReSAP a été créé à la suite d'actions de désobéissance civile autour de la « guerre des patates ». <https://www.luttespaysannes.be/>.

<sup>25</sup> AiA a été créée suite au succès d'un événement du même nom, les 9 et 10 décembre 2016 à Bruxelles. Axée sur le réseautage, la sensibilisation et le plaidoyer, l'une de ses principales caractéristiques est de réunir les initiatives de la transition agroécologique et de l'alimentation solidaire, en favorisant la multidisciplinarité. <https://www.agroecologyinaction.be/>.

<sup>26</sup> Veillard P. Décembre 2022. L'agroécologie, une critique et une solution au système alimentaire dominant. Analyse Oxfam-Magasins du monde.

<sup>27</sup> Stassart P.M. et al. 2018. The generative potential of tensions within Belgian agroecology. Sustainability. 10(6).

<sup>28</sup> Cette stratégie en est maintenant à sa deuxième version, couvrant la période 2022-2030. <https://goodfood.brussels/fr/content/la-strategie-good-food-2-2022-2030>.



Action du ReSAP le 20/09/2022 pour dénoncer le rôle de Colruyt dans l'accaparement des terres en Belgique

## La « Loi d'Avenir », une politique de soutien à l'agroécologie en France

2

En 2012, le ministre français de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'époque, Stéphane Le Foll, a lancé le « Projet Agroécologique Français » qui visait à soutenir la transition agroécologique dans l'hexagone. Ce projet a été traduit dans la « Loi d'Avenir », ratifiée en octobre 2014 après deux années de concertation sociale. Cette loi a permis certaines avancées, telles le développement de la recherche (ex. au sein de l'INRAE et du CIRAD) et de l'éducation (ex. divers Masters et programmes de formations) ainsi que la création de « Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental » (GIEE), qui financent des groupements d'agriculteurs afin d'expérimenter et d'échanger sur des pratiques agroécologiques.

Mais pour tenter d'embarquer un maximum d'acteurs, notamment le syndicat majoritaire FNSEA, la loi est volontairement restée floue. Elle a ainsi repris des concepts tels que l'agriculture de conservation et l'intensification écologique, tout en privilégiant la double performance économique et environnementale au détriment des aspects sociopolitiques. En plus d'un manque criant de budgets, cela a contribué à diminuer l'impact de la loi. Celle-ci n'organise finalement qu'une coexistence hybride entre de timides mesures en faveur de l'agroécologie et le modèle productiviste dominant<sup>29</sup>.

Dans la déclaration politique flamande, l'accent est mis sur le renforcement du complexe agro-industriel, ce qui laisse à priori peu de place pour l'agroécologie. Elle indique cependant que le fonds d'investissement agricole flamand (VLIF) sera orienté vers une agriculture innovante, respectueuse du climat et de l'environnement, y compris l'agriculture biologique et l'agroécologie<sup>30</sup>.

<sup>29</sup> Veillard P. Octobre 2018. Quelles politiques publiques pour soutenir la transition agroécologique ? Défis Sud n°136.  
<sup>30</sup> Agroecology Europe Youth Network. October 2020. Agroecology initiatives in European countries.



Photo d'illustration extraite du documentaire

Quant à la Région wallonne, elle n'a jusqu'ici que peu repris d'éléments de discours ou développé de politiques directement en faveur de l'agroécologie, en dépit d'un important travail d'influence de la part du ReSAP [ex. mobilisations à Perwez<sup>31</sup> et Frameries<sup>32</sup> à l'occasion des journées internationales des luttes paysannes] et d'AiA [ex. mémorandums pour les élections locales et régionales, plan stratégique wallon de la nouvelle PAC, audition au Parlement wallon en 2021]. La déclaration politique wallonne mentionne néanmoins le renforcement des circuits courts, le développement d'un label pour les aliments de qualité produits de manière écologique et équitable, un soutien à la formation agroécologique ainsi qu'une subvention pour l'herbe fourragère. Un objectif important est d'atteindre 30% de surface agricole en agriculture biologique en 2030<sup>33</sup>. De nombreuses villes travaillent par ailleurs sur des stratégies alimentaires ou la mise en place de conseils de politique alimentaire (CPA)<sup>34</sup>. Certaines des avancées les plus notables de ces dernières années au niveau wallon sont à mettre au crédit de la ministre de l'Environnement Céline Tellier, à l'initiative des plans de « Transition agroécologique » et « Relocalisation »<sup>35</sup>, deux projets allant dans le sens d'une agroécologie transformatrice (voir Encadré 3 et chapitre 6.7).

## Le plan wallon de transition agroécologique

3

Doté de €6 millions sur 4 ans, le plan wallon de transition agro-écologique fait partie du plan de relance post-Covid de la Wallonie. Il répond aux objectifs de la stratégie européenne « De la ferme à la table ». Il se compose de 8 actions complémentaires : 1,2) développement d'un référentiel des pratiques agroécologiques et d'une expertise d'évaluation de la biodiversité des fermes ; 3,4) mise en place d'un réseau de fermes en agroécologie et d'une plateforme de diffusion des savoirs ; 5) recherche-action participative en situation réelle ; 6,7,8) étude de faisabilité de rémunération des agriculteurs pour services environnementaux rendus et développement d'un outil d'évaluation de la durabilité globale des fermes wallonnes (DECiDE)<sup>36</sup>.

31 Cette mobilisation en 2017 a permis d'empêcher l'expulsion d'agriculteurs menacés par la construction d'une route de contournement dans le cadre de l'extension du zoning de Perwez. ReSAP. 14/04/2017. Agriculteurs et associations se mobilisent pour une action symbolique à Perwez.

32 LLB. 15/04/2021. Enterrons une bonne fois pour toutes le projet d'usine à frites à Frameries [et partout ailleurs!].

33 A l'inverse de l'agroécologie, l'agriculture biologique, moins contraignante, est plutôt bien considérée par les responsables politiques wallons. Le « Plan Bio 2030 » a été lancé en juin 2021 par le Ministre wallon de l'Agriculture Willy Borsus. L'objectif de ce plan – passer de 12% de surface agricole utile en biologique en 2020 à 30 % en 2030, pour un budget estimé à €30 millions – est cependant considéré par nombre d'acteurs comme très irréaliste, en particulier dans le contexte actuel d'inflation et de baisse de parts de marchés du bio. Borsus W. 03/06/2021. La Wallonie adopte son Plan Bio 2030 Objectif : atteindre 30 % de surface bio en 2030 !

34 A l'exemple de la stratégie « Food.C » de la métropole de Charleroi ou du CPA de Liège Métropole.

35 Ce plan soutient 46 projets pour un montant de €12 millions. Une somme toute relative puisque cela équivaut à l'enveloppe ayant servi à indemniser les producteurs de patates conventionnelles lors de la crise sanitaire en 2020. Tellier C. 18/12/2020. 46 projets pour soutenir la relocalisation de l'alimentation en Wallonie.

36 Tellier C. 23/06/202. Soutenir la transition agroécologique : un plan d'action pour la Wallonie.

Au final, le niveau d'institutionnalisation et les budgets dédiés à la transition agroécologique sont sans doute proportionnellement moins élevés en RW qu'en RBC (sans même parler de la région flamande). Cette différence entre les deux régions francophones s'explique notamment par leurs orientations politiques respectives, plus progressiste en RBC et plus conservatrice en RW. De fait, cette dernière compte bien plus d'opposant-e-s à l'agroécologie, en premier lieu la FWA (syndicat des agriculteurs/rices conventionnel-le-s) et autres lobbies agroindustriels. De plus, la RBC dénombre moins de contentieux agricoles étant donné le peu de terres agricoles et de producteurs/rices qu'elle compte<sup>37</sup>.

## 3.2 Un faible soutien à l'agroécologie dans le monde

On le voit, la reconnaissance de l'agroécologie et sa traduction dans les politiques publiques reste très embryonnaire en Belgique francophone. C'est loin d'être une exception, les pays dans le monde ayant mis en place des politiques publiques ambitieuses dans ce domaine étant peu nombreux. A titre d'illustration, un groupe des « Amis de l'Agroécologie » a été créé en 2015 au sein de la FAO, suite au premier Symposium international sur l'agroécologie en septembre 2014<sup>38</sup>. Ce groupe informel et ouvert – composé de membres permanents souhaitant soutenir le travail de la FAO sur l'agroécologie, échanger leurs expériences et développer des partenariats scientifiques – ne comprend que 17 pays, dont seulement quelques-uns aux politiques un tant soit peu avancées (ex. Brésil, France)<sup>39</sup>. Une structure plus récente mais plus institutionnalisée est l'Agroecology Coalition, créée en 2021 en marge du controversé Sommet sur les Systèmes Alimentaires (SSA) des Nations Unies et qui regroupe aujourd'hui 43 pays, 3 structures régionales (l'UE, l'UA et la CEDEAO) en plus d'une centaine d'organisations.

### La stratégie UE « De la ferme à la table »

4

La stratégie « Farm to Fork » (F2F) de l'Union européenne vise à l'échéance 2030 une diminution de 50% de l'usage des pesticides et de 20% des engrais de synthèse. Elle ambitionne également 10 % d'infrastructures agroécologiques, une baisse de 50% des ventes d'antimicrobiens pour les animaux d'élevage, tout en consacrant 25% des terres cultivées à l'agriculture biologique<sup>40</sup>. Elle a été fortement critiquée par les acteurs/rices agro-industriel-le-s dominant-e-s (ex. COPA-Cogeca, première fédération agricole européenne) pour ses impacts supposés sur l'économie et la sécurité alimentaire, notamment à la suite du déclenchement de la guerre en Ukraine (cf. l'arrêt des exportations ukrainiennes de céréales). Ces critiques se sont appuyées sur diverses études ayant scénarisé une baisse des volumes de production (entre -7 et -15 % selon les scénarios) et une augmentation des prix alimentaires si F2F était appliquée<sup>41</sup>. Mais les méthodologies de ces études présentent de nombreuses limites, en particulier le fait qu'elles sont focalisées sur l'impact de la réduction des intrants, ignorant les autres changements proposés par la stratégie (changements dans les régimes alimentaires, les pertes et gaspillages de nourriture, l'organisation des filières agricoles, l'innovation agronomique et les échanges internationaux). Selon l'IDDRI, une approche plus systémique permettrait au contraire de renforcer la pertinence, la cohérence et le réalisme de la stratégie de la Commission<sup>42</sup>.

37 Marchi G. 2021. Agroecology in Action : la transition agroécologique en Belgique francophone. Impacts politiques et freins à la transition. UCLouvain.

38 Pour rappel, c'est suite à ce premier symposium international de la FAO que l'agroécologie a acquis une reconnaissance mondiale. Les travaux d'O. De Schutter notamment ont été déterminants dans cette nouvelle dimension politique de l'agroécologie en Europe et dans certaines instances internationales.

39 En 2018, un second symposium s'est conclu sur une série de recommandations et de conseils à destination des responsables politiques afin de soutenir et développer l'agroécologie. Dauby V. 13/06/2020. L'agroécologie : la voie pour un modèle agricole durable, résilient et juste. Analyse CNCD.

39 Ces 17 membres sont : Brésil, Chine, Estonie, France, Côte d'Ivoire, Hongrie, Iran, Italie, Irlande, Japon, Madagascar, Mexique, Sénégal, Slovaquie, Suisse, Pays-Bas, Venezuela. Wezel A., David C. 2020. Policies for agroecology in France: implementation and impact in practice, research and education. J. Sustainable Organic Agric. Syst. 70(2):66-76.

40 Conseil européen. De la ferme à la table. Consulté le 15/10/2022.

41 Le Monde. 31/05/2022. La guerre en Ukraine menace le verdissement de la politique agricole européenne.

42 IDDRI. 13/10/2021. La stratégie « De la fourche à la fourchette » : une trajectoire d'innovation ambitieuse et réaliste pour le système alimentaire européen.



Et comme évoqué en introduction de cette étude, la grande majorité des soutiens financiers aux niveaux agricole et alimentaire restent captés par l'agro-industrie et l'agriculture conventionnelle. Dans un rapport de son groupe d'expert-e-s de haut niveau de 2019, la FAO indiquait ainsi que l'investissement public dans les approches agroécologiques était estimé à 1-1,5 % des budgets totaux consacrés à l'aide au développement et à l'agriculture. Selon l'organisation, la plupart des investissements privés et publics effectués au cours des 50 dernières années dans la recherche agricole ont porté essentiellement sur les technologies de la « Révolution verte » [notamment les produits chimiques agricoles et la mécanisation] et plus particulièrement sur la génétique<sup>43</sup>.



Mobilisation du mouvement paysan international « La Via Campesina »

Autre exemple, une publication datant de 2020 rapportait que 0% des fonds de coopération de l'UE transitant via la FAO, le FIDA et le PAM<sup>44</sup> entre 2016 et 2018 avaient soutenu une agroécologie réellement transformatrice. Même si l'image n'était que partielle et que la Commission a sans doute plus d'ambitions au niveau bilatéral, le tableau général reste celui d'un faible soutien, comme l'ont démontré d'autres études centrées sur le Royaume-Uni (5%), la France (12.6%), la Belgique (16%) ou le Danemark (1.4%)<sup>45</sup>. Au final, selon l'ONU, l'écrasante majorité (87 %) des subventions publiques allouées à l'agriculture dans le monde aurait des effets potentiellement délétères pour le climat, la biodiversité, la santé et la résilience<sup>46</sup>. Il suffit pour s'en rendre compte de prendre l'exemple de la politique au plus gros budget au niveau européen (€387 milliards sur la période 2023-2027), la politique agricole commune : malgré une forme de « verdurisation » entamée il y a près de 30 ans, elle continue de subventionner un modèle agroindustriel en déclin, tandis que le soutien aux pratiques agroécologiques y reste totalement marginal (voir Encadré 5)<sup>47</sup>.

43 HLPE. 2019. Approches agroécologiques et autres approches novatrices. Pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.

44 Respectivement « l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture », le « Fonds international de développement agricole » et le « Programme alimentaire mondial ».

45 Le cas de la Suisse semble être l'exception, avec une étude indiquant que 51% des projets de recherche pour le développement agricole ayant des financements suisses étaient dotés de composantes agroécologiques. Coventry University, CIDSE. September 2020. Analysis of funding flows to agroecology. The case of European Union monetary flows to the United Nations' Rome-based agencies and the case of the green climate fund.

46 Le Monde. 14/09/2021. Les subventions agricoles jugées « néfastes sur le plan social et environnemental » par trois agences de l'ONU.

47 Marchi G. 2021. Agroecology in Action : la transition agroécologique en Belgique francophone. Impacts politiques et freins à la transition. UCLouvain.

Face à l'urgence sociale et environnementale, la politique agricole commune (PAC) européenne devrait dans l'idéal contribuer à une réorientation massive de l'agriculture vers des pratiques plus agro-écologiques, garantes notamment de moindres émissions et de meilleurs revenus pour les agriculteurs. Problème, la toute dernière mouture de la PAC ne prend pas résolument cette direction... Proposée par l'ancienne Commission Juncker et soumise à un vote accéléré et surprise en octobre 2020, la réforme s'apparente de fait à un statu quo, suite entre autres à d'intenses pressions de la part des lobbies agricoles sur les trois principaux groupes parlementaires (PPE, SSD et Renew Europe)<sup>49</sup>.

En termes de budget premièrement, le montant alloué aux agriculteurs/rices et aux collectivités rurales des différents Etats membres est relativement stable. Avec une enveloppe globale de €264 milliards pour la période 2023-2027, la PAC reste le principal poste de dépenses de l'UE (environ un tiers du budget total)<sup>50</sup>. L'actuelle inflation record en Europe (10%) pourrait cependant entraîner une « réduction de la valeur réelle du soutien » de 84,6 milliards d'euros sur la période 2021-2027 selon le think tank Farm Europe<sup>51</sup>.

Sa structure et son fonctionnement (très complexes !) restent également similaires à la version précédente. Elle conserve ainsi le même outil de base d'aides directes au revenu par hectare (premier pilier, environ 75% du budget total). Ce type d'aide incite toujours à l'agrandissement et favorise l'intensification de la production alors qu'il faudrait au contraire les conditionner aux emplois créés et à la durabilité des modes de production<sup>52</sup>. Ce premier pilier est complété par un second, dédié lui au développement rural (mesures agro-environnementales et climatiques ou MAEC, aides à la modernisation des exploitations et soutien à des projets territoriaux), qui représente les 25% restants du budget.

La principale innovation est l'inclusion dans le premier pilier de paiements appelés « éco-régimes », en remplacement des « paiements verts » de l'ancienne PAC, jugés par la Cour des Comptes Européenne comme très complexes et peu efficaces<sup>53</sup>. Mais d'après une coalition d'ONGs environnementales, très peu (19 %) des 160 éco-régimes projetés sont susceptibles d'atteindre leurs objectifs, de par un manque d'ambition, de financement ou de garanties adéquates pour faire une réelle différence sur le plan environnemental<sup>54</sup>.

De manière plus générale, de nombreux auteurs jugent cette nouvelle PAC comme manquant de vision face aux enjeux actuels et surtout assez incohérente avec les autres objectifs de l'UE, notamment les stratégies « Biodiversité »<sup>55</sup> et « De la ferme à la table ». Déclinaison agricole du Pacte Vert européen, cette dernière a défini pour l'UE de grandes ambitions au niveau environnemental (voir Encadré 4). Mais d'après Pierre-Marie Aubert, chercheur à l'IDDRI, « les Etats membres ont refusé de rendre ces objectifs contraignants », notamment en rejetant la proposition « d'un cadre d'ambition commun des écorégimes », les laissant « au libre choix des Etats »<sup>56</sup>.

48 SPW Agriculture. 22/06/2022. Plan stratégique PAC - 2023-2027.

49 Cette manière dont les lobbies de l'agro-industrie, en particulier le Copa-Cogeca, ont réussi à dicter leur agenda a été dénoncée par l'ONG Corporate Europe Observatory dans un rapport de 2020. CEO. 12/10/2020. CAP vs. Farm to Fork. Will we pay billions to destroy, or to support biodiversity, climate, and farmers?

50 Notons cependant que le cofinancement et les financements nationaux complémentaires porteront le budget public total à 307 milliards d'euros. CE. 14/12/2022. Nouvelle politique agricole commune (PAC) : prête à commencer le 1er janvier 2023.

51 Le budget avait été défini à partir des prévisions d'inflation de la Banque centrale européenne, qui en 2020 l'estimait à 2%. Euractiv. 14/10/2022. Inflation : le budget de la PAC pourrait diminuer d'un tiers en 2027.

52 Pour rappel, moins de 20% des bénéficiaires reçoivent 80% des aides en Europe, tandis qu'en Belgique ce sont 27% des fermes les plus grandes qui reçoivent 65% du budget.

53 Introduit en 2015, ce verdissement avait, selon la Cour, des exigences très modestes, « correspondant dans une large mesure à la pratique agricole normale ». Il s'agissait plus particulièrement de conditionner 30 % du budget du premier pilier au respect de trois exigences additionnelles : diversification minimale des cultures, maintien des prairies permanentes et préservation d'infrastructures agro-écologiques. Guyomard H., Détang-Dessendre C. 2021. Le Pacte Vert comme catalyseur de la PAC... de l'après 2027 ? Pour n°239 : 5-10. La Cour européenne estime dans son rapport que « le verdissement n'a suscité des changements dans les pratiques agricoles que sur quelque 5 % des terres agricoles de l'UE ». CCE. 12/12/2017. Le verdissement: complexité accrue du régime d'aide au revenu et encore aucun bénéfice pour l'environnement. Rapport spécial n° 21/2017. A noter qu'un autre rapport de cette même Cour des comptes constatait que les €100 milliards de financements de la PAC 2014-2020 consacrés à l'action pour le climat avaient eu une faible incidence sur les émissions d'origine agricole, dont le volume n'a pas beaucoup évolué depuis 2010. Les mesures avaient un faible potentiel d'atténuation du changement climatique, car elles ne visaient pas à limiter ou à réduire l'élevage (50 % des émissions) et soutenaient les agriculteurs cultivant des tourbières asséchées (20 %). CCE. 2021. Politique agricole commune et climat

La moitié des dépenses de l'UE liées au climat relèvent de la PAC, mais les émissions d'origine agricole ne diminuent pas.

54 EEB, BirdLife, WWF. 29/11/2021. Will CAP eco-schemes be worth their name?

55 Commission Européenne. Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030.

56 IDDRI. 15/09/2022. Verdir la PAC : pourquoi une loi cadre peut sauver la réforme. Podcast « Cap sur la transition ».

Cette relative autonomie des Etats dans sa mise en œuvre est l'autre grande nouveauté de la PAC 2023-27. Sur base du principe de subsidiarité<sup>57</sup>, elle prévoit le déploiement de Plans Stratégiques nationaux (PSn) dans chaque Etat membre. Cette forme de renationalisation leur permet de définir les grandes orientations de la PAC pour leurs territoires ainsi que les modalités d'opérationnalisation, par exemple pour fixer les critères de verdissement des éco-régimes<sup>58</sup>. Si cela peut présenter de forts risques de dumping social et environnemental, elle permet à certains pays ou régions de prendre un rôle de leader dans la transition agroécologique.

Quel est, dans ce cadre, le niveau d'ambition du Plan Stratégique wallon (PSw)<sup>59</sup> ? Les avis des principaux acteurs/rices de la société civile impliqué·e·s dans le suivi du dossier divergent quelque peu. Pragmatique, notamment au regard de l'urgence de l'adoption du plan, le syndicat agricole FUGEA s'estime globalement satisfait de l'accord gouvernemental obtenu (MR, Ecolo et PS), en dépit de certaines limites. D'après Astrid Ayrat, chargée de mission politique, « *les objectifs d'équité sociale dans la répartition des aides et d'accessibilité de la transition agroécologique sont atteints* ». Elle cite par exemple, en lien avec le premier objectif, l'augmentation de l'enveloppe du « paiement redistributif » (pour aider davantage les petites et moyennes fermes) ainsi que celle du paiement en faveur des jeunes agriculteurs/rices. Et pour le second objectif, elle relève entre autres l'aide couplée aux « protéines végétales »<sup>60</sup>, des éco-régimes avec une ambition élevée et des budgets attractifs ou la revalorisation du bio ainsi qu'une nouvelle aide au secteur du maraîchage bio diversifié sur petite surface<sup>61</sup>.

La position de Natagora est plus critique. Si elle indique quelques avancées, telles que la pertinence de 4 des 5 éco-régimes proposés ou une répartition plus juste des aides entre les agriculteurs/rices, elle juge globalement le plan non à la hauteur des défis environnementaux (tout comme la Commission Européenne dans sa lettre d'évaluation). Emmanuel Beguin, responsable politique agricole chez Natagora, cite par exemple « *la prédominance des aides couplées au bétail vis-à-vis des éco-régimes, qui ne favorise pas la diminution de la densité de bétail ou l'amélioration de l'autonomie fourragère* ». Elle donne également l'exemple de la faiblesse de l'éco-régime « maillage écologique » (pas de financement d'éléments de paysage supplémentaire) ou encore les faibles financements pour les protéines végétales et animales, qui ne permettent pas selon elle de s'attaquer à la dépendance de la région aux importations<sup>62</sup>.

En définitive, si le PSw est incontestablement plus vert et équitable que la plupart des autres plans nationaux européens, il est certainement perfectible. Il aurait notamment dû, selon le mouvement AiA, inclure des mesures telle qu'un régime de soutien aux petits agriculteurs, un appui spécifique à l'agroécologie sur base de critères plus socio-politiques de type Nyéléni<sup>63</sup>, l'aide au développement des filières courtes, la mobilisation d'outils pour soutenir les regroupements de producteurs/rices ou encore des investissements en faveur de l'autonomie alimentaire régionale<sup>64</sup>. En résumé, comme l'indique Amaury Ghijssels, chargé de recherche souveraineté alimentaire au CNCD-11.11.11, à propos de la PAC au niveau de l'UE, il aurait fallu davantage « *tourner le dos au business as usual* » et favoriser « *une réelle transition vers des systèmes alimentaires durables où l'agroécologie devient la règle et non pas l'exception* »<sup>65</sup>.

57 Pour rappel, le principe de subsidiarité consiste à laisser la responsabilité et la mise en œuvre d'une action publique à l'entité compétente la plus proche de ceux et celles qui sont directement concerné·e·s par l'action.

58 Le Figaro. 21/10/2020. Agriculture : les États d'accord sur une PAC plus verte.

59 Pour rappel, l'agriculture est une compétence régionalisée en Belgique, ce qui a eu pour conséquence ici la mise en place de deux plans stratégiques, un flamand et l'autre wallon. Le budget total de ce dernier (UE et Région) est de €1,86 milliard, à destination de 14.800 bénéficiaires. Il est essentiellement consacré aux aides directes du 1er pilier (€1,33 milliard pour des paiements de base, redistributifs et jeune ainsi que des aides couplées et des éco-régimes, ces dernières représentant 26% du 1er pilier). A noter également que 74% des aides du 1er pilier sont dédiées au revenu des agriculteurs et que 21,3% du budget est consacré aux aides couplées. SPW Agriculture. 15/12/2022. Le Plan Stratégique wallon (PSw) pour la Politique Agricole Commune (PAC) 2023-2027.

60 Cela permet de soutenir l'autonomie fourragère des fermes et de réduire la dépendance aux importations de protéines végétales telles que le soja, vectrices de déforestation.

61 Parmi les autres avancées, elle cite le renforcement des règles de « conditionnalité » (notamment environnementale) et le maintien et la revalorisation des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). En termes de limites, elle souligne un plafonnement des aides trop élevé (dégressivité seulement à partir de 60.000€), la non-application du programme « petit agriculteur » (montant forfaitaire pour soutenir les petites fermes), le manque de soutien à l'agroforesterie et la non exclusion des terres dédiées à la production énergétique (ex. agro-carburant, agriphotovoltaïsme) ou à des activités de loisir (détention de chevaux). Michalowski J.M. 06/07/2022. Le Plan Stratégique PAC wallon. Analyse CATL en vue de participer à la consultation publique.

62 Michalowski J.M. 06/07/2022. Le Plan Stratégique PAC wallon. Analyse CATL en vue de participer à la consultation publique.

63 Pour les acteurs et actrices réuni·e·s au Forum international sur l'agroécologie à Nyéléni (Mali, février 2015), l'agroécologie n'est pas qu'un « ensemble de technologies », mais aussi et surtout une lutte politique, pour laquelle il est nécessaire « de remettre en cause et de transformer les structures de pouvoir de nos sociétés ». Déclaration du Forum International sur l'Agroécologie. Nyéléni, Mali. 27/02/2015.

64 AiA. Juillet 2022. Questionnaire d'enquête sur le rapport d'incidence environnemental (RIE) relatif au plan stratégique PAC 2023-2027 : les réponses AiA.

65 Ghijssels A. 22/10/2020. Une nouvelle réforme de la PAC incohérente avec le green deal européen. Analyse CNCD.



Manifestation à Bruxelles le 29 janvier 2018 devant le siège de la Commission européenne

### 3.3 De nombreux verrous à la transition agroécologique

En définitive, les politiques de soutien à l'agroécologie dans le monde restent très limitées, à la fois en nombre, en degré d'implémentation et en budgets. Ce n'est pas un hasard, tant les facteurs de « verrouillage » du système agro-industriel sont nombreux.

Un verrouillage peut être défini comme la domination d'une technologie ou un contexte socio-économique qui empêchent le développement de trajectoires alternatives. Autrement dénommés « mécanismes d'auto-renforcement » ou « dépendances de sentier », ils correspondent à « *un entrelacs de facteurs d'incitation politiques et commerciaux* », qui permettent à l'agriculture industrielle de « *se renforcer elle-même* », bloquant la transition agroécologique. Les exemples de tels facteurs incluent : la concentration de pouvoir au sein des chaînes agro-alimentaires mondiales ; les lobbys agro-industriels, qui orientent par exemple la recherche, la formation ou les réglementations ; les subventions agricoles, destinées majoritairement aux grandes exploitations ; les réseaux relationnels institués entre les acteurs des filières ; les coûts d'adoption de technologies ou de pratiques alternatives ; l'orientation au tout export des politiques commerciales<sup>66</sup> ; l'accès limité à la terre ou aux prêts bancaires, en particulier pendant les périodes de transition ; l'absence de l'agroécologie dans l'enseignement moyen et supérieur<sup>67</sup>.

Nous ne ferons pas ici la liste ni l'analyse exhaustive de tous ces verrous, de nombreux travaux existant sur le sujet<sup>68</sup>. Le plus important est de retenir qu'ils sont aujourd'hui très nombreux et divers, allant des structures politiques à l'organisation des marchés agricoles en passant par les barrières culturelles ou idéologiques.

Pour illustrer ce dernier point, peut-être moins évident, il faut souligner combien l'agroécologie est l'objet de nombreux préjugés : elle est assimilée par nombre de décideurs à de l'agriculture traditionnelle, donc

66 IPES-Food. 2016. De l'Uniformité à la Diversité : Changer de paradigme pour passer de l'agriculture industrielle à des systèmes agroécologiques diversifiés.

67 Agroecology Europe Youth Network. October 2020. Agroecology initiatives in European countries.

68 Outre le rapport d'IPES-Food cité plus haut, voir par exemple : Les Greniers d'Abondance. Février 2022. Qui veille au grain ? Du consensus scientifique à l'action publique.

archaïque et non productive, avec les peurs de pertes de rendements et de revenus associées. Plus généralement, l'agroécologie est confrontée au récit dominant sur les questions de prix (cf. attentes généralisées des consommateurs/rices pour des prix bas), de volumes de production (cf. le discours « nourrir le monde » de l'agriculture industrielle) ou des externalités (cf. nécessaire démonstration des apports de l'agroécologie à la santé publique et à l'équité socio-économique)<sup>69</sup>.

La plupart des décideurs-euses politiques belges n'échappent pas à ces préjugés sur l'agroécologie, étant peu sensibilisé-e-s et connaisseur-euses du concept, tout en étant fortement influencé-e-s par le lobby intense du syndicat agricole majoritaire qu'est la FWA (on pourrait même parler de « cogestion des affaires courantes »). Parmi les autres freins plus spécifiquement belges, on peut ajouter :

- Des compétences et ministères particulièrement « silotés », avec une faible intégration et interconnexion des politiques.
- Une organisation participative<sup>70</sup> et peu centralisée, aux coalitions politiques fragiles et souvent conflictuelles. Les problèmes d'alternance politique poussent à une logique de résultats rapides, en contradiction avec le long terme de la transition agro-écologique et ses investissements coûteux.
- Le peu d'alliances du mouvement agro-écologique (il est vrai encore jeune et pas assez représentatif socialement) avec les mondes politique et académique<sup>71</sup>.
- Le coût moyen très élevé des terres agricoles, que ce soit à l'achat ou à la location<sup>72</sup>.



Forum international sur l'agroécologie à Nyéléni, Mali, février 2015

69 Un autre exemple de verrou relativement peu connu est lié à la nature très contextuelle de l'agroécologie : par nature très ouverte et à adapter à l'environnement local, elle est difficile à résumer en une série de critères (par exemple pour un cahier des charges d'un système de certification). Cela a pour conséquence de rendre ses impacts difficiles à évaluer et donc de complexifier son soutien, notamment financier. Veillard P. Décembre 2016. Défendre l'agroécologie. *Défis Sud* n°133-134.

70 Qualifie une participative, un système politique au sein duquel le pouvoir est exclusivement détenu par des partis politiques.

71 Alors que l'exemple français a démontré que l'appropriation du concept par les institutions de recherche et les collaborations avec celles-ci sont de puissants leviers pour la mise en œuvre de la transition agroécologique. Marchi G. 2021. *Agroecology in Action* : la transition agroécologique en Belgique francophone. Impacts politiques et freins à la transition. UCLouvain.

72 D'après les données officielles de l'Observatoire du foncier agricole, 1 ha de zone agricole coûtait en moyenne près de 35000 euros en Région wallonne en 2022 (comparé à 30000 euros/ha en 2020, soit 15% d'augmentation en un an). Les terres agricoles en Belgique sont les deuxième plus chères d'Europe après les Pays-Bas. Peuch J. Novembre 2022. Pour des terres agricoles nourricières en Wallonie. In 'Droit à la terre : pour une agriculture paysanne et nourricière', *Beet The System* !, le magazine des luttes pour la Souveraineté alimentaire, FIAN Belgium'.

## 4. PRINCIPAUX CONSTATS

Après cet examen rapide du paysage de l'agroécologie dans le monde et en Belgique, nous nous intéresserons dans la suite de cette étude aux blocages situés plus spécifiquement en aval de la production agricole, en particulier au niveau des étapes de transformation et de distribution.

### 4.1 Des infrastructures de transformation insuffisantes et/ou inadaptées

Un premier problème identifié est lié à l'inadéquation des infrastructures conventionnelles de transformation face au caractère diversifié des productions agroécologiques. C'est là un aspect fondamental qu'il peut être utile de rappeler : l'adoption de pratiques agroécologiques tend à complexifier et à diversifier les (modes de) productions agricoles. Tout le contraire de l'agriculture industrielle, qui spécialise les territoires et les filières et homogénéise les produits (le plus souvent avec des conséquences importantes aux niveaux gustatif et nutritionnel).

Dans les systèmes agroécologiques, les rotations culturales sont allongées et les espèces cultivées diversifiées, dans le but entre autres de « tamponner » les risques et de rendre les cultures plus résistantes aux maladies, aux ravageurs, aux aléas climatiques, etc. On peut résumer ce principe par l'expression (paysanne) « ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier ». Une méthode connue depuis plusieurs siècles est celle par exemple des « méteils ». Avec ces mélanges de seigle et de blé, « on profite de deux plantes dont les besoins, les cycles, la sensibilité aux maladies ou les profils racinaires sont différents, ce qui permet in fine de les rendre complémentaires et de tirer au mieux partie des ressources disponibles<sup>73</sup> ». Sur un principe similaire, on peut cultiver sur un même champ des mélanges de variétés d'une même espèce (de blé par exemple), afin de « lisser » les aléas de rendement et augmenter la probabilité d'une récolte correcte. Au final, la diversité peut être génétique (ex. association de variétés, recherche de rusticité), spécifique (association de cultures, diversité d'espèces) ou fonctionnelle (ex. agroforesterie, association culture-élevage). La mise en œuvre de ces principes de l'agroécologie entraîne une plus grande diversité des produits agricoles et une plus grande hétérogénéité de chacun d'eux, alors destinés à un plus grand nombre de secteurs, de consommateurs/rices et d'utilisateurs/rices<sup>74</sup>.

Le problème est que les structures agro-industrielles de stockage et de transformation ne sont plus adaptées à cette hétérogénéité, puisqu'elles ont été conçues pour des filières et productions spécialisées, le plus souvent dans une logique d'exportation et d'échanges standardisés sur les marchés mondiaux (voir Encadré 6). Il n'existe ainsi peu ou plus de trieuses capables de trier les méteils, ou bien le coût en est en partie reporté sur l'agriculteur/rice. De même, des mélanges variétaux de blé panifiable vont résulter en de grandes variations de qualité, par exemple de teneur en gluten, une variabilité qu'un transformateur industriel ne saura pas gérer (contrairement à un artisan-boulangier, qui peut plus facilement ajuster la quantité d'eau, le temps de pousse, etc.)<sup>75</sup>.

73 Daguin A. 24/11/2022. Le salut serait-il hétéro...gène ? Blog FoodBiome.

74 Caquet T., Gascuel C., Tixier-Boichard M. 2020. L'agroécologie : des recherches pour la transition des filières et des territoires. Éditions Quæ.

75 L'intérêt de ces mélanges variétaux est d'autant plus élevé lorsque l'on pratique la sélection au champ, c'est-à-dire quand on prélève à chaque récolte des semences pour les re-semier l'année suivante. Cela permet de sélectionner progressivement les génomes les plus adaptées à leur terroir.



Silo à grains dans une ferme américaine

## Chaines d'approvisionnement, filières et chaînes de valeur

6

Une chaîne d'approvisionnement est un terme général qui recoupe l'ensemble des étapes nécessaires pour produire et fournir un bien ou un service répondant aux besoins d'un marché. L'accent est ici mis sur le flux des produits de la source à la destination. Une chaîne d'approvisionnement de café par exemple regroupera différents acteurs/rices : les entreprises de produits et services (ex. graines, engrais, support technique, crédits), les producteurs/rices, les unités de transformation (ex. dépulpage, tri, fermentation, séchage, torréfaction), le transport, la distribution et enfin les consommateurs/rices. Dans la plupart des chaînes, en particulier les chaînes agricoles, les liens et les flux d'information entre ces acteurs/rices sont assez faibles, voire inexistantes au-delà d'un maillon, et basés sur des rapports de force. L'essentiel des producteurs/rices subissent ainsi de la part des intermédiaires des prix non rémunérateurs, entre autres car ils-elles n'ont que cet unique accès au marché (ex. manque d'infrastructures, d'information)<sup>76</sup>.

Le concept de « filière » est francophone et a été développé par des institutions de recherche françaises telles que l'INRAE et le CIRAD dans les années 60 autour de l'étude des relations de l'agriculture avec les secteurs amont et aval. Issu d'une approche technico-économique de la production, il met l'accent sur les opérations techniques le long d'une chaîne d'approvisionnement.

Le concept anglophone de « value-chain » (que l'on peut traduire par « chaîne de valeur ») a lui été introduit dans les années 80 par Michael Porter, un professeur de l'Université Harvard et est intimement lié à l'analyse des avantages compétitifs d'une entreprise. Il renvoie ainsi à la décomposition de ses étapes de production de manière à identifier la valeur ajoutée possible aux différents maillons de la chaîne de production<sup>77</sup>.

76 Veillard P. 07/10/2013. Du commerce équitable aux chaînes de valeur durables.

77 CSA. 27/11/2013. L'approche filière : conceptions, avantages et risques pour l'agriculture familiale.

Les notions d'innovation et de coopération / coordination entre acteurs y sont assez prégnantes, ce qui implique des flux d'informations dans les deux directions de la chaîne : les producteurs sont informés des besoins spécifiques des acteurs en aval (transformateurs, distributeurs, consommateurs), tandis que les consommateurs connaissent mieux les conditions de production en amont, notamment en matière d'impact social et/ou environnemental. Au final, c'est une approche qui cherche avant tout à créer un accès aux marchés avant de produire les matières premières (« market pull » vs. « production push »). Dans l'idéal, on obtient une chaîne plus efficace, transparente et inclusive et on améliore la qualité de l'approvisionnement des consommateurs<sup>78</sup>.

Dans leur utilisation comme outil d'analyse, les concepts de filière et de chaîne de valeur se réfèrent à des types d'analyse différents : la filière renvoie à une notion d'ensemble, à des analyses de type systémique, alors que la chaîne de valeur renvoie plutôt à des analyses séquentielles, ou éclatées, des différents maillons de la chaîne de production. Cependant, le terme « filière » n'a pas trouvé de traduction fidèle en anglais et est souvent traduit par « value chain », ce qui explique la distinction peu tranchée entre ces deux notions.

En tant qu'instrument d'aide à la décision politique, l'approche filière présente un certain nombre d'avantages, notamment la compréhension du fonctionnement et des enjeux d'un secteur économique ou l'identification de différentes options politiques et la quantification des flux physiques et monétaires correspondants. Elle permet ainsi de réaliser des scénarios prospectifs, afin par exemple d'évaluer l'intérêt économique d'une politique pour un agent privé, ou son impact social (ex. sur la sécurité alimentaire ou la pauvreté) ou encore son impact économique (ex. sur la croissance du PIB). Notons qu'un élément important des analyses filières est celui des incitants, c'est-à-dire des signaux envoyés aux opérateurs. Le prix est souvent le premier incitant, mais d'autres sont importants comme l'accès au marché, au crédit, à la vulgarisation, etc.

L'approche filière comporte également des limites, notamment son caractère partiel, car vertical et statique. Elle ne capture ainsi pas toute la complexité des contextes locaux ainsi que les enjeux transversaux inhérents à l'agroécologie et au développement des territoires. Une stratégie étroite de filière peut ainsi mener à une hyper spécialisation, notamment des exploitations agricoles, peu compatible avec les aspects de complexification et de diversification systémiques de l'agroécologie (ou plus généralement avec des stratégies axées sur la relocalisation et la souveraineté alimentaire)<sup>79</sup>. De ce fait, il s'agit d'un outil de compréhension des systèmes alimentaires qui doit être utilisé en complémentarité avec d'autres, notamment des outils qui prennent en compte les dynamiques agricoles et territoriales, oubliées par l'analyse filière (des outils de diagnostic agricole par exemple)<sup>80</sup>.

Ainsi la diversification du vivant (espèces, variétés, successions culturales, etc.) que suppose l'agroécologie doit conduire à une adaptation des filières, ou plus exactement des systèmes alimentaires, afin de mieux valoriser l'ensemble des productions, notamment dans une approche circulaire<sup>81</sup>. Globalement, il faut pouvoir gérer les plus faibles volumes produits (faible rentabilité, difficultés de collecte), leur hétérogénéité et leur variabilité, adapter les équipements de transformation et créer un contexte socio-économique permettant aux producteurs de gérer les incertitudes, les risques et la variabilité de traitement des nouvelles cultures et produits<sup>82</sup>. Dans cette optique, une piste est le développement de technologies à petite échelle mais compétitives. On peut par exemple imaginer de la bioraffinerie directement réalisée au champ, afin de valoriser des sous-produits en bioénergie, obtenus en quantité plus réduite, plus diverse et hétérogène qu'en conventionnel<sup>83</sup>.

78 Abecassis J., Cuaq B., Escudier J.L., Garric G., Kondjoyan A., et al. 2018. Food chains: the cradle for scientific ideas and the target for technological innovations. *Innovative Food Science & Emerging Technologies* n°46: 7-17.

79 Cette spécialisation dans une optique d'accroissement des performances présente de nombreux risques pour les producteurs : dégâts environnementaux et diminution du nombre d'agriculteurs de par la concentration des exploitations (ex. de l'élevage dans des régions comme la Bretagne ou la Flandre) ; dépendance à un marché et à la volatilité de ses prix (ex. en cas de surproduction ou d'importation massive) ; dans certains pays, risques d'insécurité alimentaire et nutritive de par l'abandon des cultures destinées à l'autoconsommation ; perte d'autonomie accrue lorsque la spécialisation des exploitations est associée à leur intégration verticale [cf. contractualisation avec une firme agro-alimentaire].

80 CSA. 27/11/2013. L'approche filière : conceptions, avantages et risques pour l'agriculture familiale.

81 A noter qu'au niveau agronomique, il existe différentes stratégies de diversification. Par exemple, une stratégie « horizontale spatialement », c'est-à-dire en multipliant les cultures en bandes. Ou une stratégie « horizontale socialement », en s'arrangeant entre agriculteurs pour échanger des productions. Morel K., Revoyron E., San Cristobal M., Baret P. 2020. Innovating within or outside dominant food systems ? Different challenges for contrasting crop diversification strategies in Europe. *PLoS ONE* 15(3): e0229910.

82 Rappelons qu'il existe aussi de nombreuses barrières à la diversification agricole au niveau de l'exploitation agricole (ex. manque d'accès aux connaissances techniques innovantes, manque de ressources, barrières cognitives / culturelles) et de la chaîne de valeur (ex. coordination entre acteurs). Le programme de recherche européen DiverIMPACTS a identifié un total de 46 barrières, qui peuvent se renforcer mutuellement. Antier C., Viguier L., Messéan A., Baret P. Recommendations for overcoming barriers to crop diversification towards sustainable agriculture. DiverIMPACTS policy brief.

83 Caquet T., Gascuel C., Tixier Boichard M. Janvier 2020. Agroécologie : des recherches pour la transition des filières et des territoires, éditions Quaaé.





Comme le résume J.M. Meynard, chercheur à l'INRAE, « *on ne changera profondément les pratiques agricoles dans le sens de l'agroécologie [...] que si le système alimentaire évolue en même temps que le système agricole* »<sup>84</sup>.

Dans tous les cas, un important travail de recherche devrait être réalisé, les effets des modes de production agroécologique sur les propriétés des produits transformés n'ayant pas été analysés en profondeur, ni sur leurs qualités spécifiques ni sur leurs potentiels de marché existant et/ou innovant. Toutes les étapes de transformation intervenant dans la définition des propriétés des produits sont à examiner : les procédés, les modalités de stabilisation des propriétés (emballage, stockage), depuis la distribution de produits hétérogènes jusqu'aux préparations finales (cuisinées, prêt-à-consommer) et au recyclage<sup>85</sup>.

On pourrait arguer du fait qu'il existe déjà de nombreux circuits-courts de commercialisation de produits frais en Belgique (voir plus bas), et que ce sont les consommateurs qu'il faut pousser à cuisiner eux-mêmes, en by-passant les étapes de transformation industrielles. C'est d'ailleurs ce qui s'est passé durant la crise sanitaire. Un premier élément de réponse est que certains produits ne peuvent être consommés sans un minimum de transformation (ex. la plupart des céréales). Par ailleurs, sortis des confinements, beaucoup de gens n'ont plus le temps de cuisiner. La transformation des produits alimentaires présente de plus de nombreux avantages intrinsèques : allongement de la durée de conservation ; transformation des excédents de production en nouveaux produits ; les deux permettant de limiter le gaspillage alimentaire et de valoriser les productions via de nouveaux débouchés ; consommation par des client-e-s n'ayant pas la possibilité de cuisiner (ex. écoles et plus largement, institutions)<sup>86</sup>.

D'aucuns pourraient également avancer le fait qu'il existe des filières et des unités de transformation, de type plus ou moins artisanal, dans les filières de l'agriculture biologique, l'une des alternatives agricoles les plus normées et institutionnalisées, tout du moins en Europe. Mais elles restent en Belgique peu nombreuses et peu développées, à l'image des filières céréales qui rencontrent de nombreux freins (ex. concurrence des céréales bio importées, normes de qualité élevées et identiques à celles du conventionnel)<sup>87</sup>. Il faut également noter la version « industrialisée » de certaines de ces filières biologiques, avec des pratiques proches de l'agriculture conventionnelle : spécialisation des exploitations, commercialisation en grande distribution, etc., avec une simple conformation à un cahier des charges fondé sur des audits<sup>88</sup>.

84 Claveirole C. Novembre 2016. La transition agroécologique : défis et enjeux. Etude CESE 13.

85 Caquet T., Gascuel C., Tixier Boichard M. Janvier 2020. Agroécologie : des recherches pour la transition des filières et des territoires, éditions Quaa.

86 FTAO, the University of Antwerp, WFTO-EU. 2022. Consolidate and scale up fair, accessible, sustainable and short food chains for the European Union. FASS food project, policy brief.

87 FWA. 22/01/2020. Céréales biologiques. État des lieux de la filière wallonne.

88 Servigne P. Décembre 2012. Agriculture biologique, agroécologie, permaculture. Quel sens donner à ces mots ? Analyse Barricade.

Il semble donc indispensable de davantage « mailler » le territoire belge d'unités de transformation agroécologiques, à la fois proches et de conception / taille adaptée, et ce sur toutes les filières (ex. meunerie, laiterie, légumerie-conserverie, malterie, abattage et découpe). La question est néanmoins difficile car l'installation de telles unités au plus près des territoires et des lieux de production agroécologique se révélera sans doute complexe : les équipements peuvent être coûteux ; leurs coûts fixes d'exploitation sont souvent élevés ; il faut des compétences et ressources humaines spécifiques ; il faut pouvoir gérer le caractère saisonnier et hétérogène, on l'a vu, des productions. Afin de leur assurer équilibre et viabilité économiques, certains chercheurs proposent différentes pistes de solutions : transformation à la fois dans le conventionnel et l'agroécologique ; co-transformation pour des groupements d'agriculteurs/rices sous une marque locale ou régionale ; offre de services complémentaires (restauration, stockage, assistance technique, incubation entrepreneuriale, prêts bancaires, etc.)<sup>89</sup>.

Afin d'optimiser les flux logistiques et les outils tout en faisant des économies d'échelle, une solution serait également de centraliser les lieux de transformation en périphérie des villes, via la création de hubs alimentaires. Les matières premières agricoles y convergeraient pour y être transformées de manière mutualisée, avant d'alimenter les différents canaux de consommation via une mobilité urbaine douce<sup>90</sup>. Cette mise en commun des produits nécessite de mettre en place des outils et des procédures pour identifier les productions afin d'assurer la transparence et la traçabilité des approvisionnements. Tout cela suppose des investissements ainsi qu'une cohérence et une coordination des politiques régionales, dans une approche de type « systèmes alimentaires territorialisés » (SAT, voir Encadré 7), en opposition à la logique industrielle de spécialisation et de concentration géographique<sup>91</sup>. On ne parle donc pas ici seulement de développer différentes filières agroécologiques, qui seraient autonomes et isolées les unes des autres, mais bien de les intégrer au sein d'un même SAT, dont l'un des rôles est de « coordonner et de donner une taille critique à des projets privés ou associatifs »<sup>92</sup>.

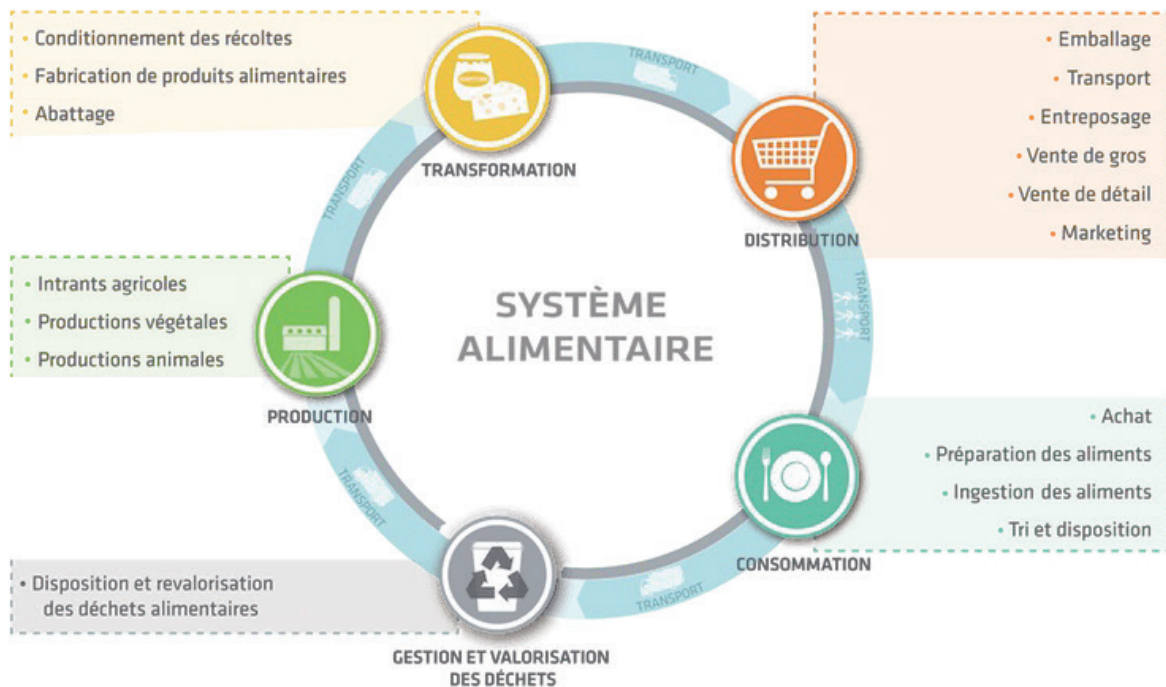


Figure 2. Représentation des différentes étapes d'un système alimentaire (source : Vivre en Ville)

89 Gwin L., McCann N. 2017. Use it or lose it: local food, regional processing and the perils of unused capacity. In Urban food futures. 19/04/2019. Food processing: the missing link in sustainable food systems.

90 Querard J.P. 23/11/2022. Projets Alimentaires Territoriaux : 2 leviers pour changer d'échelle ! Blog FoodBiome.

91 Les Greniers d'Abondance. Février 2022. Qui veille au grain ? Du consensus scientifique à l'action publique.

92 Rastoin J.L. Février 2016. Les systèmes alimentaires territorialisés : enjeux et stratégie de développement. Journal RESOLIS #7.

Un système alimentaire (Figure 2) peut être défini simplement comme la façon dont les êtres humains s'organisent dans l'espace et dans le temps pour obtenir et consommer leur nourriture. Selon la définition donnée par la FAO, ils englobent un éventail complet d'activités liées à la production, à la transformation, à la commercialisation, à la consommation et à l'élimination de produits issus de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche, y compris les intrants nécessaires et les produits générés à chacun de ces stades. Entrent également en jeu des personnes physiques ou des institutions, ainsi que l'environnement sociopolitique, économique et technologique dans lequel se déroulent ces activités<sup>93</sup>.

Historiquement, les systèmes alimentaires du monde sont nombreux et hétérogènes. On observe cependant depuis quelques décennies le développement hégémonique d'un système agroindustriel de production et de consommation de masse, spécialisé, concentré, globalisé, structuré par de très grandes firmes industrielles et commerciales<sup>94</sup>. Ce système « conventionnel » est basé sur une agriculture à grande échelle, hautement mécanisée et industrialisée avec une utilisation massive de monocultures, d'engrais, de pesticides et d'OGMs. Il se caractérise également par de longues chaînes d'approvisionnement (avec de nombreux kilomètres et intermédiaires) qui incluent souvent des supermarchés comme points de vente pour les consommateurs finaux<sup>95</sup>. Malgré ses nombreux avantages (ex. rendements élevés, qualité bactériologique, accessibilité des aliments), ses importantes et croissantes externalités négatives (ex. climat, biodiversité, faim, inégalités, épuisement des ressources naturelles) nécessitent des changements profonds et systémiques vers plus de durabilité.

Parmi les nombreux systèmes alimentaires alternatifs (SAA), le concept de « système alimentaire territorialisé » (SAT) a émergé à la fin des années 2000. Croisant les concepts de filière et de territoire, il peut être défini comme un « ensemble de filières agroalimentaires répondant aux critères du développement durable, localisées dans un espace géographique de dimension régionale et coordonnées par une gouvernance territoriale ». On ne parle donc pas ici d'une filière mais de plusieurs, organisées en réseaux interdépendants pour assurer la souveraineté alimentaire du territoire. Ce réseau associe agriculture familiale, PME agroalimentaires et circuits courts de commercialisation dans un cadre géographique délimité par l'ensemble des échanges<sup>96</sup>. Les formes de l'économie sociale et solidaire (coopératives, mutualités et associations) sont à privilégier. Le partage équitable de la valeur et la mutualisation des ressources humaines et naturelles permet d'améliorer la performance économique des acteurs. Chaque territoire – généralement à une échelle régionale – est incité à concevoir un projet stratégique alimentaire avec la participation de l'ensemble des acteurs du système alimentaire. On substitue ainsi à un ajustement imparfait par le marché une coordination institutionnelle<sup>97</sup>.

S'il existe des exemples d'une telle gouvernance alimentaire dans le monde entier (ex. Chicago, Montréal, Toronto), un cas d'étude proche et intéressant à examiner est celui des « Projets alimentaires territoriaux » (PAT) en France. Nés en 2014 dans le cadre de la Loi d'Avenir pour l'Agriculture et la Forêt, ces PAT connaissent un fort développement : on en dénombre aujourd'hui 402 actifs dont près de 50% ont été lancés depuis moins de 2 ans. Portés par une grande diversité d'acteurs (métropoles, parcs naturels, départements, associations, chambres d'agriculture), ils embrassent un large spectre d'enjeux systémiques (ex. production agricole, transformation alimentaire, accessibilité sociale, nutrition et santé, gastronomie et culture). Le revers de cette grande diversité est que les impacts sont très variables, en particulier en termes de transition environnementale, généralement peu intégrée (47% des projets)<sup>98</sup>. Julie Maisonhute, déléguée générale adjointe chez *Commerce Equitable France* (CEF) note ainsi que « ce sont surtout les dimensions locale et de concertation d'acteurs qui sont développées », et qu'il y est par exemple « difficile d'y introduire la notion d'équité des filières ».

93 HLPE. Mars 2018. Nutrition et systèmes alimentaires. Un rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Rapport n°12.

94 Rastoin J.L. Février 2016. Les systèmes alimentaires territorialisés : enjeux et stratégie de développement. Journal RESOLIS #7.

95 Ericksen P.J. February 2008. Conceptualizing food systems for global environmental change research. *Global Environmental Change*, 18(1) : p. 234-245.

96 Denéchère F., Durand G., Maréchal G. 2008. Systèmes alimentaires territorialisés: les circuits courts comme vecteurs de développement territorial.

97 Rastoin J. 2018. Accélérer la transition vers une alimentation durable par un changement de paradigme scientifique et économique et des politiques publiques innovantes. *Systèmes alimentaires / Food Systems* n° 3 : p. 17-27.

98 Querard J.P. 23/11/2022. Projets Alimentaires Territoriaux : 2 leviers pour changer d'échelle ! Blog FoodBiome.

L'équivalent wallon le plus proche est sans doute les « Groupes d'Actions Locales » (GAL), aujourd'hui au nombre de 20 sur le territoire wallon. Ces groupements de partenaires des secteurs public et privé permettent de mener des projets intégrés sur plusieurs communes (semi-) rurales pour dynamiser économiquement et socialement les campagnes tout en réduisant la pauvreté. Ils ne sont cependant pas limités au secteur alimentaire comme les PAT français, couvrant de manière multisectorielle des thèmes comme l'économie rurale, la mobilité ou l'énergie<sup>99</sup>.

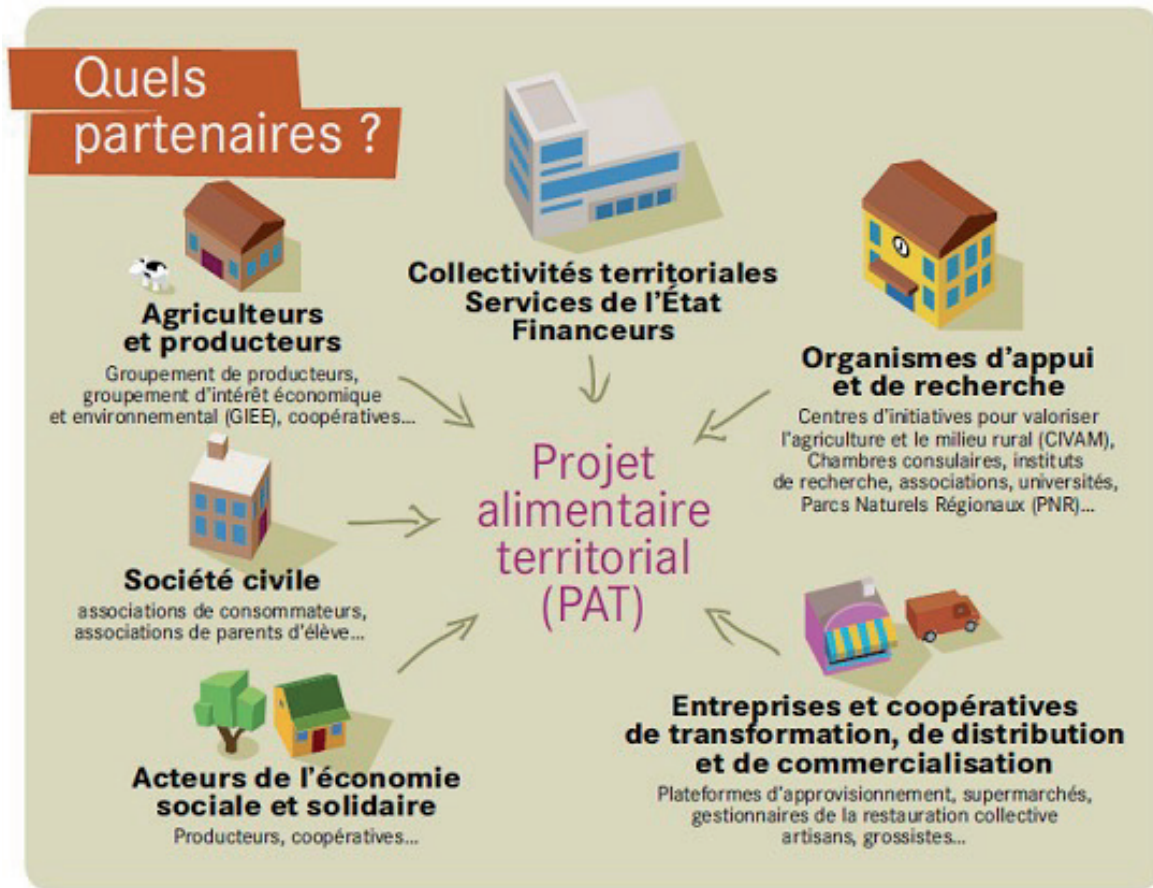


Illustration des partenaires d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) en France

## 4.2 Des circuits-courts de proximité à la plus-value économique et à la durabilité non acquise

Un deuxième constat de départ pour cette étude concerne les limites des circuits-courts de proximité, notamment au niveau environnemental et comme source de plus-value économique pour les producteurs/rices investis dans une démarche agroécologique.

On l'a évoqué, les politiques de relocalisation alimentaire se concentrent fréquemment sur les produits frais, souvent dans le maraichage petite surface ou l'arboriculture (i.e. les fruits et légumes) et leur commercialisation via des circuits-courts (voir Encadré 8), le tout à une échelle très locale (Encadré 9)<sup>100</sup>. En région wallonne, sur les 10 % d'exploitations pratiquant une activité en circuits de proximité (voir Encadré 9), une majorité concerne des productions de fruits et légumes, le plus souvent certifiées bio<sup>101</sup>. Développer prioritairement

99 Tellier C. 29/09/2022. Nouvel appel pour la création ou le renouvellement de 20 Groupes d'Actions locales (GAL).

100 A l'image de Paysans-Artisans en région namuroise, qui fonctionne à une échelle résolument communale. Le territoire couvert par la coopérative concerne ainsi les communes d'Anhée, Floreffe, Fosses-la-ville, Jemeppe sur Sambre, Mettet, Namur, Profondeville, Sambreville et Yvoir. <https://paysans-artisans.be/>. Consulté le 29/11/2022.

101 Lanzi F., Noel J., Maréchal K. 2021. Analyse des stratégies territoriales multi-niveaux au sein du « Collectif 5C », un réseau wallon de coopératives alimentaires. Belgeo, 2.

les canaux de commercialisation pour ce type de production fait sens : les circuits-courts de proximité constituent le canal naturel et le plus rémunérateur pour le maraichage petite surface ; ces fermes sont particulièrement productives à l'hectare ; ce sont souvent celles dont le caractère agroécologique est le plus prononcé<sup>102</sup> ; c'est dans les produits frais que la demande pour des produits sains et écologiques est la plus forte ; c'est dans ce secteur que s'installent le plus les jeunes « nimaculteurs »<sup>103</sup>, en raison notamment du coût de l'accès au foncier (voir plus haut).

Néanmoins, certains auteurs, tel l'agro-économiste français Nicolas Bricas, sont assez critiques vis-à-vis des approches axées uniquement sur le maraichage et les circuits-courts de proximité. Selon lui, c'est une forme de « *légumisation des débats* » qui « *résumerait la question de l'autonomie alimentaire des villes à celle de l'approvisionnement en légumes* ». Il souligne ici les limites techniques à la relocalisation des différentes productions agricoles, en se référant par exemple aux vastes surfaces nécessaires à la culture des céréales, base de notre alimentation, surfaces dont ne disposent par exemple pas la plupart des départements français. Selon ses calculs, la moitié de la population française vit dans des départements (bassin parisien, grand Est, arc méditerranéen, etc.) ne disposant pas de la surface agricole suffisante pour la nourrir. Pour lui, « *nous sommes condamnés à nous approvisionner sur de plus longues distances et en indirect, pas nécessairement à l'autre bout du monde, mais au moins quelques départements plus loin* »<sup>104</sup>. Tout cela sans même parler des produits tropicaux du type bananes, café ou cacao ou même des matières premières servant d'ingrédients à des produits finis ou d'alimentation pour l'élevage, tels le soja ou l'huile de palme, par ailleurs sources majeures de déforestation.



Campagne de promotion de l'économie sociale « L'humain avant le profit » coordonnée par ConcertES

102 Des recherches ont démontré qu'en agriculture biologique, ce sont les microfermes [de surfaces cultivées inférieures à 1 ha] vendant une diversité de légumes en circuits courts [médiane de 30 légumes différents] qui sont les plus agroécologiques. A l'inverse, les productions essentiellement sous abri [médiane de 5 ha], plus spécialisées [12 légumes] et orientées vers les circuits longs, ont tendance à maintenir une dépendance forte aux intrants autorisés dans le cadre de la certification biologique. INRAE, 07/09/2021. Agriculture biologique : vers un changement d'échelle. Dossier de presse.

103 Le mot provient de l'acronyme NIMA, pour « non-issus du monde agricole ». Les nimaculteurs sont des « nouveaux agriculteurs » qui accèdent au monde agricole avec souvent moins d'expérience et de capital [notamment foncier] que dans l'agriculture familiale transmise traditionnellement, i.e. par filiation. Ils sont par contre généralement plus désireux d'inventer et d'essayer de nouvelles techniques agricoles plus respectueuses de l'environnement et de l'humain. Wiktionnaire. Nimaculteur. Consulté le 29/11/2022. Les nimaculteurs ont été à l'origine d'un tiers des 3000 nouvelles exploitations agricoles créées en France entre 2013 et 2018. Pleinchamp. 02/01/2018. Micro-fermes : quand bio rime avec rentabilité.

104 Agrobiosciences. 12/12/2019. Le tout local est-il un piège ?

De même Philippe Barret, professeur d'agronomie à l'Université de Louvain, est favorable à la construction de « niches agroécologiques » mais en faisant « attention de ne pas viser une trop petite échelle ». Pour lui, « *c'est une bonne nouvelle que des néoruraux s'investissent [...] mais réduire l'agroécologie à ces initiatives la délégitimerait auprès des agriculteurs classiques, qui sont nombreux à ne pas réussir à rentrer dans le modèle dominant, malgré leur professionnalisme. Ce sont ces agriculteurs qu'il faut selon moi cibler en priorité* »<sup>105</sup>.

## Circuits-courts

8

Le terme de circuits-courts, aujourd'hui largement utilisé, couvre un large éventail d'initiatives aux modalités souvent très différentes, de la vente à la ferme aux marchés de producteurs, des magasins de producteurs aux systèmes de paniers, des initiatives menées par les consommateurs (comme l'agriculture soutenue par la communauté ou CSA en anglais), aux achats locaux de la restauration publique ou des supermarchés.

Si cette diversité ne facilite pas une définition commune, il existe néanmoins une législation européenne qui précise que « les chaînes d'approvisionnement courtes impliquent un nombre limité d'opérateurs économiques, engagés dans la coopération, le développement économique local et des relations géographiques et sociales étroites entre les producteurs, les transformateurs et les consommateurs »<sup>106</sup>. Cette définition met donc l'accent sur l'absence (vente directe) ou le nombre limité (vente indirecte) d'intermédiaires entre producteurs et consommateurs. Celle de la Région wallonne fixe quant à elle l'intervention d'un seul intermédiaire maximum<sup>107</sup>, de même que celle du Ministère de l'agriculture en France<sup>108</sup>. A l'inverse, les circuits longs de commercialisation présentent plusieurs intermédiaires, tels les grossistes, centrales d'achat ou centrales de distribution.

A noter que les circuits-courts s'inscrivent dans la catégorie plus large des systèmes alimentaires alternatifs (SAA ou AFN en anglais, pour « alternative food networks »), dont la principale caractéristique est de répondre à certains manques (écologiques, économiques, sociaux, symboliques) du système alimentaire conventionnel (globalisé, industriel, concentré et standardisé)<sup>109</sup>. Un article du magazine Itinéraires Bio de 2019 donne quelques chiffres et tendances du secteur ces dernières années<sup>110</sup> :

- Plus de 1105 exploitations agricoles wallonnes ont vendu en circuits courts en 2016 (soit environ une ferme sur 10) dont 85% via un magasin à la ferme et 12% au marché.
- La proportion de producteurs en circuits courts est bien plus élevée dans le secteur biologique (44%).
- Presque 20% des exploitations ont plus que doublé leur chiffre d'affaire grâce à la commercialisation en circuit court et environ 10 % tirent l'entièreté de leur revenu de celle-ci.
- Si le secteur laitier est historiquement le secteur où les demandes d'accompagnement sont les plus nombreuses (transformation et vente de beurre, fromage, yaourt), ceux des céréales (accompagnement de moulins et boulangeries artisanaux) et du maraichage (conserves et légumes prêts à l'emploi, dits de 4ème gamme, c'est-à-dire lavés, épluchés, coupés et conditionnés) connaissent un fort développement.
- Depuis la création fin 2017 de l'association *Diversifruits*, une sollicitation croissante est observée pour la valorisation et la commercialisation des fruits de vergers haute tige.
- Les demandes de valorisation de la viande (vente à la ferme ou par colis) sont relativement constantes.

105 Veillard P. Décembre 2016. Défendre l'agroécologie. Défis Sud n°133-134.

106 UE. 11/03/2014. Règlement délégué [UE] n°807/2014 de la Commission complétant le règlement [UE] n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif au soutien au développement rural par le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

107 Biowallonie. Juillet 2014. Qu'est-ce qu'un circuit court ? Itinéraires Bio n°17.

108 « Les circuits-courts sont un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire ». Héroult-Fournier C. Juin 2010. Les circuits courts: définition et enjeux. Les Carnets Pro de Liproco 1.

109 Les SAA répondent aux impasses du système conventionnel dominant via notamment une dimension politique (transformation des rapports de pouvoir) ainsi qu'une dimension de relocalisation (promotion de l'enracinement local de la consommation alimentaire). Ils incluent les marques d'attachement des productions à un territoire (ex. IGP, AOC), les différentes formes de ventes directes, les associations entre producteurs et consommateurs (ex. coopératives, Community Supported Agriculture, AMAP, GASAP), les formes de production directes par les consommateurs (ex. jardins communautaires ou scolaires), les structures ou administrations communales ou territoriales d'approvisionnement et de distribution alimentaire (ex. conseils de politique alimentaire, systèmes d'aide alimentaire). Vincent L. 2010. Essai de typologie des modes de commercialisation des produits fermiers en circuits courts. Colloque 'Les circuits courts en Région wallonne : échanges et réflexions'.

110 Biowallonie. Mai 2019. Les circuits-courts en Wallonie : où en sommes-nous ? Itinéraires Bio n°46.

Plus globalement, et contrairement aux raccourcis que font beaucoup de consommateurs/rices (et dont profitent nombre d'industriels), les apports des circuits-courts de proximité en matière sociale, économique et environnementale ne sont pas nécessairement toujours évidents, comme le démontre une méta analyse datant de 2020<sup>111</sup>. Les deux chercheuses de l'INRAE Y. Chiffolleau et T. Dourian y documentent que si les impacts sociaux semblent relativement consensuels, sûrs et documentés (ex. contacts accrus entre mangeurs-euses et avec les producteurs/rices, renouvellement des liens ville – campagne, revalorisation du métier d'agriculteur), les autres impacts sont souvent beaucoup moins clairs et nécessiteraient encore des recherches.

Ainsi au niveau environnemental, le transport sur de courtes distances peut produire plus d'émissions de CO<sub>2</sub> que l'utilisation de voies de transport mondiales optimisées<sup>112</sup>. La faible optimisation logistique des circuits de proximité, entraînant de fortes dépenses énergétiques par unité de produit distribué, est souvent présentée comme leur principal talon d'Achille<sup>113</sup>. Le local n'est donc pas nécessairement synonyme d'écologie, comme le rappelle N. Bricas : « Une production peut être locale mais fortement émettrice, par exemple en culture sous serre chauffée. Le transport des aliments en France représente moins de 14 % des émissions des systèmes alimentaires alors que la production agricole pèse pour les deux tiers »<sup>114</sup>. De nombreux chiffres illustrent ces faits apparemment contre-intuitifs, de la salade allemande produite en hiver sous serre chauffée vs. en plein air en Espagne à la même période<sup>115</sup>, ou de même entre une tomate française vs. d'Espagne<sup>116</sup>. Au final, la solution la plus efficace pour réduire l'empreinte carbone de son alimentation est de manger végétarien et de saison, l'impact d'un approvisionnement local étant lui relativement plus limité (voir Figure 3)<sup>117</sup>.

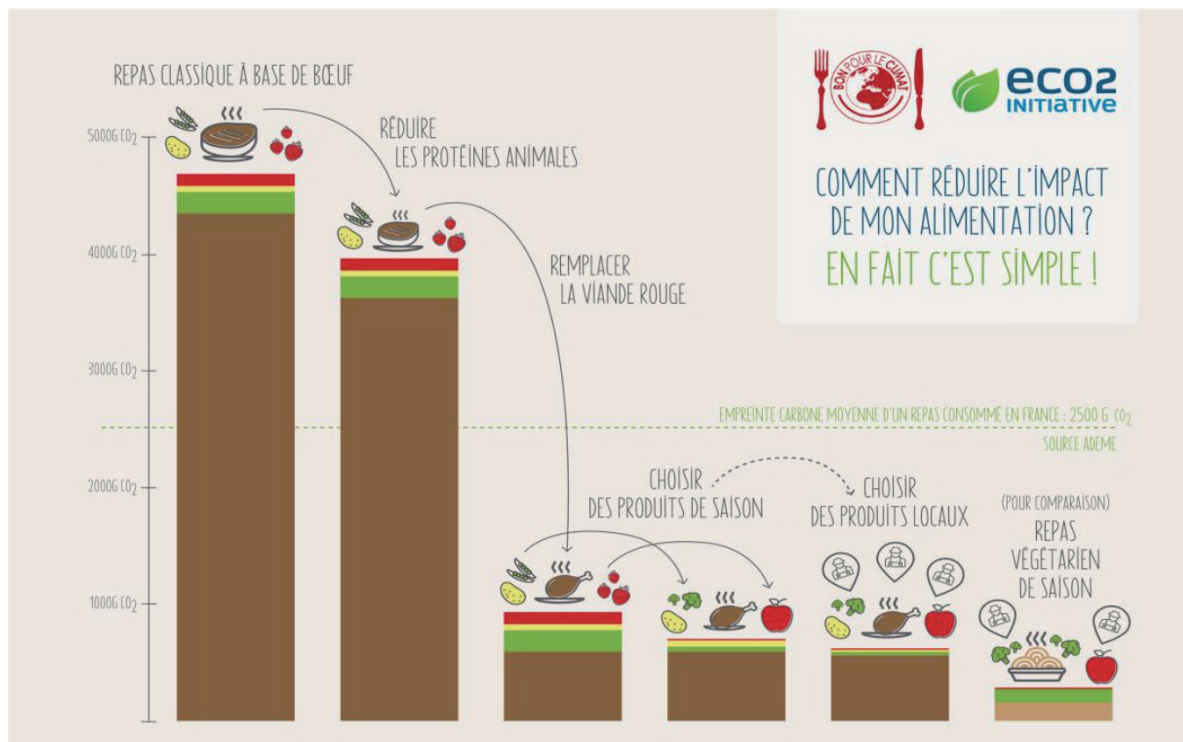


Figure 3. Empreinte carbone de différents types de régimes alimentaires. Source : Eco2initiative

111 Chiffolleau Y., Dourian T. 2020. Sustainable food supply chains: is shortening the answer? A literature review for a research and innovation agenda. Sustainability, 12, 9831.  
 112 A titre d'illustration, les émissions par kilomètre d'un cargo transocéanique sont 100 fois plus faibles que celles d'une camionnette de 3,5 tonnes. Veillard P. Mars 2021. Commerce et justice climatique. Synthèse des impacts du commerce international sur le climat. Analyse des alternatives en matière de pratiques et politiques commerciales. Etude Oxfam-Magasins du monde.  
 113 Coley D., Howard M., Winter M. 2009. Local food, food miles and carbon emissions: a comparison of farm shop and mass distribution approaches. Food Policy 34 : 150-155.  
 114 Agrobiosciences. 12/12/2019. Le tout local est-il un piège ?  
 115 ADEME. Juin 2017. Alimentation - Les circuits courts de proximité.  
 116 L'impact carbone d'une tomate française hors saison et sous serre chauffée est près de 4 fois supérieur à celui de la tomate espagnole [de saison et importée]. ADEME. Février 2015. Agribalyse. Une méthode et une base de données pour l'analyse du cycle de vie [ACV] des produits issus de l'agriculture.  
 117 ECO2 initiative. 26/05/2016. En connaissant le contenu de notre assiette, nous pouvons bâtir un monde meilleur.

La littérature montre par contre que les chaînes courtes et locales contribuent généralement à préserver ou induire des bonnes pratiques environnementales chez les producteurs/rices, avec les bénéfices associés en termes d'agrobiodiversité (ex. respect de la saisonnalité, préservation des terres agricoles, vente de variétés anciennes ou hors calibre)<sup>118</sup>. S'impliquer dans une chaîne courte peut également faciliter la transition d'un agriculteur vers des pratiques plus durables, du fait de facteurs tels que la pression de la clientèle, les échanges de connaissances avec les pairs et, surtout, la protection que ces chaînes courtes apportent contre la volatilité des marchés [cf. flux de trésorerie plus réguliers, ce qui rend les changements techniques moins risqués]<sup>119</sup>. Rappelons plus généralement que les systèmes alimentaires locaux peuvent être une source de résilience accrue face aux chocs, i.e. un facteur contribuant à l'autosuffisance d'une région, comme l'ont récemment montré les crises ukrainiennes et du Covid-19<sup>120</sup>.

## Circuits de proximité<sup>121</sup>

9

La notion de circuits-courts se base sur un nombre limité d'intermédiaires mais n'inclut pas de notion de proximité géographique. Le concept de « circuits de proximité » permet d'introduire une dimension spatiale supplémentaire, afin de soutenir l'agriculture locale. S'y ajoute également une dimension de « proximité organisée », qui correspond au potentiel de coordination entre deux acteurs, selon une « logique d'appartenance » (à une même organisation ou un même secteur) et une « logique de similitude » (proximité des acteurs qui se ressemblent et partagent un système commun de représentations, de valeurs, et de croyances).

Le circuit de proximité est donc un circuit de commercialisation qui mobilise les proximités géographique et organisée entre acteurs/rices du système alimentaire en permettant ainsi une meilleure viabilité économique pour les producteurs/rices. Ces proximités revêtent une dimension spatiale, visant un rapprochement géographique entre consommation et production ; elles s'appuient sur une dimension fonctionnelle, visant le bon acheminement du produit de la production jusqu'à la consommation via les différents acteurs du système ; elles valorisent l'interconnaissance entre ces acteurs (dimension relationnelle) ; et permettent des échanges marchands économiquement viables pour les acteurs/rices concerné-e-s (dimension économique).

En définitive, et sans minimiser leurs nombreux effets positifs, il convient donc de ne pas tenir pour acquise la durabilité environnementale des circuits-courts de proximité, en particulier du fait des difficultés logistiques, de conservation et d'adaptation aux variations de la demande qu'ils supposent<sup>122</sup>.

Les mêmes précautions sont nécessaires au niveau économique : la méta analyse de l'INRAE montre que l'implication dans des chaînes courtes n'entraîne une augmentation du revenu des agriculteurs/rices que si certaines conditions sont remplies :

- La formation des agriculteurs/rices et leur capacité à organiser à la fois la production et la distribution sont essentielles pour éviter l'épuisement, en particulier au cours des premières années suivant la création de l'exploitation. Le fait de devoir prendre en charge les nombreuses tâches de logistique (ex. prise de commandes, livraison) augmente considérablement la charge de travail.
- La culture de produits biologiques est également positivement corrélée à une augmentation des revenus.
- Les paramètres territoriaux ou spécifiques à la chaîne jouent également un rôle majeur. Il s'agit notamment du degré de concurrence locale, du niveau de marge alloué aux intermédiaires ou du fait que des installations de transformation soient accessibles à proximité.
- La capacité des producteurs à s'organiser collectivement (au travers par exemple de magasins de producteurs) permet également d'augmenter leurs revenus.

118 Ce que la recherche dénomme la « socio-ecological embeddedness » en anglais, ce que l'on peut imparfaitement traduire par l'enracinement socio-écologique. Enthoven L., Van den Broeck G. October 2021. Local food systems: Reviewing two decades of research. *Agricultural Systems* 193 :103226.

119 Urban Food Futures. May 2021. What we [don't] know about the sustainability of short food chains.

120 Même si l'inverse est aussi vrai et qu'un équilibre est à trouver : trop de relocalisation et trop peu de commerce extrarégional peuvent augmenter le risque d'exposition aux variations locales de production et de prix, du fait par exemple d'aléas climatiques.

121 Praly C., Chazouie C., Delfosse C., Mundler P. 2014. Les circuits de proximité, cadre d'analyse de la relocalisation des circuits alimentaires. *Géographie, économie, société*, Vol. 16 : p.455-478.

122 Institut Jacques Delors. 05/12/2019. Verdir la politique commerciale de l'UE : aspects économiques. Policy paper n°245.



Surtout, savoir créer suffisamment de débouchés économiques (c'est-à-dire de ventes) semble être un facteur limitant dans les circuits-courts. Pour des questions de compétences en ventes et de temps de travail notamment (voir Tableau 2), de tels canaux de commercialisation peuvent concrètement se révéler très compliqués à mettre en œuvre. Comme le note Stéphane Comar, cofondateur d'*Ethiquable*, « *bien souvent sur la proximité, [les producteurs/rices agricoles] vendent à de très bons prix mais ce sont des petites quantités. Sur des ventes négociées en chaînes longues, ils vont vendre de gros volumes mais à des prix non satisfaisants* ». Comme nous le verrons plus loin, *Ethiquable* propose des chaînes semi-longues équitables, une alternative qui « *rééquilibre les réseaux de distribution* » et permet aux producteurs/rices « *d'augmenter globalement leur rémunération* ». La création de telles chaînes équitables plus longues peut se révéler particulièrement pertinente dans le cas de zones rurales isolées car cela leur offre des opportunités de nouveaux marchés de consommation, autrement inaccessibles<sup>123</sup>.

Les +	Les -
Prix plus juste, meilleure maîtrise des débouchés commerciaux, diversification des revenus	Besoins de nouvelles compétences
Indépendance	Communication indispensable (temps, compétences ou sous-traitance, investissement)
Création d'emplois sur la ferme	Temps de travail accru
Rencontre avec les consommateurs/rices (fierté)	Main d'œuvre supplémentaire
Meilleure considération du travail des producteurs/rices par les consommateurs/rices	Infrastructures supplémentaires (de vente, de transformation...)
Création de valeur ajoutée locale	Comptabilité plus complexe
Diminution des emballages et de la distance parcourue par le produit	Gamme de produits plus large (diversification de la production, achats extérieurs...)
Redynamisation de l'économie locale	
Contribution à la résilience et à l'autosuffisance territoriale	

Tableau 2. Avantages et inconvénients supposés de la commercialisation en circuits-courts de proximité<sup>124</sup>

## 4.3 Une faible articulation entre critères économiques et agroécologie

Malgré tout, ce type d'initiative reste rare, et c'est là un troisième constat de base de cette étude : il existe un clair manque de formalisation des critères économiques pour les producteurs/rices investi-e-s dans l'agroécologie. Les démarches de construction de filières agroécologiques se concentrent le plus souvent sur le caractère local et sur les pratiques agroécologiques, souvent dans une optique de diminution de l'impact environnemental avant tout. La dimension économique, en particulier l'obtention d'un prix plus juste et rémunérateur, semble souvent être considérée comme une conséquence évidente et implicite de choix commerciaux pris par ailleurs, indépendamment de la démarche agroécologique en tant que telle : choix des circuits-courts (réduction du nombre d'intermédiaires et donc meilleure répartition de la marge) ; choix des circuits de proximité (diminution de la distance et donc réduction des coûts logistiques) ; combinaison des deux ; ou choix d'établir une relation particulière avec les consommateurs/rices, basée sur des valeurs d'équité, d'engagement réciproque et la construction d'une qualité partagée<sup>125</sup>.

123 Urban Food Futures. 28/09/2017. Going beyond local food.

124 Biowallonie. Mai 2019. Les circuits-courts en Wallonie : où en sommes-nous ? Itinéraires BIO n°46.

125 Praly C., Chazoule C., Delfosse C., Mundler P. 2014. Les circuits de proximité, cadre d'analyse de la relocalisation des circuits alimentaires. Géographie, économie, société, Vol. 16 : p.455-478.

Or si ces démarches peuvent effectivement amener des avantages économiques réels, la littérature semble démontrer que la dimension économique est loin d'être systématique et garantie<sup>126</sup>. On l'a vu plus haut dans le cas des circuits-courts, mais on peut aussi prendre l'exemple de l'agriculture biologique. Historiquement, elle a été perçue comme plus rentable par nombre de producteurs, du fait entre autres des prix plus élevés qu'acceptent de payer les consommateurs [qui compensent ses surcoûts de production, notamment en termes de quantité de travail, ainsi que ses moindres rendements]<sup>127</sup>. Mais dans l'actuel contexte inflationniste, les prix de certains produits biologiques, par exemple dans le secteur laitier, se sont retrouvés par période inférieurs à ceux du conventionnel, de par le déséquilibre entre l'offre et la demande<sup>128</sup>.

Le PSw de la PAC 2023-27 inclut bien des aides au maintien pour le secteur biologique. Mais outre que ces aides ne concernent qu'une seule composante (normée) de l'agroécologie, elles restent limitées dans leurs montants. D'aucuns pourraient de plus arguer qu'elles constituent par nature une forme d'assistanat (soumis aux aléas politiques), en opposition à des prix et des conditions commerciales équitables, possiblement meilleures garantes d'une pérennité des pratiques agroécologiques sur le long terme.

On peut considérer que le type de circuit de commercialisation et le mode de valorisation économique de l'agroécologie devraient rester libres, en fonction des choix des producteurs/rices et consommateurs/rices. Mais à l'inverse, on peut penser qu'il est indispensable d'articuler les deux. Ainsi, au-delà de la nécessaire amélioration intrinsèque du revenu des agriculteurs/rices (pour rappel inférieurs de 40% aux salaires moyens en Europe), l'idée ici est de sécuriser et/ou survaloriser les prix pour les productions agroécologiques. Les raisons sont multiples et incluent par exemple :

- La rétribution des services écosystémiques rendus et des externalités environnementales évitées par l'agroécologie (approche de type « paiement des services écosystémiques ») ;
- Des garanties économiques dans un contexte d'insécurité et de précarité croissantes, cf. la volatilité des prix agricoles, les relations commerciales déséquilibrées avec l'aval<sup>129</sup> et les aléas de récoltes de plus en plus fréquents (approche d'adaptation au changement climatique) ;
- La sécurisation des investissements dans la transition agroécologique.

Ce dernier point est particulièrement important dans la mesure où le changement de pratiques et de modèle agricole qu'implique la transition est souvent complexe et risqué pour les producteurs/rices, cf. les potentielles baisses de rendement (au moins dans un premier temps) et les investissements nécessaires (ex. dans des infrastructures agroécologiques du type haies, agroforesterie, bandes d'enherbement). Face à ces « coûts du changement », la garantie d'une meilleure rémunération des produits agroécologiques, de conditions commerciales plus favorables et d'une sécurisation des débouchés peut représenter un atout considérable pour convaincre des producteurs/rices de franchir le « *verrou du court-termisme* » socio-économique<sup>130</sup>.

Différentes recherches ont commencé à s'intéresser à ces questions, notamment le programme européen DiverIMPACTS, axé sur la diversification des cultures. Dans une note de synthèse, les chercheurs et chercheuses insistent sur la nécessité de mécanismes d'atténuation et de partage des coûts pendant les premières années d'innovation, quand les risques financiers sont les plus élevés. Afin de couvrir les investissements financiers et humains, ils préconisent des mécanismes tels que subventions, incitants et fonds privés<sup>131</sup>. Un autre mécanisme pourrait cependant se révéler, si pas plus simple, au moins plus pertinent : un prix équitable.

126 Kneafsey M., Venn L., Schmutz U., Balázs B., Trenchard L., Eyden-Wood T., Elizabeth Bos E., Sutton G., Matthew Blackett M. 2012. Short food supply chains and local food systems in the EU. A state of play of their socio-economic characteristics. European Commission, EUR 25911. Joint Research Centre. Institute for Prospective Technological Studies.

127 Une étude comparative au niveau mondial a ainsi démontré que la rentabilité de l'agriculture biologique était supérieure de 13% en moyenne à celle de l'agriculture conventionnelle. Cela s'expliquait par des coûts d'intrants plus bas et des primes plus élevées, ce qui compensait les rendements plus faibles. SYTRA. 2015. Research and organic farming in Europe. Une autre étude de 2017, cette fois de l'INSEE en France, démontrait que les exploitations bio spécialisées en viticulture, en maraîchage ou en production laitière avaient enregistré en 2013 une meilleure rentabilité par unité physique de production et par capitaux engagés que les exploitations conventionnelles, ce malgré des surfaces et/ou des cheptels plus réduits. Selon les auteurs, les sources de ce différentiel de performance incluaient :

: des prix plus élevés ; une meilleure maîtrise des consommations intermédiaires ; parfois des subventions dédiées ; un recours plus systématique aux circuits-courts. Dedieu M.S., Lorge A., Louveau O., Marcus V. 2017. Les exploitations en agriculture biologique : quelles performances économiques ? Etude INSEE. La France Agricole. 06/07/2022. Un prix du lait bio inférieur au conventionnel.

128 Voir les pratiques commerciales abusives pratiquées de manière quasi systématique par les acteurs en aval des chaînes d'approvisionnement agroalimentaires, en situation oligopolistique. Comité européen des régions. 2018. Pratiques commerciales déloyales au sein de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. 130e session plénière des 4 et 5 juillet 2018.

130 Marchi G. 2021. Agroecology in Action : la transition agroécologique en Belgique francophone. Impacts politiques et freins à la transition. UCLouvain.

131 Antier C., Viguier L., Messéan A., Baret P. Recommendations for overcoming barriers to crop diversification towards sustainable agriculture. DiverIMPACTS policy brief.

Cette question de la tarification équitable est complexe, tant elle nécessite une analyse complète de toutes les étapes de la chaîne de valeur et un haut niveau de coopération entre ses acteurs (approche en chaîne de valeur plutôt que filière, voir Encadré 6 et plus bas). Mais elle présente l'avantage indéniable de garantir la diversification et la durabilité des pratiques sur le long terme, i.e. non seulement à l'étape de l'innovation mais aussi à celle de la mise à l'échelle (« scaling up »)<sup>132</sup>.

Afin de guider (tout en le laissant ouvert) le processus de fixation de prix équitables, un groupe de recherche DiverIMPACTS a élaboré une liste de quatorze critères à destination des acteurs/rices des chaînes de valeur (Tableau 3). Un questionnaire adjoint les aide à discuter du niveau de prix et des questions telles que la répartition de la valeur ou la transparence<sup>133</sup>.

<b>Critères relatifs à la production et à la commercialisation</b>
1. Un prix juste est généralement supérieur au prix moyen sur le marché.
2. Un prix juste doit être en accord avec les coûts de production.
3. Un prix juste doit offrir un niveau de rémunération juste pour les producteurs.
4. Un prix juste doit tenir compte de la valeur ajoutée par rapport aux cultures courantes.
5. Un prix juste tient compte de l'acceptabilité pour les consommateurs.
<b>Critères relatifs au développement de la chaîne de valeur</b>
6. Un prix juste doit permettre des investissements à moyen terme.
7. Partage du risque et prime pour l'innovation.
8. Stabilité et réévaluation du prix.
<b>Critères relatifs aux relations entre les acteurs</b>
9. Principes de transparence.
10. Répartition équitable de la valeur.
11. Engagement à long terme des acteurs.
12. Effort partagé de tous les acteurs pour garantir les débouchés commerciaux.
13. Mécanismes de gouvernance.
14. Délais de paiement.

Tableau 3. Liste de 14 critères utilisables pour définir un prix juste

Ces derniers points sont loin d'être connexes dans la mesure où de telles chaînes de valeur durables nécessitent non seulement une valeur supplémentaire (via le prix équitable) mais aussi des relations équitables entre acteurs (ex. répartition équitable des bénéfices en cohérence avec les niveaux de risque et investissements mis en œuvre). Dans un rapport sur le financement de l'agroécologie à l'international, un groupe d'ONGS françaises insiste également sur cette question cruciale des relations commerciales équitables au sein des circuits de distribution, afin de garantir aux producteurs/rices un prix couvrant à minima les coûts de production et une marge décente, ainsi que des contrats dans la durée<sup>134</sup>.

Tout pertinents qu'ils soient, un élément frappant de ces travaux est qu'ils résonnent avec nombre de pratiques et critères déjà existants : ceux du commerce équitable. Les acteurs/rices du secteur équitable en France promeuvent ainsi (il est vrai seulement depuis quelques années) un commerce équitable Nord/Nord au service de la transition agro-écologique.

132 Antier C., Anton R. June 2022. A framework for fair prices and governance mechanisms to support sustainable farming and innovative value chains. SYTRA, UCL, DiverIMPACTS technical note.

133 Anton R., Antier C. 2022. Which criteria to ensure fair pricing mechanisms? Questionnaire SYTRA, UCL, DiverIMPACTS.

134 Action Contre la Faim, Oxfam France, Terres Solidaires. Février 2021. Une pincée d'agroécologie pour une louche d'agro-industrie.

Selon Julie Maisonhaute, déléguée générale adjointe de *Commerce Equitable France* (CEF) : « *La profession agricole est une profession qui s'appauvrit et qui a du mal à vivre de son métier. Or, avec le changement climatique et les pertes de biodiversité, nous sommes à un moment où il est nécessaire d'impulser des changements dans les modes de production* ». Valeria Rodriguez, responsable plaidoyer et mobilisation chez *Max Havelaar France* (MHF), complète : « *Au Sud comme au Nord, le commerce équitable peut être un moteur de la transition écologique ou biologique. Face au changement climatique notamment, les agriculteurs doivent être soutenus. Il leur faut un prix juste, il leur faut des moyens pour investir dans cette transition* ».

Le secteur biologique est un moteur important de cette articulation entre les deux approches, puisque comme l'indique J. Maisonhaute, « *88% des références équitables sont également labellisées bio aujourd'hui sur le marché français* »<sup>135</sup>. C'est d'après elle le résultat d'un « *fort engagement des acteurs du bio, d'abord sur les filières internationales et maintenant sur les filières françaises* ». Dans tous les cas, elle considère « *qu'il serait quelque part risqué qu'au travers du commerce équitable, l'on rende rentables des pratiques agricoles qui devraient s'arrêter parce que trop polluantes* ». Comme déjà évoqué, il faut cependant rappeler que le cahier des charges de l'agriculture biologique ne répond pas à tous les enjeux environnementaux de l'agriculture et a besoin, selon les situations, d'être complété par d'autres pratiques agroécologiques adaptées au territoire<sup>136</sup>.

10

## Les lois successives sur le commerce équitable en France

La France a été le premier pays européen à poser les bases d'une définition légale du commerce équitable, dans une loi en soutien aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) datant de 2005. En 2014, une autre loi relative à l'économie sociale et solidaire a universalisé le concept, en incluant la notion de commerce équitable local (ou Nord/Nord)<sup>137</sup>. La loi sur l'égalité des chances économiques de 2015 a permis d'en préciser les contours et de mettre en place un système de reconnaissance des labels. Une autre loi datant de 2019 a mis fin aux pratiques abusives, en précisant que toute entreprise utilisant le terme « équitable » devait se conformer aux six principes fondamentaux édictés dans la loi<sup>138</sup>. Enfin et surtout, la loi « Climat et Résilience » de 2021 a encore renforcé la définition légale du commerce équitable, en y intégrant l'agroécologie et la protection de la biodiversité et en rendant obligatoire le recours à un label.

- En définitive, les engagements du commerce équitable tels que définis par la loi sont :
- Des prix rémunérateurs pour les producteurs/rices, basés sur les coûts de production et une négociation équilibrée ;
- Un partenariat commercial pluriannuel entre les producteurs/rices et les acheteurs/ses ;
- Le versement d'un montant supplémentaire pour financer des projets et dynamiques collectives ;
- Une autonomie des producteurs/rices grâce au renforcement des organisations de producteurs/rices avec une gouvernance démocratique ;
- La transparence et la traçabilité des filières ;
- La sensibilisation des consommateurs/rices à des modes de production socialement et écologiquement durables ;
- La valorisation des modes de production respectueux de l'environnement et de la biodiversité, tels que l'agroécologie<sup>139</sup>.

<sup>135</sup> CEF. 05/05/2022. Observatoire du commerce équitable 2021.

<sup>136</sup> CEF. Janvier 2021. Commerce équitable et transition agroécologique en France. Note CEF #3.

<sup>137</sup> FTAO, Fairtrade International. November 2021. Public Policies on Fair Trade.

<sup>138</sup> La reconnaissance publique des systèmes de garanties équitables était déjà prévue dans la loi de 2005. Mais la commission en charge des contrôles, dénommée « 3 C », n'a jamais été fonctionnelle, ce qui laissait toute liberté d'utiliser la mention « équitable » dans la dénomination de vente d'un produit. FIDAL. 08/03/2022. Loi Climat et résilience et labels « commerce équitable ».

<sup>139</sup> CEF. La réglementation du commerce équitable en France. Consulté le 07/12/2022.

Une étape importante de cet ancrage du commerce équitable à l'agroécologie en France a été le vote de la loi « Climat et Résilience » en 2021, qui a ajouté un critère environnemental à la définition légale du commerce équitable (voir Encadré 10). Cette modification est l'une des conséquences de la Convention Citoyenne pour le Climat (CCC), qui proposait à l'origine de « *mettre en place un label pour les produits issus de l'agroécologie* ». Dans tous les cas, la succession de législations a permis de fortement structurer le secteur et d'encadrer le commerce équitable local. Comme le résumait Vincent Rousselet, directeur général de *Bio Equitable* en France, « *le cadre législatif en France est une grande chance pour les acteurs du commerce équitable et pour les labels* », notamment « *la loi climat et résilience qui a rajouté ce volet agroécologique pour faire du commerce équitable un outil au service de l'agroécologie* ».

Le résultat de cette structuration du secteur, au travers de politiques publiques successives, est assez remarquable selon J. Maisonhaute. « *Les ventes de produits équitables français en 2021 représentaient €707 millions [Figure 4]. Nous comptabilisons depuis 2014 : en 8 ans, ce chiffre d'affaire a été multiplié par 10 ! Et on a une grande diversité de produits, peut-être plus que sur les filières internationales. Ce qui est le plus développé, ce sont les filières meunerie et boulangerie, dans les filières blé, ainsi que les fruits et légumes frais et les produits laitiers* »<sup>140</sup>. Ces derniers ont enregistré une croissance de 44% en 2021. Cela illustre le caractère crucial du commerce équitable origine France pour les producteurs/rices laitier-e-s engagé-e-s dans ces filières : cela leur permet de bénéficier de contrats pluriannuels leur garantissant des prix stables et rémunérateurs, même lorsque les prix de marché chutent, comme ce fut le cas pour le lait bio en 2021.

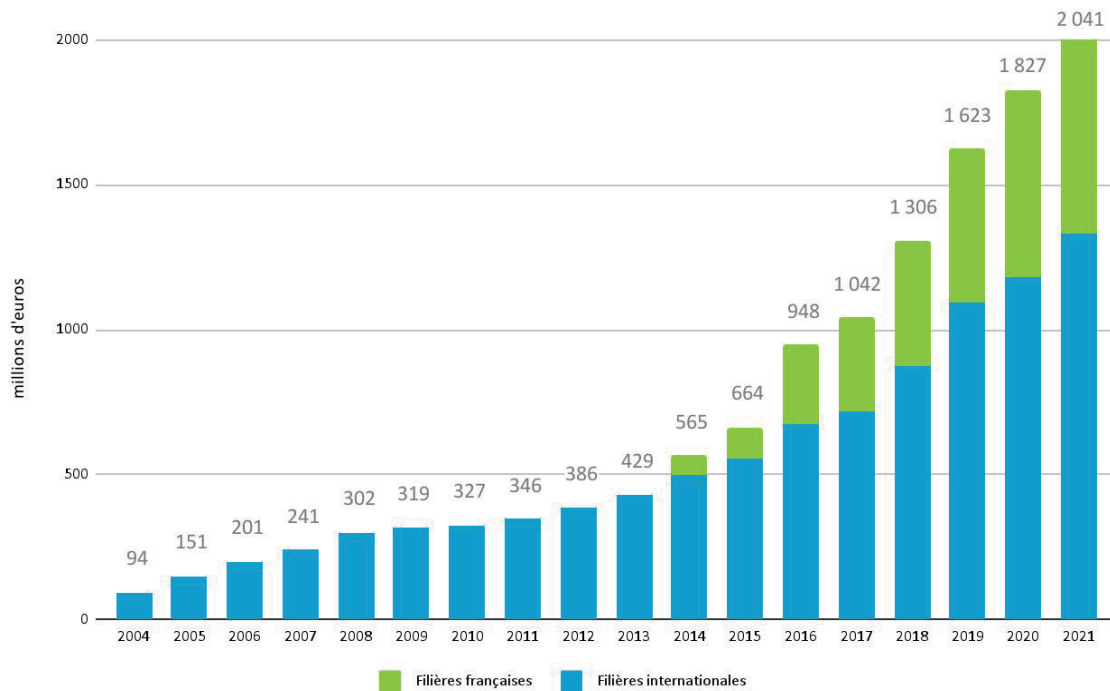


Figure 4. Croissance des ventes de produits de commerce équitable origine France en 2021. Source : Commerce Equitable France

Au final, cette double approche équitable et agroécologique, considérées comme « *les deux faces d'une même pièce* », semble être une manière efficace de valoriser sur le marché les synergies entre des relations commerciales équilibrées et des investissements agro-écologiques. On le constate néanmoins, l'approche française a un caractère législatif très poussé, qui impose notamment la labellisation, avec comme résultat un cadre et des critères équitables et agroécologiques relativement figés et contraignants. Cela contraste avec l'approche présentée plus haut des chercheurs du programme DiversIMPACTS, qui laisse plus de choix aux acteurs/rices quant aux critères d'équité, en fonction du contexte local mais aussi du degré de maturité des chaînes de valeur considérées<sup>141</sup>.

140 En 2021, les produits origine France représentaient 35% du total des ventes de produits équitables, estimé lui à €2,04 milliards. CEF, Mai 2022. Observatoire du commerce équitable 2021.

141 Anton R., Antier C. 2022. Définir un « prix juste » dans un contexte de diversification des cultures : critères et outils de réflexion au sein des filières. Fiche pratique SYTRA, UCL, DiversIMPACTS.

Contrairement à la France, il n'existe pas en Belgique d'encadrement légal du commerce équitable. Il y a bien eu des tentatives de propositions de lois à partir de 2005 de la part de différents partis politiques mais le processus d'examen de la loi s'est vite enlisé au Parlement, dans un contexte d'instabilité politique et d'opposition des partis de droite et des entreprises<sup>142</sup>.

Malgré cela, le pays a vu fleurir plusieurs initiatives de commerce équitable Nord / Nord. C'est en particulier suite à la crise du lait en 2009, qui a vu les prix du lait chuter largement en dessous des coûts de production, qu'est née la coopérative *Faircoop*, qui commercialise des produits laitiers et autres à un prix plus rémunérateur pour les membres coopérateurs/rices (voir Encadré 17). Parmi les autres pionniers, on peut citer *Ethiquable Benelux* (qui commercialise aujourd'hui des produits Nord tels que pâtes, tapenades ou sirops de Liège sous sa marque *Terra Etica*) et *Oxfam-Magasins du Monde* (cf. la démarche « Paysans du Nord » lancée en 2013 qui propose différents produits Nord provenant de fournisseurs belges et européens<sup>143</sup>). Ils ont depuis été rejoints par d'autres initiatives, que ce soient des systèmes de garanties (ex. *Prix Juste Producteurs*, voir Encadré 15), des plates-formes (ex. *Belgian Fair Trade Federation*, qui accepte des membres Nord / Nord) ou des démarches commerciales (ex. *Oxfam Fair Trade* ou 5C, voir chapitre 6). Malgré ce relatif foisonnement, l'intégration de critères agroécologiques ou biologiques dans ces démarches y est assez faible voire inexistante pour beaucoup<sup>144</sup>.

Si les perspectives d'une loi encadrant le commerce équitable (y-compris Nord/Nord) restent floues, différentes initiatives font progresser le commerce équitable Nord/Nord. Un exemple est l'objectif, fixé en 2016 par le ministre de la coopération de l'époque Alexander De Croo, de faire de la Belgique le pays du commerce équitable. Samuel Poos, coordinateur du Trade Development Center (TDC) d'Enabel, précise : « *Un objectif, révisé depuis 2016, est d'atteindre 60€ d'achats équitables par personne et par an en 2030. Sachant que nous étions en 2021 à environ 29€ (une augmentation de 20 % par rapport à l'année précédente) et que ce chiffre comprenait plus de 5€ de produits locaux* »<sup>145</sup>.

A noter que les données du baromètre 2022 indiquent une baisse de notoriété du commerce équitable, les consommateurs/rices belges accordant, notamment depuis la crise Covid, plus d'importance aux questions de prix, de santé et de proximité du lieu de production. Ce dernier point devrait favoriser, dans les années à venir, le développement du commerce équitable Nord/Nord<sup>146</sup>.

Nous verrons dans la suite de cette étude un exemple en France de chaîne de valeur qui donne des éléments de réponse aux différents problèmes constatés dans ce chapitre, i.e. sur ces questions d'adaptation à la diversification des productions, de longueur adéquate des chaînes et d'application d'une double approche agroécologique et équitable. Nous étudierons ensuite dans quelle mesure ces solutions existent ou seraient transposables (ou non) en Belgique.

142 Veillard P. Mars 2013. Le commerce équitable aujourd'hui. État des lieux, tendances et positionnement d'Oxfam-magasins du monde.

143 OMDm. 2013. Charte Paysans du Nord. Démarche d'Oxfam-Magasins du monde pour promouvoir une Agriculture Paysanne.

144 TDC. 24/03/2023. Le commerce équitable local belge et européen.

145 Le chiffre exact est de 5,72€ par Belge, ce qui correspond à un montant total de €66.3 millions de ventes de produits équitables locaux en Belgique en 2021 (compilation de ventes d'entreprises, d'organisations membres de la BFTF ou d'entreprises aux caractéristiques similaires). SDCE. 05/10/2022. Les belges achètent davantage de produits issus du commerce équitable, mais le connaissent moins bien. Communiqué de presse.

146 TDC. 04/10/2022. Baromètre 2022 du commerce équitable.

# 5. EXEMPLE D'UNE FILIÈRE ÉQUITABLE ET BIOLOGIQUE DE LÉGUMES SECS ET CÉRÉALES EN FRANCE<sup>147</sup>

## 5.1 Historique

Les Fermes de Chassagne (FdC) sont un groupement d'une vingtaine de paysans agrobiologistes (comme ils se dénomment eux-mêmes), basé en Charente en France. Le groupement est spécialisé dans le stockage, le séchage, le triage et le conditionnement et la commercialisation de céréales, de légumes secs et d'huiles : lentilles vertes, pois cassés, pois chiches, haricots (blancs, rouges, noirs), flageolets, farine de blé, farine de grand épeautre, farine d'engrain (petit épeautre), farine de sarrasin, farines de légumineuses, huile de tournesol et de cameline. Toutes les fermes sont diversifiées, de taille moyenne (environ 70 ha) et 100% en agriculture biologique (certifications Agriculture Biologique et Bio Equitable en France). Les terres cultivées sont des terrains calcaires séchants particulièrement bien adaptés à la culture des légumes secs.

Le choix de l'agriculture biologique a vite obligé les producteurs/rices originel-le-s à opter pour une diversification vers les légumineuses, indispensables dans les rotations en grandes cultures pour remplacer les engrais azotés d'origine synthétique (voir Encadré 12). Mais ils ont également vite été confrontés à la nécessité de trouver des débouchés pour leur commercialisation, à la fois pour l'alimentation animale (ex. fourrages de luzerne, trèfles) et humaine (ex. lentilles, pois chiche).

### L'intérêt des légumineuses

12

Les légumineuses désignent des plantes dont le fruit est une gousse. Leur intérêt agronomique provient de la présence, chez la plupart d'entre elles, de bactéries sur leurs racines qui fixent l'azote atmosphérique, ce qui, entre autres avantages, évite l'apport d'engrais azotés et réduit les émissions de gaz à effet de serre. Ces plantes sont aussi très intéressantes nutritionnellement, puisque très riches en protéines (20-40%), en fibres et micro-nutriments. Leur profil en acides aminés est également complémentaire à celui des céréales, ce qui explique les associations céréales-légumineuses dans de nombreux plats traditionnels (ex. couscous de blé et pois chiches au Maghreb, dal de riz et de lentilles en Inde, maïs et haricots en Amérique).

La « modernisation » de l'agriculture a entraîné une baisse en Europe de leur culture, remplacée en alimentation animale par du soja importé (en combinaison avec du maïs). En effet, un accord commercial conclu en 1962 entre l'UE et les USA élimine les barrières tarifaires à l'importation de soja en Europe, ce qui y limite très fortement l'intérêt de la production locale de légumineuses.

En cette première moitié du 21<sup>ème</sup> siècle, les légumineuses ont un rôle important à jouer, pour la transition nutritionnelle d'une part, qui tend vers un rééquilibrage des apports protéiques d'origine animale et végétale ; et d'autre part, pour renforcer l'autonomie des systèmes d'élevage et la résilience des territoires par une plus grande diversité cultivée de légumineuses<sup>148</sup>.

147 La majorité des informations de ce chapitre se base sur des interviews avec François et Céline Péloquin, leaders dans la dynamique du groupement FdC, ainsi que sur une étude du bureau BASIC pour Commerce Equitable France : BASIC, Janvier 2019. Rémunération des producteurs et transition agroécologique : quelles contributions du commerce équitable origine France ? Une analyse tirée de deux cas d'étude dans les filières lait et légumes secs.

148 Dictionnaire d'agroécologie. Légumineuses. Consulté le 09/12/2022.

Céline Peloquin, de l'une des fermes à l'origine du groupement, explique combien les années 90 ont été dures. « *La consommation de viande a commencé à baisser, ce qui a entraîné une demande croissante de légumes secs bio. La France y a répondu en important massivement à bas prix des pois cassés du Canada, des lentilles d'Europe de l'Est, etc. Mon beau-père s'est retrouvé avec deux ans de stocks de lentilles sur les bras* ». Face à ce manque de débouchés et ce risque pour la viabilité économique de leurs exploitations, les producteurs/rices décident en 1995 de se regrouper en GIE<sup>149</sup> afin de valoriser eux/elles-mêmes leur production tout en maîtrisant la qualité des produits proposés. Ils/elles investissent pour cela dans des outils communs de triage, stockage, transformation et conditionnement.



Céline Peloquin, coordinatrice du groupement Les Fermes de Chassagne

Au cours de son développement les années suivantes, le groupement investit peu à peu sur la qualité, créé une marque propre « La Ferme de Chassagne », met en place une gouvernance démocratique au sein du groupement et construit des partenariats commerciaux basés sur la confiance mutuelle et l'échange. « *Nous avons été contactés par Biocoop en 1997, qui cherchait à mieux maîtriser l'origine et la traçabilité de ses produits et notamment des légumes secs. Nous correspondions aux critères de leur démarche 'Ensemble', qui visait le développement de filières biologiques, équitables et locales* ». Biocoop est aujourd'hui le débouché commercial dominant du groupement, à la fois comme grossiste et comme distributeur, pour des légumes secs sous forme conditionnée et en vrac.

Dans le même objectif de relocalisation de ses approvisionnements, la SCOP Ethiquable les contacte quelques années plus tard, pour la commercialisation en grandes et moyennes surfaces (GMS) de lentilles vertes, sous la marque « Paysans d'Ici ». Initialement réticent-e-s, du fait de mauvaises expériences avec un supermarché local (pressions diverses sur les termes de la négociation), ils/elles acceptent finalement de s'engager, séduit-e-s par les valeurs d'Ethiquable et la garantie par cette dernière du respect de critères équitables (ex. prix rémunérateurs, contrats sur la durée, etc., voire plus bas).

---

<sup>149</sup> Groupement d'Intérêt économique. En 2018, le GIE est passé à un statut juridique plus souple, une SAS (Société par Actions Simplifiée), pour des raisons de gouvernance et d'implication sur les risques financiers des membres.



## 5.2 Réponses aux constats précédents

Concernant le premier constat du manque de structures de transformation adaptées à l'agroécologie, le groupement FdC est assez illustratif d'une possible réponse à généraliser. On l'a vu, le choix de la production biologique en grandes cultures a amené les producteurs à se diversifier, notamment vers des légumineuses. Ne trouvant pas dans le marché conventionnel de réponse à cette diversification, ils/elles ont investi prioritairement dans leurs propres outils de transformation, de conditionnement et de commercialisation en petits formats. Cela leur a permis de proposer, entre autres, des produits prêts à consommer (ex. huiles, farines, pains), ce afin de mieux maîtriser les débouchés, les prix et la rémunération des producteurs.

Pour cela, ils/elles ont adopté au fil des années un mode d'organisation très souple : chaque producteur/riche a le choix de s'investir et de se spécialiser sur les activités de transformation à la hauteur de ses possibilités (ex. complémentarité avec le calendrier de travail, attrait et savoir-faire pour des activités de transformation). Les outils de transformation, qui appartiennent au groupement, sont répartis physiquement au sein des différentes fermes en fonction des spécialisations. Les « producteurs/rices transformateurs/rices » facturent au groupement leur temps de travail (une forme de prestation de service), dont la valorisation est la même pour tous/tes et fait aussi l'objet de discussions collectives et d'actualisations fréquentes.



François Pélouquin, producteur agricole à La Ferme de Chassagne

Cette forme de décentralisation n'est néanmoins pas sans désavantages, comme l'explique C. Pélouquin. « *Nous avons commencé une réflexion il y a 7 ans déjà. Par manque de capacités de transformation, nous devons refuser des clients. Donc soit on périssait, soit on se donnait les moyens de pérenniser l'existence du groupement et on offrait la possibilité à d'autres de profiter de l'outil, le tout en conservant l'esprit initial de la coopérative* ». Ces différentes réflexions les ont amenés à investir dans une nouvelle et plus grande unité de stockage et de transformation, en rénovant les bâtiments d'une ancienne coopérative. Des fondateurs initiaux, le groupement s'est étendu à 25 associés et à une dizaine de producteurs/rices non associé-e-s. « *Le commerce équitable nous a permis de nous projeter collectivement sur cette nouvelle unité* ».

Cette progression verticale dans la chaîne permet donc aux membres du groupement d'être plus réactifs/vis-à-vis de la diversité et des spécificités de leurs productions (agro)biologiques. Ils/elles sont davantage force de proposition que dans un modèle commercial classique et grâce à leurs outils de transformation, ils/elles peuvent mieux s'adapter. C'est d'autant plus vrai qu'ils/elles ont développé au cours des années une large diversité de produits et de débouchés (contrats plus ou moins formalisés avec plus de 400 acheteurs), ce qui leur permet d'éviter les situations de dépendance.

Sur le second constat des circuits-courts de proximité, le groupement ainsi que nombre de ses membres y ont investi du temps et des ressources, ces canaux de commercialisation représentant environ la moitié des 400 clients du groupement. C. Peloquin : « *Nous avons créé une boulangerie sur notre ferme, qui a été un véritable appel d'air et a permis de vendre des produits du groupement en même temps que le pain. Nous vendons particulièrement bien l'été, période pendant laquelle nous avons de nombreux touristes. Même si notre but n'est pas de faire beaucoup d'argent, la boulangerie emploie aujourd'hui deux boulangers [ndlr : 1.5 équivalent temps plein], avec 3 voire 4 panifications par semaine* ».



Nouvelle unité de stockage et de transformation des fermes de Chassagne

Néanmoins, écouler la totalité d'une production de grande culture en circuits-courts est très difficile. Comme décrit par C. Chazoule et al. dans un article de 2015, « *les circuits-courts peinent à construire un autre choix possible d'envergure suffisante pour approvisionner même les territoires, notamment au regard de leur part de marché, qui reste faible* »<sup>150</sup>. A titre d'illustration, il a été estimé qu'en 2016 seules 9.5% des fermes en Belgique utilisaient (parfois pour de faibles volumes) la vente directe (à la ferme ou sur des marchés locaux)<sup>151</sup>. Tout cela sans compter le temps de travail élevé, les compétences et l'appétence que la transformation locale et la vente directe nécessitent.

C'est la raison pour laquelle le groupement a, dès ses origines, investi dans de nombreux circuits de commercialisation diversifiés : vente en restauration collective, à des transformateurs et artisans (ex. *Réserve de Champlât*, boulangeries, restaurants), en magasins spécialisés bio (ex. *Biocoop*), à des intermédiaires et grossistes engagés (ex. *Ethiquable*, plateforme *Biocoop*). On l'a vu, ces deux derniers circuits se sont révélés indispensables au développement du groupement et se révèlent très complémentaires aux circuits-courts (Figure 5). L'investissement dans une nouvelle unité de transformation centralisée va également dans ce sens, comme l'explique C. Peloquin : « *Le changement d'échelle que nous sommes en train d'opérer correspond à la création d'une filière plus longue qui est indispensable dans nos circuits de commercialisation* ».

150 Chazoule C., Fleury P., Brives H. Janvier 2015. Systèmes alimentaires du milieu et création de chaînes de valeurs : concepts et études de cas dans la région Rhône-Alpes. *Economies et Sociétés* n°37 :1203-1219.

151 Enthoven L., Van den Broeck G. October 2021. Local food systems: Reviewing two decades of research. *Agricultural Systems* 193 :103226.

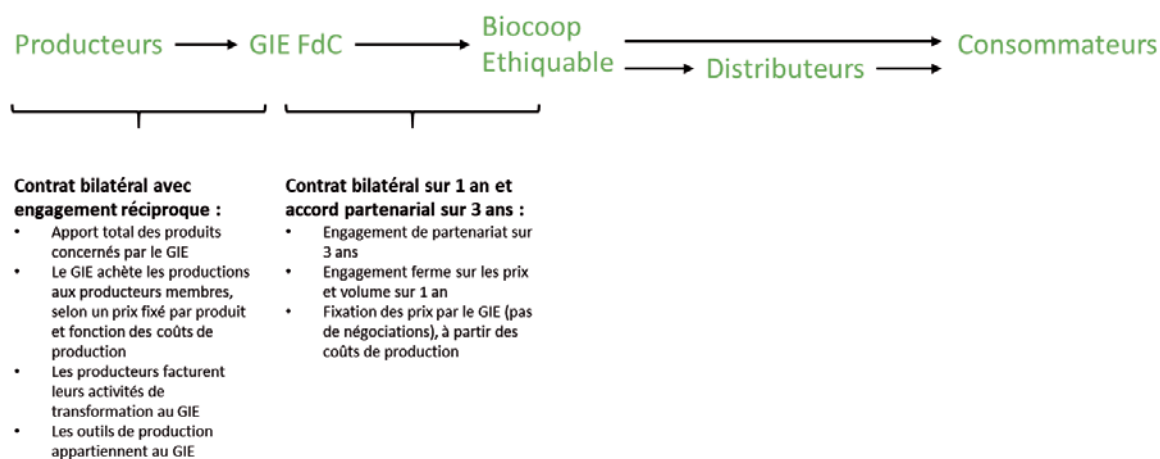


Figure 5. Schématisation des engagements entre les acteurs des filières équitables Chassagne-Biocoop et Chassagne-Ethiquable [originaux, i.e. avant l'utilisation du référentiel BEF]

En définitive, les FdC font partie des structures que C. Chazoule et ses co-auteurs décrivent comme « *trop petites pour être compétitives sur le marché des commodités, mais trop grandes pour pouvoir fonctionner seulement sur des réseaux locaux de vente directe* ». « Agriculture du milieu » (AM) ou « Systèmes alimentaires du milieu » (SyAM) : une littérature académique commence à apparaître sur ces chaînes ou systèmes alimentaires de taille intermédiaire. Les principales caractéristiques des SyAM sont un périmètre d'action plus large et des formes organisationnelles et logistiques plus structurées que dans les circuits courts ainsi que la construction de partenariats entre un large nombre d'acteurs/rices hétérogènes (ex. agro-industrie et économie sociale)<sup>152</sup>. L'agriculture du milieu (AM) est un concept proche mais davantage restreint aux chaînes de valeur, avec comme caractéristiques les plus notables une taille intermédiaire, le peu de relations directes avec les consommateurs et une proximité qui n'est pas forcément géographique. Il en résulte, notamment, des chaînes commerciales relativement longues et étendues<sup>153</sup>, qui sont compensées par une stratégie de différenciation basée sur les valeurs. Dans cette approche, la proximité est construite par la communication, le territoire étant mobilisé comme élément de réassurance et de traçabilité de l'approvisionnement. Les chercheurs-ses parlent ici de « food from somewhere regime », par opposition au « food from nowhere regime » du marché des commodités. Dernière caractéristique, l'AM ou les SyAM ont une dimension politique souvent moins forte que d'autres alternatives plus localisées ou liées à l'économie sociale (voir l'exemple de 5C au chapitre suivant)<sup>154</sup>.

Les FdC rassemblent la plupart des caractéristiques d'une chaîne du milieu, cf. leur taille intermédiaire, leurs chaînes semi-longues, leur caractère à la fois régional et national, leur focus avant tout commercial (même si certains de ses membres sont actifs dans la coupole *Commerce Equitable France*).

Concernant enfin la question de l'articulation de l'agroécologie avec la dimension économique, le groupement FdC s'inscrit clairement dans une double approche biologique et équitable. 100% bio dès ses origines, la structure a su assez vite formaliser des partenariats commerciaux équitables, avec comme principaux critères des contrats bilatéraux et équitables, un engagement dans la durée, une fixation des prix prenant en compte les coûts de production et une transparence des filières. On l'a vu, des exemples de tels partenariats sont ceux établis historiquement avec *Ethiquable* (sur les bases de leur démarche « Paysans d'Ici<sup>155</sup> ») et *Biocoop* (démarche « Ensemble »). Les deux démarches n'existent plus, ayant été remplacées par le label *Bio Equitable en France* (BEF), que les deux entreprises ont contribué à créer, aux côtés d'autres entreprises et groupements agricoles (voir Encadré 13).

152 Chazoule C., Désolé M., Fournier S., Le Velly R., Brulard N. et al.. 2020. SyAM - Systèmes alimentaires du milieu : des outils pour développer la durabilité des systèmes alimentaires. Rapport de recherche Isara, Montpellier SupAgro, Institut Pascal, AgroParisTech, Chambre d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes.

153 Par exemple, les lentilles vertes des FdC ont un temps été commercialisées en Belgique via Ethiquable dans les magasins du monde Oxfam, cf. la démarche Paysans du Nord.

154 Chazoule C., Fleury P., Brives H., Janvier 2015. Systèmes alimentaires du milieu et création de chaînes de valeurs : concepts et études de cas dans la région Rhône-Alpes. *Economies et Sociétés* n°37 :1203-1219.

155 La démarche Paysans d'Ici était une démarche de commerce équitable origine France lancée en 2011, au travers d'une charte en 24 engagements, déclinées en 6 principes fondamentaux : petites surfaces bio en agroécologie ; organisations de producteurs au service des producteurs ; terroir et saveurs naturelles ; durée des contrats de 3 ans ; prix juste ; projet de développement. Ethiquable. 2011. Démarche équitable et bio d'Ethiquable pour les producteurs français. Charte Paysans d'Ici.

## Le label Bio Equitable en France, exemple de label de CE N/N

13

Initié il y a maintenant plus d'une quinzaine d'années par des pionniers tels que *Biopartenaire*, *Alter Eco* ou *Ethiquable* (« Paysans d'Ici »<sup>156</sup>), le concept de commerce équitable Nord / Nord est aujourd'hui plus mature, avec de nombreuses démarches présentes dans plusieurs pays européens [ex. Allemagne, Autriche, Belgique, Grèce, France, Italie, Suisse]<sup>157</sup>. Comme on l'a vu, c'est en France que le marché est le plus développé et le plus structuré, grâce notamment à la loi sur l'économie sociale et solidaire de 2014, dans laquelle le Commerce Equitable « Origine France » (CE OF) a été pour la première fois inscrit<sup>158</sup>. Pas moins de 8 labels sont maintenant disponibles sur le marché français, certains purement français (*Biopartenaire*, *Tourisme équitable*, *Agri-Ethique*, *Bio Equitable En France*, *Bio Français Equitable*), d'autres à la vocation plus « universelle » (*Fair For Life*, *Max Havelaar France*<sup>159</sup>, *WFTO*), c'est-à-dire utilisables dans d'autres pays (Figure 4)<sup>160</sup>.

Issu d'une collaboration entre les acteurs historiques du CE OF que sont *Biocoop* et *Ethiquable*, le label *Bio Equitable en France* (BEF) est l'un des labels les plus dynamiques et exigeants. Créée en mai 2020, l'association BEF regroupait fin décembre 2021 plus de 5000 fermes paysannes, fédérées dans 34 groupements agricoles, ainsi que 46 entreprises de la bio (transformation et distribution). Cela correspondait à 96 chaînes labellisées, dans une multitude de filières agricoles [ex. fruits, légumes, céréales, légumineuses, plantes aromatiques et médicinales, lait, viande]. Au total, 348 références étaient commercialisées dans divers magasins bio ainsi qu'en grande et moyenne surface (GMS)<sup>161</sup>. Guillaume Sérillon, chargé de programme chez *Ethiquable*, détaille l'historique de la démarche : « *Biocoop et nous avons réuni nos groupements respectifs, pour essayer de se mettre d'accord sur des outils, des valeurs cibles et des objectifs pour une approche agroécologique juste. Cela s'est révélé très complexe étant donnée la diversité de pratiques et d'exploitations. Par exemple, certains producteurs de régions de bocage remplissent déjà un critère de linéaire de haies tandis que des producteurs de grandes cultures du Nord auront plus de difficultés* ».

Une autre difficulté résidait dans la méthode de fixation des prix, sur base du calcul des coûts de production. G. Sérillon indique : « *C'est très complexe, même pour nous, qui sommes habitués à le faire dans le Sud. Sur une ferme ultra diversifiée des monts du Lyonnais par exemple, qui combine maraichage, arboriculture et un peu de prairie, il est très difficile de calculer la répartition des charges fixes ou le temps de travail par atelier. Mais cela reste plus facile qu'au Sud car on a ici plus de ressources, par exemple comptables, et les données sont plus facilement disponibles. Ethiquable propose un appui méthodologique mais ce sont les groupements de producteurs qui font les calculs. Pour chacune des productions représentant 10% ou plus de leur chiffre d'affaire, le label exige une structure de coûts au bout d'un an. Dans les faits, les producteurs n'incluent souvent pas leurs coûts de main d'œuvre. C'est typique du monde paysan, même si la nouvelle génération commence à prendre en compte un revenu minimum à inclure dans les charges de l'exploitation* ».

Un autre fondement du référentiel est de privilégier les groupements de producteurs/rices, ce qui renforce leur autonomie et leurs capacités de négociation tout en leur permettant de développer une expertise commerciale et de réaliser des économies d'échelles<sup>162</sup>. En définitive, le label a selon G. Sérillon « *abouti à un socle commun exigeant, régulièrement contrôlé par des agronomes, qui garantit aujourd'hui quasiment toutes les filières d'Ethiquable* ». Si dans certains cas, l'organisation va au-delà de critères du label, « par exemple sur des prix minimum », il reste malgré tout une « marge de progression », notamment « pour lier agroécologie et résilience économique », selon lui « un travail sans fin ». En dépit de cette autocritique, BEF a été évalué en 2021 par un consortium d'ONGs (*BASIC*, *Greenpeace*, *WWF*) comme étant l'un des labels aux meilleurs impacts sociaux, économiques et environnementaux dans le domaine alimentaire<sup>163</sup>.

156 En l'absence d'un cahier des charges public, *Ethiquable* a en 2011 élaboré en interne sa propre charte, définissant 24 critères articulés autour de l'agriculture paysanne et du commerce équitable. *Ethiquable*. 2011. Charte « Paysans d'Ici ». Démarche équitable et bio d'*Ethiquable* pour les producteurs français.

157 TDC. 24/03/2023. Le commerce équitable local belge et européen.

158 TDC. 03/05/2021. La France, pionnière du commerce équitable local en Europe.

159 Affilié français de Fairtrade (le label majoritaire de commerce équitable dans le monde), *Max Havelaar France* a lancé en 2021 une expérimentation pour certifier des ingrédients français (lait bovin et blé tendre) et labelliser des produits finis « mixtes », i.e. qui contiennent à la fois des ingrédients français et des ingrédients Sud / Nord certifiés Fairtrade [ex. les deux premiers produits de ce type lancés étaient un fromage blanc à la vanille équitable de Madagascar et un autre au sucre de canne équitable]. Une spécificité de ces cahiers des charges est d'utiliser une méthode de fixation du prix garanti en fonction du territoire et d'un objectif chiffré de revenu. *Max Havelaar France*. 05/05/2022. Lancement des premiers produits avec la labellisation *Max Havelaar France*.

160 CEF. Novembre 2021. Guide des labels et systèmes de garanties commerce équitable origine France.

161 BEF. 02/02/2022. Le label *Bio Equitable en France* : piloté en majorité par des producteurs et une multitude de filières agricoles soutenues. Communiqué de presse.

162 BEF. 15/05/2022. Le Label *Bio Equitable en France*, piloté en majorité par des producteurs et une multitude de filières agricoles soutenues. Dossier de presse.

163 *BASIC*, *WWF*, *GREENPEACE*. Juin 2021. Etude de démarches de durabilité dans le domaine alimentaire. Rapport d'analyse transverse.

Les critères équitables de ce label reprennent ceux de la loi française sur le commerce équitable (voir Encadré 10), à savoir « *les prix équitables basés sur les coûts de production, les engagements dans la durée de trois ans minimum et le fonds de développement, qui est versé au groupement de producteurs – les groupements de producteurs étant organisés démocratiquement* », dixit V. Rousselet, directeur général de BEF. En termes de relations commerciales, cela signifie qu'une convention tripartite est signée pour un engagement de 3 ans entre les groupements de producteurs, les transformateurs, et les porteurs/euses de marques/distributeurs (4 acteurs/rices maximum par filière, chaque maillon étant certifié). En application de cette convention, chaque binôme vente/achat de la chaîne doit conclure un contrat bipartite, spécifiant la durée, la qualité, les volumes et un prix minimum garanti<sup>164</sup>. Dans le cas de la relation entre *FdC* et *Ethiquable*, l'engagement sur les prix et volumes se fait sur un an, au début de chaque cycle de production<sup>165</sup>.

La manière dont le prix équitable est construit est un déterminant du niveau d'intégration des externalités sociales et environnementales. Le label BEF semble assez avancé de ce point de vue. V. Rousselet détaille : « *Dans le prix équitable, on prend en compte les coûts de production, y compris le travail des producteurs bien entendu, de façon à ce qu'ils soient rémunérés correctement. On prend également en compte les risques climatiques, de plus en plus importants, la capacité d'investissement pour l'agriculteur afin notamment qu'ils puissent renouveler son outil de travail ainsi que l'organisation collective du groupement. Ça c'est le prix minimum qui doit amener au prix équitable, ce dernier pouvant être plus élevé que le prix minimum* ». Diane Thomas, sociétaire magasin de Biocoop ajoute : « *Il y a un travail de définition des potentiels aléas pour que le prix minimum puisse éventuellement évoluer au cours des trois ans* ». Et V. Rousselet complète : « *Au prix équitable, s'ajoute le fonds de développement qui permet de mettre en place des projets collectifs au sein de l'organisation de producteurs et notamment des projets au service de la transition agroécologique* »<sup>166</sup>. On le voit, cette manière d'articuler critères économiques et environnementaux est caractéristique du label. « *Les deux sont indissociables* » d'après Guillaume Sérillon, chargé de programme chez Ethiquable. « *Si on veut inciter les producteurs à intensifier leur modèle agroécologique, il faut pouvoir couvrir leurs coûts, on n'y arrivera pas par la contrainte* ».



Figure 6. Les différents labels de commerce équitable en France, dont les labels CE OF.

164 Bio Équitable en France, Juin 2021. Référentiel de commerce équitable.

165 La contractualisation et les négociations en aval entre Ethiquable et les centrales d'achat des GMS se fait aussi annuellement mais se déroule comme dans les filières conventionnelles, donc de manière moins sécurisée (même si Ethiquable bénéficie d'une réputation, d'une notoriété consommateurs et de relations commerciales bien établies, grâce à l'historique des produits équitables Nord/Sud). BASIC, Janvier 2019. Rémunération des producteurs et transition agroécologique : quelles contributions du commerce équitable origine France ? Une analyse tirée de deux cas d'étude dans les filières lait et légumes secs.

166 A titre d'illustration, D. Thomas indique « *qu'un million d'euros ont été versés l'année dernière par Biocoop dans des primes de développement pour divers projets de groupements, notamment pour relocaliser des filières telles que la graine de moutarde, un produit qui subit aujourd'hui une forte pression du fait du contexte géopolitique mais aussi d'aléas climatiques* ».

Dans les faits, le label BEF, ou les démarches équitables qui l'ont précédé, ont permis de sécuriser de nombreuses conversions en bio chez des agriculteurs/rices des FdC, pour qui la transition se révélait difficile. « *Le prix stable, l'assurance de vendre l'ensemble de sa récolte au groupement, les échanges de savoir-faire technique et la solidarité au sein du groupe. Tous ces éléments aident à faire le pas de l'installation ou de la conversion. Le fait de pouvoir offrir des débouchés au sein d'une filière déjà organisée est particulièrement importante* » précise C. Peloquin. Et l'assurance que constitue le commerce équitable est particulièrement intéressante dans les périodes plus difficiles, comme dans le bio actuellement. « *Ce ne sont pas les producteurs qui devraient faire les frais de ces difficultés de marché* » indique ainsi J. Maisonhaute.

On peut en conclure que le commerce équitable est un levier important de sécurisation de la conversion en bio. Mais de quel bio parle-t-on ? D'après G. Sérillon, le label BEF « est sur du bio '++'. On ne peut pas se contenter de la massification pour avancer vers une véritable transition agro-écologique. Sans compter tous les risques de dévalorisation de la production et de stagnation du marché que cela comporte. Ce label a donc des critères plus stricts que la norme européenne, interdisant par exemple le travail détaché, les serres chauffées ou les monocultures ». Le référentiel et les outils de communication du label parlent d'ailleurs « d'agriculture bio paysanne », insistant sur l'intégration de critères de production plus avancés, par exemple sur la taille des fermes, la saisonnalité ou la préservation des sols.

## 5.3 Conclusions

Les *Fermes de Chassagne* constituent donc un exemple de groupement de fermes en grandes cultures, de tailles intermédiaires, qui ont su co-construire, avec certains acteurs/rices de la transformation et de la distribution en aval, une filière équitable au service d'une agriculture bio paysanne. S'il existe évidemment toujours une marge de progression vers des filières plus agroécologiques, c'est une filière qui a réussi à débloquer de nombreux verrous, notamment ceux identifiés dans le chapitre 4 : progression verticale au sein de la chaîne, avec l'acquisition d'outils de transformation et de distribution adaptés ; diversification et sécurisation de nouveaux débouchés, entre autres sur des filières semi-longues, qui plus est labellisées ; formalisation de la dimension socio-économique pour la mettre notamment au service des pratiques agro-environnementales. Une série de facteurs ont permis cette forte structuration, notamment le cadre législatif en France, la création du label BEF (exigeant mais ouvert à tous), ainsi que l'engagement de certains acteurs/rices de l'aval partageant des valeurs avec le groupement. Ce dernier aspect de coordination verticale entre acteurs/rices de la chaîne de valeur est particulièrement crucial, au même titre que la coordination horizontale déjà évoquée (ex. échanges « peer-to-peer » au sein d'un groupe d'agriculteurs/rices, accès facilité aux machines et aux connaissances, négociations collectives avec l'aval de la chaîne de valeur pour diminuer les asymétries de pouvoir)<sup>167</sup>.

On peut cependant noter quelques bémols et risques inhérents à la structuration et au développement des FdC. Tout d'abord, on l'a dit, le fait que les FdC « se limitent » à de l'agriculture biologique, ce qui les expose aux nombreuses critiques dont cette dernière est l'objet (cf. le bio « industriel » et ses dérives). Les producteurs du groupement respectent les critères « bio ++ » du label BEF et sont relativement avancés dans la démarche, mais ils pourraient être amenés à progresser dans le « chemin » agro-écologique, par exemple en couplant leurs pratiques biologiques avec de l'agriculture de conservation<sup>168</sup>. C'est ce que l'on appelle de l'ABC, pour agriculture biologique de conservation (voir Encadré 14).

167 Morel K., Revoyron E., San Cristobal M., Baret P. 2020. Innovating within or outside dominant food systems ? Different challenges for contrasting crop diversification strategies in Europe. *PLoS ONE* 15(3): e0229910.

168 L'agriculture de conservation repose sur l'application simultanée de trois grands principes agronomiques : la suppression du travail du sol (labour) ; la couverture (végétale ou organique) permanente du sol ; et la diversification de la rotation culturale (alternances d'espèces sur les parcelles cultivées, en opposition aux monocultures). Cette combinaison de principes permet de réduire la dégradation des sols et d'améliorer à terme leur fertilité, en remplaçant certains intrants synthétiques par des processus biologiques. Si ses gains environnementaux sont avérés et non négligeables, elle s'accompagne fréquemment d'un usage accru d'herbicides, du fait de l'absence de labour. Fleury P., Chazoule C., Peigné J. 2014. Ruptures et transversalités entre agriculture biologique et agriculture de conservation. *Economie rurale* 339-340: 95-112.

Mais outre que les terrains calcaires asséchants de Charente ne sont pas nécessairement adaptés, François Peloquin souligne combien « faire du semis direct en bio sans glyphosate est très dur et aléatoire. Ça peut marcher une fois sur cinq, il faut avoir de super conditions, et de façon répétée. Je ne suis pas contre l'approche mais il y a beaucoup de gens qui l'idéalisent et qui ne ramassent rien ».



Semis direct dans un couvert végétal dans la région de Provence-Alpes-Côte d'Azur en France

## L'agriculture Biologique de Conservation (ABC)

14

Du point de vue agronomique, il existe une forme d'agriculture dépassant les limites de l'agriculture biologique (AB) et de l'agriculture de conservation (AC) : c'est l'ABC, pour « Agriculture Biologique de Conservation ». Elle est souvent décrite comme le graal de l'agroécologie ou comme la déclinaison de l'agroécologie pour les grandes cultures<sup>169</sup>. Son principe est de protéger les sols mais sans mettre d'herbicides entre les cultures, néfastes pour la biodiversité des sols<sup>170</sup>. Dit autrement, pratiquer la bio mais sans labourer (ou très peu) pour détruire les mauvaises herbes. Techniquement très complexe, la pratique est encore cantonnée à quelques précurseurs/ses, chercheurs/ses et réseaux de vulgarisation. Même s'ils/elles rencontrent encore des aléas, notamment en fonction de la météo, ils/elles ont développé des itinéraires techniques combinant travail superficiel du sol et insertion de beaucoup de prairies, ces dernières permettant de mieux gérer les adventices et d'apporter de l'azote. Etant donné les fortes incertitudes, notamment en termes de rendements, l'ABC semble néanmoins réservée pour l'instant à une « élite » d'agriculteurs/rices, à la fois solides économiquement et avec un fort bagage technique en AB ou en AC<sup>171</sup>. D'après François Wiaux, producteur agricole, formateur et consultant indépendant en agroécologie chez Graines d'Avenir, « ceux qui se lancent dans l'ABC sont soit des grands propriétaires terriens, soit des fermes diversifiées en termes de pôles de production, et donc de revenus. Dans les deux cas, cela permet de limiter les risques ».

169 Le Sillon Belge. 26/07/2022. Objectiver les pratiques agroécologiques grâce à un outil développé par et pour les agriculteurs.  
170 ARAD. 14/09/2022. L'Agriculture Biologique de Conservation en Belgique et en Suisse : principaux enseignements.  
171 Agra Presse. 16/04/2021. ABC, ces agriculteurs en quête d'une bio sans labour.

Une autre limite est que, de manière générale, les ventes équitables restent pour l'instant assez faibles dans le total des volumes produits par les producteurs certifiés BEF. Si l'on ne dispose pas des chiffres pour les FdC, l'arboricultrice Amandine Lecerf (Les Vergers de Beaudignies, groupement Norabio, Haut de France) indiquait un pourcentage d'équitable dans ses ventes de l'ordre de 10%. Pour en faire un levier de changement plus important, il faudrait d'après Joachim Perrocheau, producteur laitier en Loire Atlantique et administrateur du groupe Biolait, « *augmenter les volumes en équitable en sécurisant davantage de contrats. Le problème est que les acheteurs ne veulent pas ou peu s'engager sur de tels longs contrats. Certains acteurs de la grande distribution essaient même de modifier les termes en cours de route, par exemple pour faire des promotions* ». Malgré tout, A. Lecerf garde pour objectif « *d'augmenter ce pourcentage pour arriver autour de 30% dans quelques années* ».



Amandine Lecerf, arboricultrice dans les Haut de France (Les Vergers de Beaudignies)

Enfin, à l'inverse, il existe toujours le risque, avec la structuration et l'institutionnalisation de ce type d'alternatives, d'un certain nombre de dérives et d'une forme de reproduction du modèle dominant, notamment en matière de pratiques commerciales (ex. le phénomène d'industrialisation du commerce équitable Nord/Sud, initié avec l'essor des filières labellisées au début des années 2000 en Europe<sup>172</sup>). Pour reprendre le cas de la France, *Biocoop* a été citée parmi les réseaux bio indépendants n'étant pas épargnés par certaines dérives du « bio business », en lien notamment avec le changement progressif de statut de ses 700 et plus magasins (de coopératives de consommateurs/rices à une gestion par des indépendants)<sup>173</sup>. Pour redorer son image et éviter la banalisation de la bio, l'enseigne a maintenant comme stratégie d'accélérer ses approvisionnements local et équitable, de davantage accompagner les filières et de jouer la carte des produits moins transformés<sup>174</sup>. En Belgique, on peut citer *Färm* et *The Barn* parmi les chaînes de magasins bio spécialisées n'échappant pas à certaines incohérences<sup>175</sup>.

172 Veillard P. Mars 2013. Le commerce équitable aujourd'hui. État des lieux, tendances et positionnement d'Oxfam-Magasins du monde.

173 Radio France. 15/01/2021. Biocoop : quand le modèle coopératif lorgne sur la grande distribution.

174 Les Echos. 04/03/2022. Biocoop reprend son discours militant pour relancer la bio.

175 Voir à ce titre, le numéro 4 du magazine Tchak : « Le cri d'alarme des producteurs bio ».





Joachim Perrocheau, producteur laitier en Loire Atlantique et administrateur du groupe Biolait

## 6. ANALYSE D'INITIATIVES EN BELGIQUE

Comme on l'a vu dans les chapitres précédents, il existe pour certaines productions (ex. grandes cultures<sup>176</sup>, production laitière<sup>177</sup>, arboriculture) une « voie du milieu », entre marché mondial des commodités et circuits-courts de proximité. De plus en plus de chaînes de ce type se structurent, à l'exemple de celles développées par FdC avec ses parties prenantes en aval. Leur logique générale, ou parcours typique / idéal, pourrait être résumé comme ceci : des producteurs en agroécologie s'organisent démocratiquement, acquièrent des outils de transformation adaptés, valorisent leurs volumes de production sur des circuits courts puis en complément sur des circuits de commercialisation plus longs et orientés économie sociale (incluant par exemple des critères équitables).

Qu'en est-il en Belgique ? Existe-t-il des exemples similaires à cette double promesse sociale et écologique structurée en filières ou systèmes territoriaux ? L'exemple français est-il répliqué ou répliquable dans notre pays et ses régions ? Dans la suite de cette étude, nous allons tenter d'évaluer le niveau de structuration de quelques initiatives, aux origines très différentes mais qui tendent vers ce type de modèle : une initiative de commerce équitable Nord / Nord (CE N/N) ; une autre issue d'acteurs de circuits-courts ; un exemple de filière plus classique en agriculture biologique ; et enfin, un exemple de nouvel entrant, davantage issu du monde de la recherche et de l'agriculture de conservation.

Notons que si nous nous permettons de relever des points de tensions, cela reste dans une posture de critique bienveillante. Notre objectif est avant tout le partage d'expérience avec les acteurs/rices de l'agroécologie transformatrice, dans le but de faire progresser cette dernière en Belgique. La qualité des initiatives présentées ici est indéniable et fait d'ailleurs partie des raisons pour lesquelles elles font l'objet de notre analyse.

176 Les grandes cultures recouvrent les céréales (ex. blé, orge, maïs), les oléagineux (ex. tournesol, colza, soja), les protéagineux (ex. pois, féveroles) et les plantes industrielles (ex. tabac, coton, lin). Ces cultures ne sont pas vendues directement pour la consommation car elles nécessitent un traitement industriel avant l'utilisation finale.

177 Il n'existe que peu de transformation et de vente directe dans le secteur laitier. Cela ne concerne en Wallonie que 3% du lait, produit par 480 producteurs/rices laitier-e-s (soit 12%). Les 97% du lait restant sont collectés par des laiteries, qui sont souvent des coopératives. Filagri. Le secteur bovins laitiers. Consulté le 26/12/2022.

## 6.1 Une initiative de commerce équitable Nord/ Nord : jus de pomme De Drie Wilgen d'OFT

Le premier exemple examiné est celui d'une filière de jus de pomme équitable, biologique et local développée par Oxfam Fair Trade (OFT), en collaboration avec *De Drie Wilgen* (D3W). Cette dernière est une entreprise de transformation et de distribution de jus de fruits biologiques (pommes et poires de Flandres et du sud des Pays-Bas, de préférence en variétés anciennes). Fondée dans les années 1980 par Jan Hellemans, la principale activité de cet acteur intermédiaire est de coordonner l'achat de fruits auprès de producteurs (le plus souvent organisés en coopératives), puis de les transformer et de commercialiser le jus auprès de différents acheteurs/ses en B2B (restauration, distributeurs de boissons, magasins bio, industrie pharmaceutique)<sup>178</sup>.



Jan Hellemans, fondateur de De Drie Wilgen (extrait du documentaire à 19'38")

*De Drie Wilgen* a été contacté pour la première fois en 2018 par *Oxfam Fair Trade*. Ayant adopté la même année une nouvelle démarche de commerce équitable Nord / Nord (CE N/N), cette dernière souhaitait lancer une nouvelle gamme de produits de ce type<sup>179</sup>. Initialement, l'approche était de soutenir des producteurs de pommes en conversion vers le biologique, afin de les aider à passer la difficile étape des 3 premières années (durant lesquelles les critères biologiques, comme l'absence de pesticides, doivent être appliqués mais sans encore avoir la certification). « *Beaucoup de cultivateurs avec qui nous étions en contact étaient en conventionnel et utilisaient beaucoup de pesticides. On a donc voulu appuyer la transition vers des cultures plus durables* » indique ainsi Nancy De Wisperaele, product manager chez OFT.

David Hermaans, arboriculteur dans le Limbourg témoigne : « *J'ai entamé la transition vers 2020 et depuis cette année je suis 100% en bio. On me proposait de très mauvais prix pour la production conventionnelle. J'ai donc pris le risque de changer et de passer en culture biologique. Grâce à Oxfam, on a obtenu dès la première année un bon prix pour nos pommes, en particulier pour nos pommes de qualité inférieure* ». Selon J. Hellemans, « *même si les prix dépendent aussi du marché conventionnel, nous essayons de donner un prix minimum, par exemple de 0.28€/kg, contre 0.10€/kg dans le conventionnel* ».

178 OFT. Juin 2022. Fiche partenaire *De Drie Wilgen*.

179 OFTWW. 2020. Cadre pour nos partenaires du Nord. Mise à jour 2020.

En définitive, la démarche de CE N/N d'OFT encadrant cette filière constitue un exemple notable d'initiative purement belge ayant formalisé un lien systématique entre équitable et bio dans un même cadre. Comme on l'a vu, il existe bien d'autres démarches de CE N/N en Belgique, tels le label *Prix Juste Producteurs* (PJP) ou la marque *Fairebel*, mais les deux référentiels se concentrent sur des critères de type équitable et local, sans nécessairement les lier à une transition vers des pratiques plus agroécologiques (voir Encadré 15 et Encadré 17).

## Le label Prix Juste Producteurs

15

Le label *Prix Juste Producteurs* (PJP) a été lancé en 2018 par le *Collège des producteurs* (CP). Cette dernière structure, du type chambre d'agriculture, se veut complémentaire aux syndicats pour représenter les 12000 producteurs/rices wallon-ne-s ainsi que les autres acteurs des filières<sup>180</sup>. Comme l'indique Emmanuel Grosjean, directeur du CP, « *face à la précarité et aux difficultés économiques des agriculteurs, en particulier des plus jeunes, l'idée d'un label est vite apparue centrale* ». Ce label de commerce équitable Nord/Nord comptait en mars 2021 plus de 800 producteurs/rices certifié-e-s, une centaine de produits labellisés, pour un chiffre d'affaires total avoisinant les €15 millions.

Inspiré des systèmes de CE Nord/Sud, le PJP est centré, comme son nom l'indique, sur la question du prix juste. Les quinze critères de son cahier des charges définissent les éléments jugés indispensables pour garantir aux producteurs/rices belges une rémunération juste. D'après E. Grosjean, « *deux éléments essentiels sont le respect des coûts de production et le fait que ce soient les producteurs derrière qui le déterminent. Nous les aidons à calculer ces coûts, que souvent ils ne connaissent pas, sur différentes rubriques. Typiquement, les producteurs ne tiennent pas compte de leurs coûts de main d'œuvre. Nous l'incluons sur base du minimum établi par la commission paritaire 144 [ouvrier agricole], équivalant à une rémunération minimale de 12€/h. Nous intégrons également les heures de travail puis nous vérifions la valeur obtenue avec des moyennes représentatives de la Région wallonne* ».

Le prix juste obtenu est « *celui reçu du premier acheteur seulement, d'autres négociations entre distributeurs interviennent sur les autres segments pour ajuster le prix* ». Le label se veut abordable – en misant « *sur l'auto-contrôle [ndlr : par le Collège des producteurs] plutôt qu'un système d'audits coûteux* » – et flexible – « *nous autorisons l'absence de contrat lorsqu'une relation de confiance est établie depuis longtemps* ». Les défauts de cette souplesse et de cette accessibilité sont de moindres garanties comparé à d'autres certification tierce partie, notamment concernant le niveau et la méthode de fixation des prix, relativement peu formalisés. Le label n'a par ailleurs aucune exigence en matière environnementale, assumant se concentrer sur le prix juste et le caractère local, et misant sur la double labellisation avec l'agriculture biologique (40% des produits PJP).

Au final, ce label est le résultat d'une revendication concrète des producteurs/rices agricoles pour un prix plus juste. Sa notoriété croissante participe à une sensibilisation générale à la notion, au sein du grand public mais aussi des pouvoirs publics et des acteurs/rices économiques. Sa part de marché actuelle (environ 1%) reste cependant loin des 5% ambitionnés au lancement. « *Avec l'augmentation des cours mondiaux, certains producteurs reculent et revendent dans les circuits conventionnels. Nous nous concentrons sur ceux qui veulent avancer dans un cadre stabilisant. Nous souhaitons également évoluer stratégiquement et passer à un stade supérieur, en travaillant avec de plus gros acteurs, en faisant des alliances avec la grande distribution et en changeant de modèle économique pour gagner en volume financier* ».

180 Le collège compte au total 64 représentants : 44 pour les agriculteurs/rices et 22 de diverses parties prenantes telles que des associations environnementales, des syndicats agricoles, des associations de consommateurs/rices, l'association de l'industrie alimentaire belge (FEVIA) ou encore l'association de la distribution (Comeos). L'organisation, mise en place en 2016 dans le cadre du Code wallon de l'Agriculture, a permis de fusionner les 11 asbl représentant auparavant les différentes filières (ex. aquaculture, agriculture bio, aviculture, bovins laitiers), dans un objectif de rationalisation et de cohérence [et sachant qu'il n'y avait plus assez d'agriculteurs/rices pour justifier 11 structures différentes, alors que 50% des questions concernaient tous les secteurs]. TDC. 29/04/2020. Le nouveau label qui veille au "Prix Juste" pour les producteurs belges.

Il existe aussi un système issu du secteur biologique, le label *Biogarantie Belgium*, qui revendique, en plus de critères biologiques avancés, de « soutenir les agriculteurs » en « garantissant un prix juste » incluant les « coûts de production, un salaire correct ainsi que des possibilités d'investissement » (voir Encadré 16). Cependant, ce prix rémunérateur ne fait pour l'instant pas l'objet de contrôle, comme l'indique Thierry Van Hentenryk, chargé de communication à l'UNAB<sup>181</sup> : « Le prix rémunérateur est inclus dans le cahier des charges mais sans garantie. Un prix rémunérateur est compliqué à imposer dans le cadre d'un label, surtout privé ». Et selon Maxime Goudeseune, chargé de communication chez Biogarantie, « la question de la juste rémunération a été mise en standby, du fait d'autres priorités telles que le développement de filières ainsi que le prix déjà plus rémunérateur du bio » et sachant que « le label prix juste producteur couvre ces questions ». Il est vrai que les deux approches équitable et biologique peuvent toujours être combinées via deux labels différents. Mais le problème dans ce cas est le manque de lien systémique entre les deux ainsi que le coût supplémentaire de la double labellisation. De manière plus générale, l'absence de garantie systématique pour une rémunération équitable est problématique avec ce label *Biogarantie Belgium*, de même que la relative faiblesse des autres critères économiques<sup>182</sup>.



David Hermaans, arboriculteur dans le Limbourg et membre De Drie Wilgen

181 L'Union Nationale des Agrobiologistes Belges est un syndicat agricole représentant les producteurs en agriculture biologique. <https://www.unab-bio.be/>. Consulté le 20/12/2022.

182 Exemples : absence de prime de développement ou de critères d'organisation collective, exigence de seulement un entretien par an en matière de relations commerciales.

*Biogarantie* est un label biologique belge privé. Il est géré conjointement par *Probila-Unitrab*<sup>183</sup>, l'UNAB et *BioForum Vlaanderen*. La certification est assurée par les organismes *Certysis*, *Quality Partner* et *Tuv-Nord*. Les exigences de *Biogarantie* vont au-delà de celles imposées par le règlement européen en matière de produits biologiques, interdisant par exemple les nanoparticules ou les sels nitrités<sup>184</sup>.

Depuis 2018, les trois organisations porteuses du label travaillent sur une certification complémentaire, *Biogarantie Belgium*, dans l'objectif d'ajouter trois nouveaux critères au cahier des charges existant : le caractère local d'un produit, sa traçabilité et un prix rémunérateur pour les producteurs/rices. Ce nouveau cahier des charges est opérationnel depuis janvier 2022, au bénéfice d'une vingtaine de producteurs/rices en Flandre et une dizaine en Wallonie<sup>185</sup>.

Si l'initiative d'OFT et de D3W est intéressante, elle présente néanmoins certaines limites :

- Le cadre de CE N/N d'OFT est peu formalisé et sans garantie de contrôle par une tierce partie. Sur un critère essentiel tel que le prix équitable, le cadre indique bien qu'il doit « couvrir la totalité des coûts de production » et « contribuer à un revenu vital pour le producteur » mais sans y associer de méthodologie précise. On se heurte là au problème de ne pas bénéficier, comme en France, d'une loi encadrant le commerce équitable ou même de labels de CE N/N, deux facteurs fortement structurants pour ce type de démarche.
- L'outil de transformation n'appartient pas aux (organisations de) producteurs/rices mais à un acteur intermédiaire, qui garde ainsi une grande liberté en matière de prix et de relations commerciales.
- Le niveau d'exigence environnementale des producteurs/rices de D3W est relativement faible, se contentant du cahier des charges classique de l'agriculture biologique. Ils/elles possèdent ainsi majoritairement des vergers basses tiges pour la production du jus de pomme, beaucoup moins intéressants que des vergers haute tige pour la biodiversité et les paysages<sup>186</sup>. Le cadre de CE N/N d'OFT n'exige d'ailleurs pas nécessairement des « pratiques biologiques et/ou agroécologiques » mais autorise la simple « évolution » vers de telles pratiques<sup>187</sup>.
- Son marché reste cantonné au réseau des magasins *Oxfam* dans les trois régions du pays. Et comme l'atteste sa gamme de produits Nord limitée, OFT n'a pas fait du CE N/N une stratégie de développement prioritaire, ne s'étant convertie à cette approche que tardivement par rapport à d'autres organisations équitables en Europe<sup>188</sup>.

183 Probila-Unitrab est un syndicat représentant les transformateurs, distributeurs, catering et points de vente francophones du secteur biologique. [www.probila-unitrab.be](http://www.probila-unitrab.be). Consulté le 20/12/2022.

184 UNAB. Biogarantie. Le label bio belge & durable ! Consulté le 20/12/2022.

185 Biogarantie. Biogarantie Belgium, un bio label belge. Consulté le 20/12/2022.

186 Bruxelles Environnement. 26/05/2022. Les avantages des vergers hautes tiges sur les plans écologique, agronomique et paysager.

187 OFTWW. 2020. Cadre pour nos partenaires du Nord. Mise à jour 2020.

188 Seuls 3 types de produits sont estampillés Nord chez OFT : les jus D3W, les bières de la « Brasserie des légendes » et les produits « Libera Terra » (Italie). A noter qu'en vertu d'un accord commercial avec OFT, une relative liberté a été négociée par OMdm quant aux règles de spécialisation croisée des deux organisations (en principe, OFT importe l'alimentaire et OMdm l'artisanat, revendus ensuite dans les deux réseaux respectifs). OMdm peut ainsi se fournir librement en quelques produits Nord auprès d'autres fournisseurs, comme les biscuits de la ferme « Nos Piliers » et les bières de la « Brasserie de la Lesse » et de la « Brasserie de la Senne ». A noter qu'OMdm disposait auparavant d'une gamme Nord plus étendue (ex. confitures, purée de tomates, tapenades, lait ½ écrémé), dans le cadre de sa démarche « Paysans du Nord », lancée en 2013.

La coopérative *Faircoop* et sa marque *Fairebel* sont nées en 2009, suite à une crise du secteur laitier qui aura vu le prix du lait chuter à 0,18€ le litre. Lorsqu'on compare ce prix historiquement bas – lié à une production mondiale en hausse et à une crise sanitaire en Chine ayant fait s'effondrer la demande – avec la moyenne des coûts de production wallons (hors rémunération du travail), égale à 0,33€ le litre en Wallonie, on ne peut s'étonner de la « grève du lait » et des nombreuses autres actions déclenchées à l'époque<sup>189</sup>.

*Fairebel* est une réponse pragmatique à cette crise : sur le modèle du *Fair Milk Programme*, c'est une marque détenue par les producteurs/rices laitier-e-s et sous laquelle est commercialisé du lait qui couvre leurs coûts de production<sup>190</sup>. Erwin Schöpges, producteur laitier et président de la coopérative, détaille : « Une étude officielle et reconnue de l'EMB (European Milk Board)<sup>191</sup> [ndlr : voir exemple de calcul de prix, Tableau 3] nous permet de déterminer de manière régulière les coûts de production, qui est alors comparé avec le prix payé par les grandes et moyennes surfaces. Le travail de la coopérative est de trouver la différence, ce que l'on appelle le bonus compensatoire, réparti en fonction des parts détenues par chaque coopérateur. Avec l'inflation, les prix de l'énergie, la sécheresse, etc., les coûts moyens du lait sont par exemple actuellement à €0.60-0.62/L. Si les GMS paient par exemple 50 cents, il faudra trouver 10 cents ».

Regroupant plus de 500 producteurs/rices-coopérateurs/rices et 1500 consommateurs/rices « actionnaires », la démarche est indéniablement un succès commercial : 14 millions de litres de lait ont été vendus en 2021, pour un chiffre d'affaires de l'ordre de €15 millions, et une gamme de plus en plus diverse de produits (ex. glaces, lait chocolaté, beurre, fruits, viande)<sup>192</sup>.

Elle n'en est pas moins l'objet de tensions, en partie liées aux spécificités du secteur laitier. Ce dernier est caractérisé par une large concentration de pouvoir : seulement 4 laiteries collectent 85% du lait produit sur le territoire wallon par 3000 et quelques producteurs/rices. Etant donné le caractère très périssable du lait frais et le peu d'indépendance en matériel et matières premières de certains producteurs/rices, ces dernier-e-s sont fortement lié-e-s à leur laiterie. Dans ce contexte d'oligopole, et même s'il y a polémique, les laiteries Wallonnes auraient refusé de travailler avec *Faircoop*, ce qui aurait obligé cette dernière à se tourner vers *Luxlait*, une laiterie luxembourgeoise localisée près de la frontière belge. Suite à des accusations de « publicité mensongère », étant donné le marketing local de la marque, *Faircoop* a négocié un accord avec *Luxlait* pour que la laiterie luxembourgeoise rachète sur les marchés belges<sup>193</sup> l'équivalent des volumes écoulés sous la marque *Fairebel*<sup>194</sup>. Malgré ce système dit de « traçabilité documentaire »<sup>195</sup>, en lieu et place d'une traçabilité physique du produit, la marque est encore régulièrement dénoncée comme non équitable, cf. notamment son approche très commerciale et ne tirant des bénéfices que grâce à du « marketing éthique ». C'est d'ailleurs cette non-possibilité de traçabilité jusqu'au producteur qui empêche son équivalent français, *FaireFrance*, d'être reconnu par la loi française comme acteur de commerce équitable et de faire partie de la plateforme *Commerce Equitable France*.

189 Outre cette grève européenne, à laquelle participent 40.000 éleveurs, l'épandage de 3 millions de litres de lait à Ciney le 16 septembre 2009 est l'action la plus médiatisée et marque fortement les esprits et l'opinion public. Vanweldel M. Novembre 2020. Agribashing : ne soyons pas contre-productifs. Discussion à partir du cas de Faircoop. Analyse SAW-B.

190 EMB. Critères du lait équitable en Europe selon l'EMB. Consulté le 26/12/2022.

191 Comme l'indique le site de l'EMB, cette étude annuelle du BAL (Bureau d'économie agricole et d'études rurales, Allemagne) se base principalement sur des données de la Commission européenne. Elle intègre des prix actualisés, notamment des intrants tels qu'aliments pour animaux, engrais, semences et énergie, en plus des salaires et du temps de travail des chefs d'exploitation et des membres de la famille. Cette base commune pour le calcul des coûts de production dans différents pays établit ainsi une comparabilité internationale. EMB. 2021. What is the cost of producing milk? Calculating the production costs in eight EU countries and the EU average for 2021.

192 Trends-Tendances. 01/07/2021. La coopérative Faircoop (Fairebel) connaît un nouvel élan.

193 Ce lait est racheté sur le marché « spot », c'est-à-dire le marché excédentaire qui circule entre les transformateurs/rices laitier-e-s. Ce type de marché est caractérisé par sa négociation avec un-e intermédiaire, ainsi que la rapidité de négociation et de livraison (deux jours ouvrables). Feyereisen M., Stassart P. Mélard F. July 2017. Fair Trade Milk Initiative in Belgium: Bricolage as an empowering strategy for change. Sociologia Ruralis, Vol 57, n°3.

194 À noter que depuis janvier 2020, Faircoop organise la collecte du lait chez six de ses éleveurs, situés en province de Luxembourg, puis son acheminement vers Luxlait.

195 À noter que certains labels de commerce équitable Nord/Sud utilisent également un tel système de traçabilité documentaire, autrement appelé « mass balance » ou bilan massique, pour des produits comme le cacao, le sucre, le thé, les jus de fruits ou encore le coton. TDC. Octobre 2020. Le commerce équitable local belge et européen.

Le fait qu'elle n'impose pas de critères environnementaux particuliers est l'une des autres critiques régulièrement adressée à la coopérative de lait « industriel ». E. Schöpges y répond en affirmant qu'une « *partie des producteurs Fairebel est en bio* » mais que l'idée n'est pas « *d'imposer un modèle agricole particulier. Il faut d'abord trouver les débouchés, ce qui est loin d'être facile actuellement sur le marché bio, menacé d'effondrement, sachant qu'il est déjà difficile de trouver les volumes suffisants en agriculture familiale* ». Le producteur cite malgré tout « *un projet de lait Fairebel bio* », qu'il pousse depuis 8 ans mais qui est refusé par la grande distribution, qui ne veut de lait bio qu'en marque distributeur. « *On a une crème glacée bio mais ce sont de très petits volumes. Et on ne veut pas non plus vendre dans de trop petits commerces, pour ne pas faire concurrence avec les producteurs en vente directe* ».

Notons enfin que *Faircoop* a des objectifs également politiques, au-delà de son projet commercial *Fairebel* (même si une marque détenue par les producteurs est en soi politique, dans une filière aussi verrouillée que le secteur laitier). Tous les producteurs *Faircoop* sont affiliés au syndicat laitier MIG et aux côtés des autres membres EMB, un plaidoyer est mené aux niveaux belges et européens pour la régulation du marché du lait<sup>196</sup>. A la fois « dans et contre le marché », la coopérative *Faircoop* a ainsi réussi à « bricoler », avec toutes ses limites et ambiguïtés, une démarche « équitable » [ou « de solidarité » selon les points de vue<sup>197</sup>]. Dans tous les cas, elle aide ses agriculteurs/rices membres à s'autonomiser et leur redonne pouvoir et légitimité dans une filière particulièrement inégalitaire. Une possible première étape vers des positions plus radicales vis-à-vis du modèle dominant<sup>198</sup> ?

Poste	Coût (c/kg)
Achats aliments	12,59
Production de fourrage (semences, engrais, produits phytosanitaires, autres)	2,72
Frais de bétail (frais vétérinaires, insémination, etc.)	3,29
Entretien des bâtiments et des machines	2,24
Énergie	1,88
Travail sous contrat	2,97
Salaires versés	0,25
Autres frais généraux agricoles	0,75
Loyers	1,92
Amortissement	5,2
Intérêts et taxes	145
Valeur de production de la viande bovine	-3,89
<b>Coûts payés pour la production de lait (uniquement pour le lait collecté)</b>	<b>= 31,37</b>
Variable revenu (coûts de la main-d'œuvre)	17,46
<b>Coûts totaux</b>	<b>= 48,83</b>
Paiements de la PAC	-2,05
Coûts de production du lait	46,78
Investissements nets (moyenne sur 10 ans)	2,74
<b>Coûts de production du lait, y compris les investissements nets</b>	<b>= 49,52</b>

Tableau 4. Aperçu des coûts de production du lait en Belgique (2019) selon la méthode de l'*European Milk Board* utilisée par *Faircoop*

196 Pour chaque litre de lait vendu sous la marque *Fairebel*, 0,01€ est reversé au MIG et 0,01€ à l'EMB. Vanwilde M. Novembre 2020. Agribashing : ne soyons pas contre-productifs. Discussion à partir du cas de *Faircoop*. Analyse SAW-B.

197 Politique. 02/12/2011. *Fairebel*, du lait belge au goût d'ailleurs. Hors-série n°18.

198 Feyereisen M., Stassart P., Mélard F. July 2017. Fair Trade Milk Initiative in Belgium: Bricolage as an empowering strategy for change. *Sociologia Ruralis*, Vol 57, n°3.

## 6.2 Un regroupement et une structuration de circuits-courts : le collectif 5C

L'exemple suivant est très différent puisqu'issu d'une collaboration de coopératives de circuits-courts en région wallonne et à Bruxelles. A l'initiative de la principale d'entre elles, la coopérative *Paysans-Artisans* (PA), est lancé en juin 2017 le Collectif 5C (pour « Collectif des Coopératives Citoyennes pour le Circuit Court »). Cette véritable fédération du circuit-court représente aujourd'hui plus de 11000 coopérateurs/rices et 1150 producteurs/rices, rassemblé-e-s en une quarantaine de coopératives citoyennes à la géographie et aux modèles organisationnels très divers<sup>199</sup>. Elles ont néanmoins en commun de réunir des petits producteurs/rices organisé-e-s en réseau sur un territoire bien défini, travaillant en qualité différenciée (ex. agriculture biologique ou raisonnée) et dont la majorité des ventes se fait en circuits courts<sup>200</sup>.



Le collectif fédère ainsi des agriculteurs/rices, des artisan-e-s et des consommateurs/rices autour d'une vision identitaire et politique partagée et des objectifs « à la fois économiques et de transformation sociale », dicit son coordinateur Pierre Laviolette<sup>201</sup>. Selon un extraits de la charte 5C, il s'agit de « *construire et diffuser un modèle de production diversifiée, de qualité différenciée, à l'ancrage territorial fort et basé sur la promotion de l'agroécologie, de renforcer une activité économique de commercialisation en circuit-court par des dynamiques coopératives et solidaires entre producteurs, consommateurs et distributeurs, tout en créant un mouvement social capable de bousculer le modèle et les acteurs dominants de l'agro-alimentaire, via un travail de sensibilisation et de mobilisation citoyenne sur ces enjeux* ».

Rassemblant des acteurs/rices des circuits-courts, en quoi ce collectif assez disparate fait-il davantage système, i.e. territorial, tel que décrit précédemment ? C'est essentiellement par la mise en place de projets de mutualisation, « *des échanges et des solidarités entre territoires, entre coopératives de Wallonie et d'ailleurs* » (dixit Benoit Dave, président de 5C et coordinateur de la coopérative *Paysans-Artisans*) et en les transformant en de véritables stratégies communes<sup>202</sup>. Le premier de ces projets de mutualisation a été la création d'un outil partagé de vente en ligne. 5C travaille également sur les questions de sécurité alimentaire (AFSCA) spécifique aux circuits-courts, la planification concertée des cultures, l'éducation citoyenne au travers d'une revue d'opinion engagée (« Tchak ! ») ou encore les échanges de bonnes pratiques entre membres. P. Laviolette : « *Nous développons également un référentiel, basé sur les 6 valeurs de notre charte et décliné en indicateurs, afin que nos membres puissent s'auto-évaluer et évaluer leurs pairs, dans une approche de type SPG* » [ndlr : Système Participatif de Garantie, voir Encadré 18]. Si ce référentiel doit encore être testé et validé, il participe à une forme de structuration et de mise à l'échelle du collectif, le tout en préservant ses valeurs initiales.

199 Manger Demain. 08/11/2022. Renforcer le Collectif des Coopératives Citoyennes pour le Circuit Court. Structurer leurs pratiques logistiques sur le territoire wallon. Événement inter-projets relocalisation: état des lieux et avancées.

200 Biowallonie. Mai 2019. L'asbl les 5C : un exemple de partage de savoir-faire et d'outils pour optimiser le circuit-court. Itinéraires BIO n°46.

201 <https://www.collectif5c.be/lacharte>. Consulté le 20/12/2022.

202 Lanzi F., Noel J., Maréchal K. 2021. Analyse des stratégies territoriales multi-niveaux au sein du « Collectif 5C », un réseau wallon de coopératives alimentaires. Belgeo, 2.



Selon la définition d'IFOAM datant de 2008, les systèmes participatifs de garantie sont « *des systèmes d'assurance qualité orientés localement. Ils certifient les producteurs sur la base d'une participation active des acteurs concernés et sont construits sur une base de confiance, de réseaux et d'échanges de connaissances* »<sup>203</sup>.

Ses origines remontent aux années 60, période durant laquelle l'association française *Nature et Progrès* élabore son premier cahier des charges biologique. Des systèmes plus officiels n'existaient pas encore, et la définition de critères biologiques et leur contrôle étaient assurés par des commissions locales composées de producteurs/rices et de consommateurs/rices. Avec l'arrivée du règlement européen unique et son système de certification par tierce partie, *Nature et Progrès* rejoint durant les années 2000 le mouvement international des systèmes de certification alternatifs et participatifs<sup>204</sup>. Ce mouvement a officialisé en 2004, lors d'un séminaire organisé à Torres au Brésil, le regroupement des multiples systèmes de certification participatifs, autonomes et responsabilisants ayant peu à peu émergé dans le monde<sup>205</sup>.

Aujourd'hui largement répandus, les SPG représentent une réelle alternative à la certification par tiers. Ils sont particulièrement adaptés aux filières courtes, tels que les marchés locaux, les ventes à la ferme ou les magasins de proximité. Les SPG permettent une participation directe des producteurs, des consommateurs et des autres acteurs dans le choix et l'élaboration du cahier des charges, le développement et la mise en œuvre des procédures de certification ainsi que dans les décisions de certification.

Le réseau des GASAP est le principal utilisateur et promoteur des SPG en Belgique<sup>206</sup>. Selon sa coordinatrice Laurence Lewalle, « *les SPG sont des réels moments d'échanges sur le champ, avec d'autres producteurs, mangeurs et coopératives. Ils permettent d'observer les conditions de travail et de production, de les suivre au cours du temps et de noter d'éventuelles évolution des pratiques, tant environnementales que sociales. L'épuisement professionnel et les burn out sont courants dans le milieu agricole. Les SPGs permettent de suivre tout cela et d'accompagner les producteurs, notamment dans leurs changements de pratiques, qu'elles soient culturelles ou commerciales, le tout dans un esprit bienveillant* ».

Même si des critères communs aux différents SPG utilisés dans le monde ont été définis<sup>207</sup>, leur grande force est leur capacité d'adaptation à la multitude des réalités locales, contrairement à une réglementation plus officielle telle que le règlement bio européen. En outre, si « *la certification bio a des avantages, notamment en termes de reconnaissances par les pouvoirs publics, elle ne conduit pas nécessairement à l'agroécologie* », dixit Francisco Davila, chercheur à l'*Agroécologie Lab* de l'ULB. « *Certaines contraintes ou pratiques ne sont pas toujours justifiables, par exemple l'utilisation de certains intrants. Par ailleurs, la certification bio n'est pas applicable partout, par exemple sur des systèmes de légumes en agroécologie hors-sol. Une solution est de disposer, en parallèle de la certification bio, d'un référentiel d'évaluation de la crédibilité d'un projet agroécologique. Les SPGs répondent aux critères d'un tel référentiel* ».

203 Wikipedia. Système participatif de garantie. Consulté le 15/12/2022.

204 Maes S. Décembre 2016. Les Systèmes Participatifs de Garantie, une alternative citoyenne au label Bio. Analyse Oxfam-Magasins du monde.

205 Torremocha E. 2015. Le manuel pratique des systèmes participatifs de garantie ». *Nature & Progrès*, p.9-10.

206 Réseau des GASAP. 2019. Système Participatif de Garantie.

207 Outre le critère de proximité géographique entre producteurs et consommateurs, les critères de base communs, reconnus par l'IFOAM, sont : 1) une vision commune du groupe sur les objectifs du SPG et le niveau de garantie ; 2) la transparence du système et de ses acteurs ; 3) la confiance comme base du système ; 4) la participation de tous les membres ; 5) l'horizontalité, qui induit une égalité décisionnelle entre les parties prenantes ; 6) un processus d'apprentissage et d'échanges de savoirs et savoir-faire entre les membres. *Nature & Progrès*. 2015. Le manuel pratique des Systèmes Participatifs de Garantie.



Carte des membres du collectif 5C

Plusieurs projets de mutualisation et de renforcement de la logistique intra et inter territoriale ont également été lancés. Grâce notamment à un financement du plan « Relocalisation » de la RW<sup>208</sup>, 5C travaille sur « un logiciel informatique plus interconnecté, pour faciliter les flux entre les coopératives » dicit P. Laviolette. Des financements du plan de relance de la Wallonie (€16 millions) vont également permettre la construction de 3 hubs logistiques à Liège, Charleroi et Namur. P. Laviolette détaille : « L'idée est de mailler les territoires de halls relais multifonctionnels, combinant stockage, réfrigération, transformation, livraison, vente B2C / B2B, etc. Les producteurs livreront ces halls, ce qui évitera à un acteur comme Paysans Artisans de faire le tour de toutes les fermes, parfois pour de très petites quantités ». Le hub de Namur sera construit à proximité de la Fabrique Circuits Courts, un pôle d'entreprises de transformation et de distribution agro-alimentaire déjà existant à Suarlée, qui regroupe ateliers de transformation et espaces de stockage<sup>209</sup>. Cet ensemble permettra de renforcer le réseau des circuits courts, plus particulièrement vers la restauration collective (ex. espaces de stockage et de préparation des commandes, boulangerie biologique, autre ateliers de transformation)<sup>210</sup>.

Ces projets de « pôles de coopérations logistiques territorialisés entre coopératives d'une même sous-région » posent ainsi les jalons d'un « écosystème circuits-courts » en Région wallonne, dans une « dynamique de relocalisation-territoire et de soutenabilité accrue »<sup>211</sup>. Plus structuré et efficient sur les plans économique et environnemental, cet écosystème 5C atténue les faiblesses inhérentes aux circuits-courts de proximité (cf. chapitre 4.2) et esquisse les prémises d'un « Système Alimentaire Territorialisé » (SAT)<sup>212</sup>. Cependant, il manque encore une stratégie globale de 5C dans ce domaine, comme l'avoue P. Laviolette, pour qui « cette vision est surtout portée au travers de nos activités ». Il serait également intéressant que le collectif structure davantage ses critères économiques (ex. absence de règle ou de système commun de fixation des prix) et les lie avec des exigences environnementales plus fortes (ex. aller au-delà de l'exigence d'agriculture raisonnée).

208 Manger Demain. Juillet 2021. État des lieux de l'Alimentation Durable en Wallonie. 46 projets pour relocaliser l'alimentation en Wallonie.  
 209 Portée notamment par Paysans Artisans, l'un des membres les plus actifs de 5C, la Fabrique Circuit Court (FCC) regroupe actuellement un abattoir de volailles, une légumerie, une conserverie, une bocalerie, une coopérative qui crée et distribue des produits bio et équitables, un atelier de découpe de viande, un glacier, une miellerie, des traiteurs et un atelier de pressage de jus. <https://www.fabriquccc.be/>. Consulté le 20/12/2022.  
 210 Bénéficiant d'un budget de €2,1 millions, cette nouvelle plateforme logistique de Namur sera opérationnalisée avec les coopératives partenaires du Collectif 5C dont notamment Agricovert, Cocoricooop, CoopEsem, HesiCoop et le GAL Meuse. Très similaires, les autres projets sur Liège (site de Breoux-Droixhe) et Charleroi (site AMSSUD) sont financés respectivement à hauteur de €7,2 millions et 5,5 millions. RW. 07/07/2022. Autonomie alimentaire en Wallonie : Feu vert de la Ministre Morreale pour construire 3 hubs logistiques de plus de 6.000m<sup>2</sup> à Liège, Namur et Charleroi Métropole et booster les produits locaux.  
 211 Lanzi F., Noël J., Maréchal K. 2021. Analyse des stratégies territoriales multi-niveaux au sein du « Collectif 5C », un réseau wallon de coopératives alimentaires. Belgeo, 2.  
 212 Rastoin J.L. Février 2016. Les systèmes alimentaires territorialisés : enjeux et stratégie de développement. Journal RESOLIS #7.



Campagne de promotion de l'économie sociale « L'humain avant le profit » coordonnée par ConcertES

Ainsi, les membres 5C n'effectuent pas, comme d'autres acteurs/rices, d'analyse des coûts pour calculer un prix plus juste ou équitable. La logique, telle que spécifiée dans la charte et précisée par P. Laviolette, est que « *c'est le producteur qui fixe son prix, les coopératives déterminant sur cette base leurs marges pour le travail de distribution. Après, il y a des différences entre coopératives, certaines appliquent des marges uniques, d'autres différenciées en fonction des produits (pour tenir compte des pertes dans les fruits et légumes par exemple), d'autres encore fonctionnent en collèges réunissant les maraichers en début de saison pour fixer collectivement les prix* ». Au final, on peut dire que la construction des prix justes repose beaucoup sur la visibilité de l'origine et des modes de production des produits, via ce que la recherche dénomme la « dimension relationnelle », i.e. la confiance, le partage de valeurs et de connaissances comme moyens de renforcer les conditions de l'échange marchand<sup>213</sup>.

## 6.3 Une filière locale et biologique de céréales alimentaires : Bel'grains

L'exemple de *Bel'grains* est sans doute le plus proche de celui des FdC puisqu'il concerne le développement en RW d'une filière de céréales biologiques pour l'alimentation humaine (ex. pain, bières, pâtes). Comme l'exemple précédent, le projet a bénéficié d'un subside du plan « Relocalisation » de la RW, subside récemment renouvelé pour la période 2021-24. Il est porté depuis ses origines par la FWA, syndicat agricole majoritaire en Wallonie, en collaboration pour cette phase avec *Probila-Unitrab*, représentant des transformateurs et distributeurs bio, et le laboratoire de technologie céréalière du CRA-W.

213 Praly C., Chazoule C., Delfosse C., Mundler P. 2014. Les circuits de proximité, cadre d'analyse de la relocalisation des circuits alimentaires. Géographie, économie, société, Vol. 16 : p.455-478.



Gérard Rixhon, producteur fournissant pour Bel'grains des céréales panifiables et brassicoles biologiques à la ferme de la House à Ferrières [province de Liège]

Le projet est parti du constat général de la faible proportion de céréales wallonnes utilisées pour l'alimentation humaine : 11% des volumes produits (10% en meunerie et 1% en malterie), contre 45% pour l'alimentation du bétail et 44% pour l'énergie<sup>214</sup>. Les chiffres sont pires encore en agriculture biologique, puisque seulement 6,5% de la production est destinée à l'alimentation humaine. Un rapport de la FWA datant de 2019 détaille les nombreux freins à l'origine de cette situation, comme par exemple : des normes pour les céréales panifiables et brassicoles biologiques exigeantes et identiques à celles pour les céréales conventionnelles<sup>215</sup> ; un déclassement des lots en moyenne une année sur quatre en raison de mauvaises conditions climatiques ; la concurrence avec les importations des pays de l'Est, aux coûts de production bien moins élevés ; le faible nombre et donc la saturation des meuneries artisanales<sup>216</sup> ; des exigences de la part des meuneries industrielles pour des lots de céréales homogènes et conséquents, peu compatibles avec les faibles volumes individuels des agriculteurs/rices<sup>217</sup>.

Marc Vanoverschelde, agriculteur bio et meunier en Gaume, résume dans un numéro de Tchak ! de juin 2021 son approche face à ces différents freins : « *Il n'y a pas de filière adaptée [à l'alimentation humaine en Belgique], surtout en agriculture biologique. C'est très compliqué de cultiver des céréales panifiables qui répondent aux critères de la boulangerie industrielle. Je cultive des mélanges de variétés de blés anciens, adaptées à mon sol, que seuls les artisans boulangers savent travailler. Le mélange de plusieurs variétés permet à mes blés de se protéger les uns les autres contre les maladies, avec des avantages nutritifs et digestifs puisque tous ces blés n'ont pas les mêmes glutens. Avec mon moulin électrique à meule de pierre, je produis 10 à 12 tonnes de farine par an, que je revends à des épiceries et boulangeries locales* »<sup>218</sup>.

214 Delcour A., Van Stappen F., Gheysens S., Decruyenaere V., Stilmant D., Burny P., Rabier F., Louppe F., Goffart J.P. 2014. Etat des lieux des flux céréaliers en Wallonie selon différentes filières d'utilisation. Biotechnol. Agron. Soc. Environ. 18(2) : 181-192.

215 Le blé en agriculture biologique a généralement une teneur en protéines plus faibles qu'en conventionnel [ex. 11,1% en France en 2022 (moyenne nationale)]. Or, un taux minimum de 11,5% peut être demandé pour la transformations, en lien avec le niveau élevé de résistance au travail mécanique qu'impose l'industrialisation des processus. Il a cependant été prouvé qu'il était possible en boulangerie artisanale, en jouant par exemple sur les types ou le temps de fermentation, de fabriquer du pain avec des teneurs en protéines de seulement 8 %. Biowallonie. 2016. Transformation des céréales. Itinéraires Bio N°26.

216 Il existe 5 moulins professionnels certifiés bio en Wallonie [proposant ou non un service à façon, c'est-à-dire à la demande]. Ils utilisent principalement des meules de pierre, qui offrent une plus grande qualité nutritionnelle qu'avec la mouture à cylindres. De fait, la mouture sur pierre préserve le germe, incorpore le son et chauffe moins le grain. Cependant, ce sont les moulins à cylindres qui réalisent les tonnages les plus importants. NSP. Novembre 2019. Développer les filières céréales alimentaires en Wallonie. Conclusions des consultations citoyennes.

217 Les autres freins identifiés incluent : règlement en élevage bio imposant une proportion d'aliments obligatoirement issus de la même région, ce qui redirige une grande partie des productions vers les céréales fourragères ; faible notoriété du label bio européen ; faible traçabilité des produits ; consommateurs peu conscients de la faible autosuffisance en céréales de la Belgique pour leur alimentation, en particulier en bio. FWA. 22/01/2020. Céréales biologiques. Etat des lieux de la filière wallonne.

218 Tchak ! 15/06/2021. Meunerie wallonne : un vent enthousiaste mais pas encore assez de professionnels.

La FWA et ses partenaires explorent dans leur projet des pistes évidemment plus volumiques et industrielles. Après une première phase de collecte de données (ex. offre et demande en produits céréaliers biologiques), l'une des principales activités a été la création d'un groupement de producteurs et de la marque associée *Bel'grain*, vendue comme une « farine bio, artisanale et 100% locale ». *Bel'grain* est un embryon de filière puisque la gamme ne comprend pour l'instant que quelques produits (des farines de froment et d'épeautre, des pâtes) et n'est commercialisés qu'en vente directe et dans des magasins aux alentours de Liège. Mais la volonté est de diversifier à la fois la gamme de produits (ex. pains, biscuits, bières) et les canaux de commercialisation<sup>219</sup>.

Dans un contexte, comme on l'a vu, de faible autosuffisance et souveraineté céréalière en Belgique, le projet présente indéniablement des caractéristiques intéressantes :

- Il se base sur une analyse poussée de l'existant et du potentiel de développement, cf. l'étude FWA de 2020 sur les filières céréalières bio en Wallonie<sup>220</sup>.
- Il part du postulat, pertinent selon nous, du puissant levier que constitue le regroupement des producteurs en coopérative, afin de structurer et de renforcer le positionnement du maillon production au sein de la chaîne alimentaire, notamment pour les négociations de prix<sup>221</sup>.
- Pour cela, il s'appuie sur le label PJP (voir Encadré 15) qui, malgré certaines limites, permet également de fixer un prix juste en se basant sur les coûts de production. A noter que PJP inclut une série de critères en matière de relations commerciales, mais que ces critères ne s'appliquent pour l'instant que peu aux farines *Bel'grain* (puisqu'elles sont majoritairement commercialisées en vente directe). Dans tous les cas, on a bien ici à priori une approche à la fois équitable et biologique (même si via deux labels différents).
- Le partenariat avec le laboratoire de technologie céréalière du CRA-W vise notamment à accompagner les transformateurs/rices dans l'adaptation de leurs procédés de production aux caractéristiques des céréales bio, une réponse [rare] au premier constat de cette étude. De plus, la volonté est de chercher à développer des processus innovants permettant de préserver la qualité intrinsèque des grains.

Même s'il est sans doute trop tôt pour en faire une analyse poussée, une limite importante du projet est sans doute le fait de se conformer au simple cahier des charges de l'agriculture biologique. Il aurait en effet été intéressant de le baser, dès le départ, sur des productions plus agroécologiques, i.e. pour déjà optimiser tout le travail de recherche et de caractérisation technique. Noémie Maughan, chercheuse à l'agroecology lab de l'ULB, souligne à ce titre « *l'utilisation de variété de blé modernes* » dans le projet. Selon elle, « *il aurait été plus intéressant d'utiliser des variétés rustiques, à la plus grande biodiversité culturelle et adaptées à leurs territoires. Ces variétés – moins raccourcies, plus diverses – sont notamment plus résilientes face aux aléas climatiques (car par exemple moins sujettes à la verse lors des intempéries et donc à la germination sur pied des grains humides)* ».

On peut noter d'autre part une forme d'incohérence dans l'objectif affiché du projet d'adapter « *les matières premières aux processus de transformation* » et « *l'offre de céréales bio à la demande* », ce qui semble s'opposer à l'objectif d'adaptation des procédés aux caractéristiques des ingrédients biologiques tel que souligné plus haut<sup>222</sup>. Notons enfin que l'initiative pourrait pâtir de son caractère relativement peu « bottom up », n'ayant pas été initiée par un groupe de producteurs auto-constitué mais provenant d'un financement et d'un leadership de la région.

---

219 FWA, PROBILA-UNITRAB. Juillet 2021. Développement de la filière céréalière alimentaire wallonne en agriculture biologique.

220 FWA. 22/01/2020. Céréales biologiques. État des lieux de la filière wallonne.

221 FWA. 07/01/2021. Filière céréales bio : l'aventure continue!

222 FWA, PROBILA-UNITRAB. Développement filière céréalière alimentaire wallonne en bio.

## 6.4 Un réseau de fermes et filières ABC en grandes cultures : Farm For Good

Dernier exemple de cette étude, *Farm For Good* est une asbl dont l'objectif affiché est « *d'aider les agriculteurs à réussir collectivement leur transition agroécologique en les accompagnant pas à pas dans leur itinéraire technique et en soutenant les filières* »<sup>223</sup>. Créée il y a seulement deux ans, elle est rapidement passée d'un réseau informel de 4 fermes à un mouvement structuré de plus de 25 aujourd'hui. Le projet a notamment été initié par Clotilde de Montpellier, agricultrice et chercheuse à l'Université de Namur, qui au travers d'une recherche-action a progressivement fait passer sa ferme conventionnelle en une ferme agroécologique. Selon elle, FFG est avant tout « *une communauté* » qui aide ses agriculteurs/rices expérimentant de nouvelles pratiques « *en compilant et en diffusant les résultats, en les faisant valider scientifiquement et en valorisant les productions sur les marchés* ».



Le site internet de l'asbl ne mentionne que peu l'agroécologie, lui préférant le terme d'agriculture bio régénérative. « *Le terme d'agroécologie n'est pas toujours clair ou bien défini et est par ailleurs très sensible. Il peut être considéré comme non applicable aux cultures de plein champ en dehors des circuits courts. L'agriculture bio régénérative est en fait une formule compréhensible par le grand public de l'agriculture biologique de conservation (ABC)* » (voir Encadré 14). Cette dernière est considérée par certain-e-s comme la déclinaison de l'agroécologie aux grandes cultures. Très difficile techniquement mais suscitant l'intérêt d'une frange pionnière de l'agriculture, elle ne bénéficiait pas encore de réseau belge d'échanges entre pairs, ce qu'ambitionne maintenant FFG. D'après F. Wiaux, « *c'est un réseau très utile, en particulier pour les fermes qui se lancent en ABC. Ils sont un peu voués à eux-mêmes et ont besoin d'itinéraires techniques. La ferme du champ des Noces<sup>224</sup> a par exemple bénéficié de l'aide de la ferme de Grange<sup>225</sup>, plus avancée dans la démarche* ».

Un outil développé par l'asbl dans cet objectif d'entraide et d'échanges est une « boussole ABC » : validée scientifiquement par divers partenaires (universitaires)<sup>226</sup>, elle permet via une série d'indicateurs environnementaux (ex. biodiversité, santé des sols) et économiques (ex. rendement, marge brute) de visualiser l'avancement des fermes vers un idéal agroécologique (voir Figure 7). C. de Montpellier : « *L'évaluation de chaque indicateur permet de créer un radar, une toile d'araignée sur la boussole. L'objectif n'est pas de se comparer entre agriculteurs mais bien de s'évaluer et d'observer ce qui se fait ailleurs en vue, éventuellement, d'adopter de nouvelles pratiques, dont celles déjà éprouvées par d'autres* »<sup>227</sup>. Ce diagnostic permet en outre à FFG « *d'évaluer les stratégies mises en place ainsi que les forces et faiblesses de chaque ferme* ».

223 Farm For Good. Régénérer la terre. Nourrir les hommes. Un réseau de fermes qui entreprennent leur transition agroécologique. Consulté le 20/12/2022.

224 <https://www.fermeduchampdesnoces.be/>. Consulté le 20/12/2022.

225 <https://fermedegrange.com/>. Consulté le 20/12/2022.

226 Outre les agriculteurs/rices eux/elles-mêmes, l'outil a été construit avec l'aide de Greenotec, l'Association pour l'agroforesterie en Wallonie et à Bruxelles, l'UCLouvain et ses fermes universitaires, Gembloux Agro-Bio Tech et l'UNamur. Le Sillon Belge. 26/07/2022. Objectiver les pratiques agroécologiques grâce à un outil développé par et pour les agriculteurs.

227 Le Sillon Belge. 26/07/2022. Objectiver les pratiques agroécologiques grâce à un outil développé par et pour les agriculteurs.

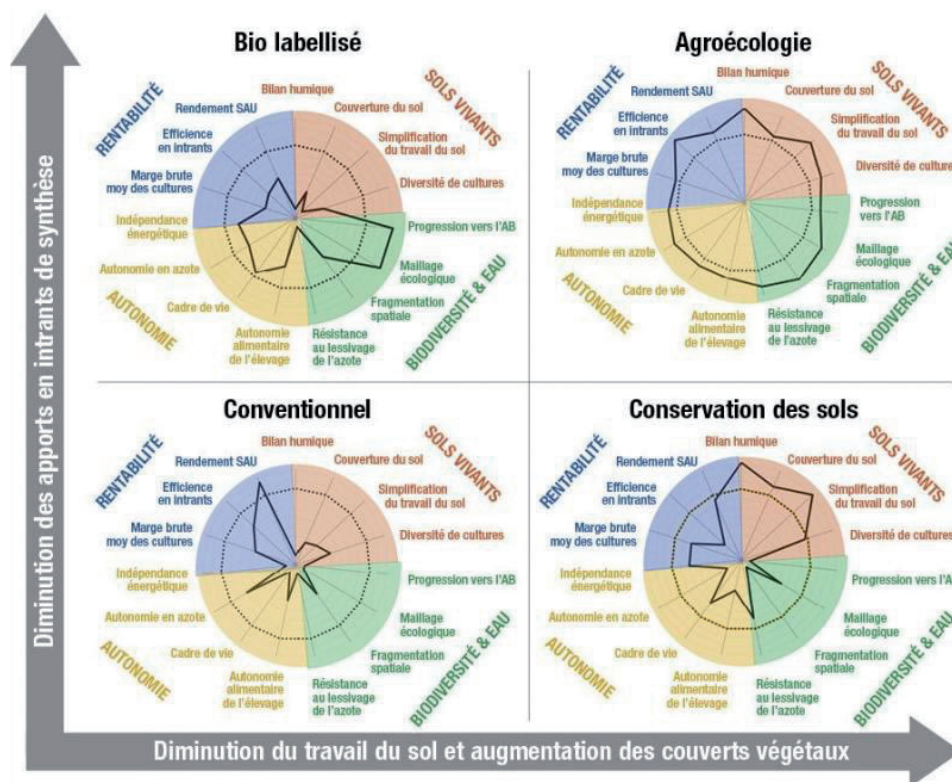


Figure 7. Boussole ABC de Farm for Good : performances agroécologiques de différents types de pratiques agricoles.

Les fermes du réseau, généralement en polyculture (élevage), ont comme caractéristique commune d'être « *trop grandes pour écouler leurs productions en circuit court mais trop petites pour s'ancrer seules dans des circuits à plus grande échelle* ». C'est la raison pour laquelle FFG travaille à la création de filières en aval des fermes, sur base du constat d'une demande de la part des consommateurs pour des produits agroécologiques. Pour C. de Montpellier, « *l'idée est de soutenir économiquement la démarche de transition des fermes du réseau* ». Car selon elle, la transition agroécologique « *amène nécessairement à faire des erreurs* », elle entraîne parfois aussi des « *baisses de rendements* » et surtout, elle demande « *du temps pour chercher de l'information* ». Dans cet objectif de soutien, l'asbl démarche diverses entreprises pour créer entre elles et les agriculteurs/rices des partenariats, et à terme, des filières (ex. orge brassicole, céréales panifiables, moutarde, protéine végétale, lentilles). Les discussions avec ces différent-e-s acteurs/rices de la chaîne de valeur permettent de fixer, dans des contrats multipartites, les conditions commerciales, en particulier les volumes et les prix. Ces derniers se basent sur le calcul des coûts de production, par culture, de chacun-e des producteurs/rices. C. de Montpellier indique que l'un des rôles de FFG est d'aller « *chercher dans la chaîne de valeur l'acteur capable de payer, en plus des coûts de production, une contribution agroécologique permettant à l'agriculteur de couvrir ses coûts de transition* ». Dans une filière céréalière par exemple, « *cela peut être le meunier, le biscuitier, le grossiste ou le distributeur. Mais plus on descend la chaîne de valeur, plus le surcoût est anecdotique. Sur nos biscuits par exemple, c'est trois cents de plus. Mais cela correspond à 20 euros la tonne pour le producteur de blé en amont. Ce supplément est un véritable déclencheur de transition* ».

Un élément clef du modèle de FFG est le développement d'économies d'échelle par l'augmentation des volumes de vente. « *On commence sous forme de petit projet, pour ne mettre personne à risque. Puis on met progressivement en place des roadmaps avec les industriels pour pouvoir faire davantage de volumes et attirer d'autres fermes* ». En mettant en commun les productions de ces fermes et en s'appuyant sur des unités de transformation industrielles « *pour aller chercher des volumes et donc de la valeur* », l'asbl obtient des prix compétitifs également pour des plus petit-e-s transformateurs/rices. « *Sur de la moutarde par exemple, la filière créée avec Bister permet à des petits artisans de s'approvisionner en moutarde belge ABC à des prix abordables. Cela leur permet d'éviter des coûts de transformation, de logistique et de création de connaissances très élevés sur des circuits moins volumiques. Sur base d'un plus gros projet, on peut leur*

dire qu'une partie des volumes de la filière leur sera dédiée. On construit comme cela des réseaux territoriaux avec un modèle économique beaucoup plus intéressant. Certaines fermes récupèrent elles-mêmes des volumes, par exemple sur des pâtes, pour faire de la vente directe. Elles ne doivent s'occuper de rien car la logistique de tri, qualité, stockage, transformation est organisée sur un plus grand volume. Elles s'évitent ainsi de nombreuses heures de travail qui les amèneraient à offrir un produit plus cher ne leur permettant pas de bien gagner leur vie ».



Moutarde Bister avec le logo Farm For Good

Au final, FFG a su créer un modèle séduisant combinant des éléments de système alimentaire territorialisé (voir Encadré 7) et du milieu (SyAM, voir Chapitre 5.2) avec une approche filière plus classique. FFG est en particulier plus proche d'un SyAM que les FdC dans la mesure où elle fait « système » autour d'un plus grand nombre et d'une plus grande variété d'acteurs/rices, notamment agro-industriels.

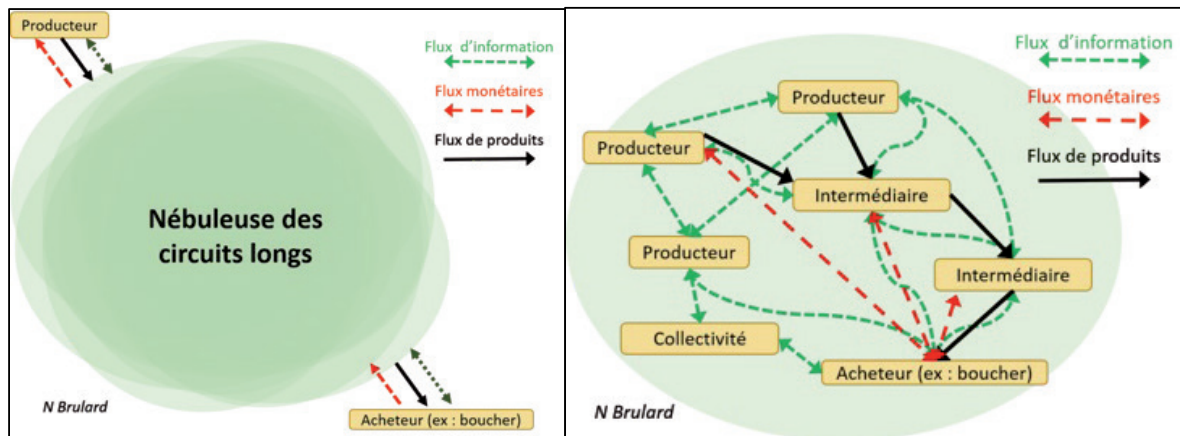


Figure 8. Illustration de la différence entre des circuits longs et un SyAM [source : N. Brulard].

Dans ce système, elle joue le rôle de tiers ou d'intermédiaire, notamment pour la négociation de prix, de volumes, d'une qualité, etc., satisfaisants pour toutes les parties<sup>228</sup>. Cette coopération verticale entre acteurs/rices économiques est complétée par de nombreux échanges de savoirs entre producteurs/rices en amont (coopération horizontale). Cette approche de type SyAM permet notamment de pallier certaines limites des circuits courts, plus particulièrement logistiques, telles que soulignées dans le chapitre 4.2. A cette forme d'efficacité économique, FFG ajoute une haute performance environnementale (cf. le caractère agroécologiquement avancé de l'ABC), notamment grâce à la grande expertise technique de ses membres et partenaires. Son approche dans ce domaine est très « bottom-up », en partant des savoirs de terrain des agriculteurs/rices, pour ensuite les capitaliser, les valider et les systémiser.

228 Chazoule C., Désolé M., Fournier S., Le Velly R., Brulard N. et al.. 2020. SyAM - Systèmes alimentaires du milieu : des outils pour développer la durabilité des systèmes alimentaires. Rapport de recherche Isara, Montpellier SupAgro, Institut Pascal, AgroParisTech, Chambre d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes.



On peut néanmoins souligner quelques limites (actuelles) du modèle global de FFG :

- La principale réponse de FFG à la question de la diversité et de l'hétérogénéité des productions agroécologiques pour les étapes de transformation est « *l'adaptation de l'assolement ou de la variété afin qu'elle serve le système* ». Une adaptation de l'amont (les producteurs/rices) plutôt que de l'aval (l'industrie) de la chaîne donc. Cette réserve est toutefois à nuancer, l'approche se révélant de nouveau assez collaborative. L'asbl se base notamment sur « *des tests de terrain* » et « *des programmes avec des partenaires scientifiques comme l'UCL pour améliorer la qualité de ses productions, tout en servant les besoins agronomiques* ». Elle profite également de l'effet « réseau » de ses fermes, qui permet de lisser l'hétérogénéité des productions (ex. taux de protéine d'un blé boulanger), voire d'échanger des lots (ex. d'une production à faible taux de protéine redirigée vers une unité industrielle faisant du levain ou de la pâte à tarte, qui ne nécessite pas de taux de protéine élevé). C. de Montpellier : « *Dans ce cas, cela nous arrange d'avoir une grande variété de fermes pour pouvoir ajuster et contenter tout le monde. De nouveau, la clef est la co-construction et la communication. Mais tout cela nécessite de la souplesse logistique, raison pour laquelle nous devons créer, en plus de l'asbl, une structure coopérative* ».
- La structuration et la formalisation des aspects commerciaux est faible, n'étant pas (encore ?) assurée, comme dans le cas des filières de type FdC (voir chapitre 5) par un label tel que BEF et un cadre législatif de commerce équitable. De fait, le label FFG, notamment utilisé par *Bister* sur ses moutardes, se révèle n'être qu'un logo aux visées simplement communicationnelles, i.e. sans réelle garantie ou contrôle d'un respect de critères d'un cahier des charges. Comme le reconnaît C. de Montpellier : « *Cela correspond à la tête d'un agriculteur sur un paquet de farine artisanale* ». L'agricultrice précise cependant que FFG ambitionne de « *rapidement structurer cela de manière plus professionnelle* », tout en s'adossant à des référentiels agroécologiques plus crédibles (ex. celui en développement au sein de la région wallonne).
- Une conséquence de cette moindre fiabilité des garanties commerciales est que l'équité des filières repose avant tout sur la capacité de FFG à établir un dialogue transparent et équilibré entre les acteurs/rices de la chaîne. Plus particulièrement, à faire en sorte que les acteurs/rices les plus « puissants » négocient équitablement avec les plus « faibles ». A ce stade relativement peu avancé de la démarche, on peut supposer les industriels impliqués comme relativement « généreux/ses », voyant un intérêt marketing à se présenter comme des précurseurs/ses sur les questions de durabilité. Mais leur bonne volonté pourrait ne pas résister à un environnement plus concurrentiel. Dans ce cadre, le développement à terme (i.e. quand le réseau FFG aura plus de producteurs/rices et se sera davantage structuré) d'une approche de commerce équitable visant à créer puis à renforcer des groupements de producteurs/rices organisés démocratiquement et capables de négocier collectivement face à l'industrie aurait tout son sens<sup>229</sup>.
- Ces considérations amènent à la question, plus générale, des critères de sélection des partenaires industriels avec lesquels FFG choisit de travailler. C. de Montpellier avoue « *ne pas encore avoir de critères stricts* », selon elle « *un luxe que la structure ne peut se permettre à ce stade* », de par « *sa jeunesse mais aussi son besoin de volumes* ». Elle indique ainsi avoir essayé initialement de travailler avec des artisans, notamment sur les filières blé, mais les volumes étaient très faibles et le résultat insoutenable financièrement. De nouveau, sa justification est de « *démarrer la transition avec des plus gros, qui vont récupérer de la valeur et la redistribuer aux plus petits* », dans une forme de co-existence, voire de synergie, entre les deux types d'acteurs/rices. Même si on peut défendre l'idée d'un changement « de l'intérieur » des industriels et de formes de coopération entre acteurs/rices hétérogènes telle que prônée dans les SyAM, on ne peut en même temps s'empêcher de penser aux nombreux exemples historiques d'industrialisation des initiatives de durabilité (ex. dans les secteurs biologique ou équitable), avec tous les risques de dérives et de « green et social washing » associés<sup>230</sup>.
- Enfin, un dernier élément à considérer est que le réseau semble privilégier des fermes de taille relativement grandes, et par conséquent des agriculteurs/rices sans doute déjà parmi les plus performants économiquement. Même si cela fait partie du modèle d'affaire de la structure, comme indiqué en introduction, cela ne contribue-t-il pas in fine à renforcer les inégalités (cf. en particulier les problèmes de concentration foncière et d'agrandissement des fermes) ? Dans le même temps, on peut arguer, comme le faisait P. Barret dans un récent reportage, que « *ce sont les producteurs intensifs qui génèrent le plus de dégâts environnementaux et qui créent des conditions impossibles pour les autres acteurs, notamment en tirant les prix vers le bas* ». D'après lui, il serait « *plus efficace d'aider financièrement ce type de producteur à sortir du modèle dominant que d'aider les petits à se battre dans un système où ils rament à contre-courant* »<sup>231</sup>.

229 CEF. 2022. Les atouts du commerce équitable pour accélérer la transition agroécologique en France.

230 Veillard P. Mars 2013. Le commerce équitable aujourd'hui. État des lieux, tendances et positionnement d'Oxfam-magasins du monde.

231 EVA. 21/12/2022. La PAC se met au vert ?

## 6.7 Analyse globale

Ces différents exemples montrent qu'il existe bien des initiatives en Belgique se rapprochant du modèle de chaînes « du milieu » ou de systèmes territoriaux à la fois agroécologiques et équitables. Malgré leurs origines et dynamiques assez différentes (commerce équitable, circuits-courts, agriculture locale et biologique, agriculture biologique de conservation), ces initiatives tendent toutes vers un type de système – modèle idéal et donc par nature difficilement atteignable – performant sur les trois dimensions économique, sociale et environnementale. Chacune a clairement ses forces et ses limites sur les différentes composantes. Les fermes du réseau FFG sont par exemple très avancées d'un point de vue agronomique (cf. ABC), et le modèle FFG performant au niveau environnemental (ex. stockage de carbone, biodiversité). Mais FFG n'a pas (encore ?) formalisé de critères véritablement équitables comme ont pu le faire D3W et *Bel'grain* (ce dernier via le label PJP), qui se « contentent » eux par ailleurs d'une approche biologique classique. Quant au réseau 5C, la pluralité et la diversité de ses membres et pratiques impliquent de gagner plus de structuration et d'efficacité économique et logistique. Tous les exemples présentés ont par ailleurs un relativement faible niveau de structuration démocratique en groupements de producteurs/rices, alors que c'est un élément de gouvernance clef, par exemple pour négocier collectivement de meilleurs prix face à l'industrie.

On aurait pu présenter de nombreuses autres démarches similaires<sup>232</sup> mais ce qu'il faut aussi retenir de ce passage en revue est le caractère encore embryonnaire et dispersé de toutes ces approches. De fait, l'absence de soutien coordonné résulte en un paysage quelque peu fragmenté et il n'existe pas (encore ?) en Belgique de législation définissant, encadrant et soutenant spécifiquement l'agroécologie et/ou le commerce équitable Nord/Nord. On l'a vu, un tel cadre existe en France, cf. la loi d'avenir sur l'agroécologie (voir Encadré 2), la loi sur le commerce équitable de 2014 et son articulation avec l'agroécologie via la loi « Climat et résilience » (Encadré 10). Cet arsenal législatif a joué un rôle majeur dans le développement des filières de commerce équitable « Origine France », facteurs de soutien à l'agroécologie. La loi a été particulièrement déterminante pour les filières semi-longues, qui nécessitent plus de formalisation et de structuration que les circuits-courts, de par le plus grand nombre d'intermédiaires et d'étapes de transformation.

En l'absence de loi proprement dite en Belgique, voire même de référentiel ou label reconnu et consensuel<sup>233</sup>, existe-t-il des stratégies voire des projets des autorités publiques permettant de supporter des filières agroécologiques et équitables dans leur démarrage ou dans la pérennisation de leur activité ? Des 4 exemples étudiés plus haut, l'un n'a pas bénéficié de fonds publics (D3W / OFT), un autre a choisi de se concentrer sur des financements privés (FFG)<sup>234</sup>, tandis que les deux restants (5C et *Bel'grains*) reçoivent divers financements publics, dont ceux du plan « Relocalisation » de la région wallonne. Pour rappel, la phase 1 de ce plan (lancée en 2020, voir chapitre 3.1) a permis de soutenir 46 projets différents à hauteur de €12 millions, dont un travail d'optimisation logistique pour 5C (ainsi que la construction de la fabrique circuits-courts dans le cas de *Paysans Artisans*, principal membre de 5C) et une phase exploratoire dans le cas de *Bel'grains*. Dans le cadre du plan de relance post-Covid de la Wallonie (PRW, voir Encadré 18), une deuxième phase du plan « Relocalisation » a été lancée en 2022. Doté d'un montant global de près de €45 millions, ce plan est divisé en 3 appels à projets :

- Les deux premiers visent à subventionner des infrastructures de petite échelle (une trentaine, pour €12 millions) et des services de structuration (budget de €3 millions) pour quatre filières (fruits, légumes, céréales et protéines végétales), identifiées comme vulnérables et/ou stratégiques pour la résilience et la souveraineté alimentaires de la région<sup>235</sup>.
- Le troisième (budget de €30 millions) vise le financement de 5 infrastructures dites « névralgiques », c'est-à-dire de plus gros volume et à portée régionale, pour notamment « assurer le lien entre les différents acteurs des filières » (telles que les infrastructures de petite échelle du premier appel à projet ainsi que les 3 hubs logistiques de Liège, Namur et Charleroi).

232 Exemples de filières blé : Au cœur du pain, Histoire d'un grain, Les Grands Blés. Autres exemples de filières grandes cultures : Les 4 Fermes (quinoa et lentilles), Graines de Curieux (quinoa, lentilles, petit épeautre, huile de colza, avoine), Cultivae (orge brassicole, blé, avoine, épeautre, sarrasin, colza). Exemples de filières lait : Lait de la Baraque, C'est qui le patron ? Belgique. Exemples de structures de soutien aux circuits courts ou filières agroécologiques semi-longues : Microfarmap, Linked.Farm, Farming for Climate, House of Agroecology, Made in BW.

233 De nouveau, il existe bien en Belgique des labels ou démarches de commerce équitable Nord/Nord, tels Prix Juste Producteur ou Fairebel mais ces derniers se concentrent sur les critères économiques uniquement, sans exiger de démarche agroécologique ou même biologique. Le seul label qui avance (timidement) sur cette voie est le label Biogarantie Belgium, qui a, comme on l'a vu en Encadré 16, ajouté des critères équitables à son référentiel biologique.

234 Ce que l'on pourrait d'ailleurs décrire comme une forme d'insetting, c'est-à-dire le financement de projets de séquestration carbone au sein de sa propre chaîne de valeur [même si la démarche de FFG va au-delà du stockage de carbone, avec par exemple des co-bénéfices en matière de biodiversité ou de lutte contre l'érosion des sols]. Voir : Veillard P. 17/10/2022. Carbon farming : une fausse solution ? Analyse Oxfam-Magasins du monde.

235 Ce travail de priorisation stratégique a été effectué par les acteurs/rices des filières eux-mêmes, réunis au sein du collège des producteurs. Collège des producteurs. Septembre 2019. Synthèse des plans de développement des filières wallonnes.



# PLAN DE RELANCE DE LA WALLONIE

## Le plan de relance de la Wallonie<sup>236</sup>

Doté d'un budget de plus de €7 milliards, le plan de relance de la Wallonie (PRW) rassemble plus de 300 projets issus de plusieurs programmes d'actions complémentaires :

- Les mesures issues de « Get up Wallonia », une vaste campagne de consultation de la société civile ayant permis à des citoyens, experts, partenaires sociaux et acteurs de terrain ou institutionnels de formuler des propositions pour construire le futur de la Wallonie.
- Les mesures issues du « Plan wallon de transition », prévus dans la Déclaration de Politique Régionale.
- Les mesures issues de la « Facilité pour la Reprise et la Résilience » initiée par l'Union européenne<sup>237</sup>.

Ce plan doit permettre à la RW de répondre aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux actuels, ainsi qu'aux impacts des différentes crises subies telles que les inondations historiques de juillet 2021.

En définitive, la manne globale du PRW (voir Encadré 19) a donc permis de financer un volume très conséquent de projets visant le développement de filières relocalisées en « aval » des productions, en plus de projets et financements pré-existants<sup>238</sup>. Sur les €125 millions du PRW consacrés au renforcement de la souveraineté alimentaire, près de la moitié est ainsi dédiée aux plans « Relocalisation II » (€45 millions) et « hubs logistiques (€16 millions)<sup>239</sup>. On ne peut donc nier à ces projets une véritable ambition, associée à un niveau de financement inédit et historique. Ils répondent particulièrement au second constat de cette étude, i.e. le soutien au « développement d'outils manquants (maillons) au sein des filières existantes ».

<sup>236</sup> RW. Plan de relance de la Wallonie. Consulté le 15/12/2022.

<sup>237</sup> Pour rappel, la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) vise à atténuer les conséquences économiques et sociales de la pandémie de COVID-19 et à rendre les économies et les sociétés européennes plus durables, plus résilientes et mieux préparées aux défis posés par les transitions écologique et numérique. Les fonds levés par la Commission et mis à disposition des États membres pour leurs réformes et leurs investissements s'élèvent à €723,8 milliards, sous la forme de prêts (€385,8 milliards) et de subventions (€338 milliards). Commission européenne. Facilité pour la reprise et la résilience. Consulté le 15/12/2022.

<sup>238</sup> Voir par exemple les halls relais agricoles, un maillage de petites structures de stockage, transformation et distribution financées depuis une dizaine d'années par la région wallonne [ex. Agricover à Gembloux ou Cultivé à Perwez]. SPW-ARNE. 18/05/2022.

<sup>239</sup> Halls Relais Agricoles (HRA) : de l'initiative à la mise en œuvre des projets. Les Rendez-Vous de la Diversification. Sachant que le plan de relance comprend également des financements plus en amont (cf. les plans de transition agroécologique, doté de €12 millions, et de développement de la production biologique, doté de €6 millions) et plus en aval [ex. plan d'accompagnement des cantines durables, financé à hauteur de €3 millions] des filières.

Mais cet exemple de la région wallonne peut être utilisé pour illustrer quelques lacunes de ce type de plans au regard du cadre d'analyse de cette étude :

- Ils sont tout d'abord extrêmement concentrés sur les aspects de relocalisation et de circuits-courts, au détriment potentiellement de certaines composantes socio-environnementales. Le tout local présentant certaines limites comme on l'a vu, on aurait notamment pu espérer des critères de sélection environnementaux plus élevés que le principe « Do not significantly harm » [DNSH – « Ne pas causer de préjudice important »]<sup>240</sup>. Certes, le plan « Relocalisation II » indique s'aligner avec le plan d'action « Food Wallonia »<sup>241</sup> et le Référentiel « Vers un système alimentaire durable en Wallonie »<sup>242</sup>, à la vocation clairement affichée de durabiliser les systèmes alimentaires wallons. On peut cependant douter de l'ambition agroécologique ou de durabilité de certains des premiers porteurs de projets sélectionnés dans le plan, en particulier dans le lot 3 [grosses infrastructures]<sup>243</sup>. On peine également à voir quels mécanismes permettraient, dans ces filières soutenues, d'assurer le caractère équitable des échanges et l'équilibre de pouvoir entre acteurs. Enfin, le soutien à la filière wallonne d'élevage et de transformation de la viande à hauteur de €21 millions, notamment pour moderniser des abattoirs, pose question, cf. le lourd bilan environnemental du secteur de la viande.
- A ces limites en termes de budget et d'ambition agroécologique réellement transformatrice, on peut ajouter un problème de forme : celle des appels à projets. Malgré la volonté affichée de « tenir compte de la complémentarité et de la répartition régionale » des projets retenus, on ne peut s'empêcher de penser, à l'instar d'Alban Bouvy, porteur du projet Microfarmap, d'une forme de « saupoudrage des financements ». Il s'interroge notamment sur la présence ou non d'un « dialogue entre les jurys de sélection des projets des différents plans », arguant de « la nécessité d'une force de frappe unifiée », de la « mise en cohérence des projets » et de la « définition de priorités » dans la transition des systèmes alimentaires wallons.
- De même, Pascal Durdu, co-fondateur de *Farming for Climate*, estime qu'il faut, plutôt que des appels à projets « non coordonnés et à l'aveuglette de redistribution d'impôts, une approche centralisée où l'on identifie au préalable les outils structurants nécessaires. Puis on va chercher les prestataires et/ou les financements publics correspondants ». Il prône ainsi une véritable « planification agricole », à l'opposé d'une forme de « laisser-faire qui continuera à favoriser les exportations de pommes de terre par exemple » au détriment des « polycultures et de la diversification agroécologiques ». Selon lui, une telle planification permettrait de mieux dimensionner et localiser géographiquement des équipements stratégiques tels que des moulins (dont la capacité est largement insuffisante en RW), des trieuses (ex. pour protéagineux), des séchoirs ou des unités de stockage (ces derniers devant d'après lui être publics car trop peu rentables du fait d'effets d'échelle très importants).
- On pourra noter que les limites des plans décrits ci-dessus sont aussi le reflet de la diversité politique, la plupart des décideurs/ses n'étant pas encore convaincu-e-s de la nécessité d'une transition agroécologique, ainsi que le caractère « siloté » des différents ministères du gouvernement wallon. Ces plans illustrent enfin certaines limites de la structure fédéralisée belge, une planification agroécologique à un niveau régional pouvant se révéler problématique. Ainsi, selon P. Durdu, « l'échelle de la région wallonne est trop petite. Pour faire face à des aléas climatiques de plus en plus intenses, il faut des outils de taille plus importante et pouvoir échanger avec des zones situées à une centaine de km au-delà des frontières ». Ce problème de taille est également avancé par Vincent De Greele, co-fondateur d'*Ethiquable Benelux*, pour expliquer l'absence de produits et filières de commerce équitable local propre à son organisation en Belgique. « Le pays est trop petit pour que l'on ait une véritable valeur ajoutée. Nous ne sommes qu'un intermédiaire de trop. Les producteurs peuvent directement vendre dans leur région en circuits-courts. On peut par contre avoir un rôle d'intermédiaire européen : soit d'exportation dans d'autres pays européens de produits belges, tels que le sirop de Liège, soit pour l'importation via des filières européennes, à l'exemple des tapenades de Grèce que nous avons tentée de développer il y a quelques années ».

S'ils constituent indéniablement une réelle avancée, en particulier pour les acteurs/rices des circuit-courts, ces exemples des plans de la RW montrent donc certaines limites et incohérences. En l'état actuel des projets, il est clair que le chemin vers un SAT véritablement agroécologique en RW, synonyme entre autres de résilience et de souveraineté alimentaire accrues, sera encore très long.

240 Défini dans le Règlement européen 2020/852, ce principe implique que les projets ne peuvent pas causer, directement ou indirectement, et en tenant compte du cycle de vie, de préjudice important aux six objectifs environnementaux suivants : 1) atténuation du changement climatique ; 2) adaptation au changement climatique ; 3) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ; 4) transition vers une économie circulaire ; 5) prévention et réduction de la pollution ; 6) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes. Bureau fédéral du Plan. Application du principe DNSH au Plan national pour la reprise et la résilience. Consulté le 15/12/2022.

241 SPW Développement Durable. 27/10/2022. Food Wallonia.

242 SPW Développement Durable. Avril 2018. Vers un système alimentaire durable en Wallonie. A noter qu'il existe également une stratégie wallonne dite « Manger Demain ». Datant de 2018, elle se concentre essentiellement sur l'approvisionnement local et durable des cantines scolaires. [www.walloniedemain.be](http://www.walloniedemain.be). Consulté le 15/12/2022.

243 RW. 21/12/2022. Première décision dans la sélection de projets de relocalisation alimentaire en Wallonie. Consulté le 28/12/2022.



Pour y arriver et assurer une réelle transition du territoire, il faudra sans doute un changement de mentalité de certain·e·s décideurs/·ses politiques. L'objectif serait que tous/tes aient une approche plus systémique et globale des systèmes alimentaires et dépassent les projets politiques court-termistes centrés sur leur législature, incompatibles avec la vision à moyen/long terme nécessaire pour la transition agroécologique. Il semble plus particulièrement nécessaire qu'ils/elles intègrent davantage les principes de planification, sur base de consultation démocratique, et visent la création de réseaux interdépendants entre production agroécologique et commercialisation (en circuit-court ou semi-long équitable). Pour les territoires, l'un des plus grands défis est de trouver un équilibre entre la rentabilité et l'optimisation de la logistique d'une part, et l'ambition socio-environnementale et le lien entre acteurs/rices d'autre part. De nouveau, le développement d'une échelle intermédiaire d'organisation entre les circuits-courts de proximité et des circuits plus longs, du type systèmes alimentaires ou filières du milieu, est une piste qui vaudrait la peine d'être davantage explorée.

D'autres travaux devront également être menés, par exemple en matière d'analyse de la répartition géographique de l'offre vs. la demande alimentaire (travail en cours de Wagralim en RW, dans le cadre du plan « Relocalisation II »<sup>244</sup>) ou d'évaluation prospective de la résilience et de l'autonomie alimentaire des territoires wallons<sup>245</sup>. Sur ce dernier point, un calculateur de l'état de la résilience alimentaire en Wallonie a par exemple été développé récemment, de manière bénévole, par Gilles Duhaubois et Gaston Piraux. En l'absence d'outil public, CEReAl (pour « Calculateur de l'État de Résilience Alimentaire pour la Wallonie ») est le premier de ce type en RW (mais une adaptation de l'outil CRATER de l'association « Les Greniers d'Abondance » en France). Il permet de réaliser un état des lieux à différentes échelles de la capacité d'un territoire à couvrir ses besoins alimentaires de manière durable<sup>246</sup>.

Enfin, se pose évidemment aussi la question de l'accessibilité des produits résultant de ces filières agroécologiques pour les consommateurs/rices. Certains exemples étudiés ici montrent que les hausses de prix peuvent être limitées via des économies d'échelle ou une meilleure répartition de la valeur entre acteurs/rices des chaînes d'approvisionnement. Il reste cependant probable, au moins dans un premier temps, que les produits finaux soient renchérissés par rapport à des approches seulement biologique ou équitable, sans même parler des produits conventionnels. Une première réponse à cette question est que l'approche prônée ici reste de nature volontaire, au moins à court et moyen terme. L'idée est d'encourager le développement de filières agroécologiques certifiées, les systèmes de garantie ayant pour rôle d'informer les choix des consommateurs/rices désireux/·ses de soutenir ce type d'agriculture (et capables d'en payer le prix). La question plus globale de rendre accessibles les produits sains et durables à l'ensemble de la population étant trop vaste pour être traitée ici, citons simplement les exemples de réponses que sont les écochèques alimentaires ou les baisses de TVA ciblées. Une série d'acteurs/rices de la recherche et de la société civile explorent également les mécanismes dits de sécurité sociale de l'alimentation (SSA). Son principe est de prélever des cotisations rapportées au niveau de salaire afin de les redistribuer aux mangeurs/·ses les plus précaires ainsi qu'aux pouvoirs publics, dans le but final de financer la transformation des filières<sup>247</sup>.

244 RW. 20/06/2022. De nouveaux projets de relocalisation alimentaire.

245 Voir notamment à ce sujet les travaux de prospective entamés par l'IWEPS (Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique).

246 <https://lnkd.in/ef4uP12B>. Consulté le 27/12/2022.

247 FIAN Belgium. Sécurité sociale de l'alimentation. Consulté le 15/12/2022.

# 7. CONCLUSIONS

Cette étude aura permis d'explorer les questions de développement de filières propres aux systèmes agroécologiques. Comme on l'a vu avec l'exemple de la région wallonne, il est indispensable de pouvoir disposer, en aval des productions, d'un maillage d'infrastructures adaptées aux modes de production agroécologiques, bien dimensionnées et réparties de manière optimale sur le territoire. Il est également vital de sécuriser les débouchés économiques des agriculteurs/rices se lançant dans la transition agroécologique, souvent longue et difficile, du fait notamment du contexte compétitif inégal créé par l'agriculture industrielle dominante.

Si des financements publics, encore largement insuffisants, peuvent aider au démarrage et au maintien, un cadre commercial sécurisant semble également nécessaire sur le long terme. C'est là qu'une approche de commerce équitable Nord/Nord, incluant un cadre législatif et des référentiels, peuvent avoir une grande valeur ajoutée. C'est particulièrement vrai pour des productions du type grandes cultures, qui impliquent davantage d'étapes intermédiaires et nécessitent donc une plus grande structuration des échanges commerciaux. Comme l'illustre l'exemple des Fermes de Chassagne, de telles chaînes « du milieu » ne s'opposent pas mais fonctionnent bien en complément des circuits-courts de proximité, dans une logique plus globale de système alimentaire territorialisé. Il est important d'insister sur ce point : les circuits-courts et/ou de proximité restent un outil indispensable et prédominant pour la transition agroécologique, particulièrement dans le secteur du maraichage et à l'échelle des régions belges. Mais des chaînes plus longues semblent aussi nécessaires, au moins à moyen terme, pour accompagner la transition vers une généralisation des circuits-courts de proximité. Et ces chaînes semi-longues doivent impérativement s'inscrire dans une démarche d'économie sociale, avec des critères socio-économiques et de gouvernance démocratique forts, tels que proposés par le mouvement du commerce équitable.

Dans tous les cas, le chantier est immense : il implique (pas moins que) la reconception des filières et de leur organisation dans les territoires, afin de les adapter aux agrosystèmes agroécologiques. Les quelques exemples présentés dans cette étude montrent des pistes de développement intéressantes et qui gagnent en puissance, malgré le peu de soutien et d'encadrement légal. Mais les défis restent considérables, par exemple en matière de pérennité économique ou de mise en cohérence avec la consommation (cf. notamment les questions d'accessibilité à une alimentation saine et durable). S'il existe clairement des besoins de planification pour résoudre cette quadrature du cercle, le processus inclura aussi nécessairement une part d'essais et erreurs, dans une démarche adaptative et itérative à laquelle la recherche (académique et associative) peut et doit contribuer<sup>248</sup>.

Les filières et systèmes agroécologiques belges ne pourront pas non plus se développer sans une demande forte de la société et des consommateurs/rices, ce qui nécessite davantage d'information et de sensibilisation. C'est l'un des objectifs de la campagne à venir d'*Oxfam-Magasins du monde* en soutien à l'agroécologie en Belgique. Cette campagne devrait également inclure une composante commerciale, en continuité de la démarche « Paysans du Nord » lancée il y a une dizaine d'années<sup>249</sup>. Comme indiqué en introduction, le défrichage dans cette étude de l'écosystème agroécologique Belge devrait permettre à *Oxfam-Magasins du monde* d'orienter quelques-unes des décisions dans ce domaine. L'une des propositions serait ainsi d'élargir l'offre en magasins à des produits agroécologiques et équitables Nord / Nord. D'autres travaux préparatoires devront cependant être menés en amont, notamment sur la question des référentiels agroécologique et labels (européens) de commerce équitable Nord/Nord.

---

<sup>248</sup> Caquet T., Gascuel C., Tixier-Boichard M. 2020. L'agroécologie : des recherches pour la transition des filières et des territoires. Éditions Quæ.  
<sup>249</sup> OMdm. 2013. Charte Paysans du Nord. Démarche d'Oxfam-Magasins du monde pour promouvoir une Agriculture Paysanne.

A un niveau plus politique, cette étude exploratoire sera complétée par un document synthétisant les positions et recommandations de l'organisation, avec et au sein du réseau *Agroecolgy in Action* (AiA), notamment en vue des élections législatives, régionales et européennes de 2024. Parmi les propositions envisagées, on peut citer : une meilleure planification agroécologique à l'échelle régionale et nationale ; l'augmentation des financements (publics) en faveur de l'agroécologie ; une plus grande cohérence des politiques publiques dans ce domaine ; ou encore la systématisation de l'approche équitable dans la structuration des filières et la conception des programmes et politiques publics. D'autres travaux pourront compléter le positionnement d'*Oxfam-Magasins du monde* dans ce domaine, par exemple une analyse plus en profondeur des stratégies alimentaires des différentes régions du pays.





**OXFAM**

Magasins du monde